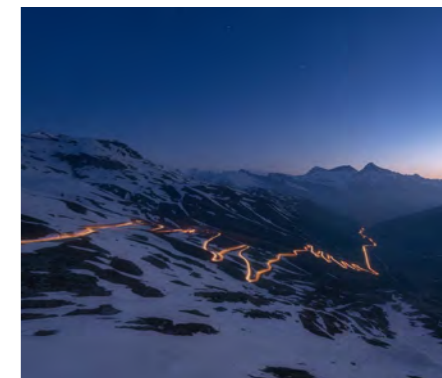


# 2023

# RESULTATS ANNUELS

STELLANTIS  
FINANCIAL SERVICES





L'année 2023 a été marquée par une forte instabilité économique et géopolitique. La guerre en Ukraine, l'inflation, la hausse très rapide des taux d'intérêt, ont impacté notre activité. Dans ce contexte instable, l'industrie automobile traverse l'une des plus grandes transformations de son histoire, entre l'électrification à marche forcée et aussi l'évolution du système de distribution en Europe vers un modèle Agent. Il est fondamental que la Banque accompagne Stellantis dans cette transformation.

Stellantis a concrétisé cette année sa volonté de simplifier et renforcer son organisation de services financiers en Europe, marquant une nouvelle étape avec ses partenaires bancaires historiques. La Banque a mené avec succès ce projet majeur pour donner naissance à **Stellantis Financial Services Europe (SFSE)** : le résultat de la fusion des entités bancaires des différentes marques automobiles de Stellantis. Grâce à cette nouvelle organisation, Stellantis propose désormais deux organisations simplifiées et couvrant toutes ses marques : Stellantis Financial Services Europe acteur européen majeur du financement et des solutions de Mobilité automobiles et Leasys, spécialisé dans la location longue durée pour les entreprises.

J'ai donc le plaisir de confirmer que depuis le mois d'avril nous sommes en charge des activités de financement, d'assurances et des solutions de Mobilité pour toutes les marques de Stellantis. Avec cette nouvelle structure plus innovante, multimarque et multiculturelle, SFSE répond à tous les besoins de financement et de services de tous nos clients, capable de leur proposer une mobilité propre, abordable et sûre, sur le périmètre Europe et Amérique du Sud : France, Italie, Allemagne, Grande-Bretagne, Espagne, Autriche, Pays-Bas, Belgique-Luxembourg, Portugal, Pologne et pour l'Amérique du Sud, le Brésil et l'Argentine.

Au Brésil nous avons repris le contrôle de 100% de notre entité Stellantis Financiamentos e investimento SA, anciennement dénommé Banco PSA Finance Brasil S.A (Stellantis Financiamentos) et Stellantis Corretora de Seguros e Serviços Ltda, au 31 août et au 1er novembre cette entité a commencé à réaliser les financements retail des clients JEEP et RAM, en plus de ceux de Peugeot et Citroën. Et pour les clients FIAT un contrat de marque blanche a été conclu avec Santander Brésil pour deux années.

Par ailleurs, nous avons continué en 2023 à accompagner Stellantis dans le déploiement de son plan stratégique « Dare Forward 2030 ». SFSE a poursuivi sa feuille de route qui repose sur 3 piliers fondamentaux : la Transition Énergétique, la Mobilité et la Transformation Digitale au service de l'Expérience Client.

#### *La Transition Énergétique et mobilité : du concept à la pratique !*

Dans cette dynamique, SFSE se positionne comme un véritable allié pour toutes les marques dans leur stratégie d'électrification et de réduction des émissions de CO2. Notre pénétration sur les véhicules électrifiés (LEV Low emission Vehicle) est maintenant de 24,1%, dont 52,6% en B2C. En 2023, le poids des véhicules LEV dans les immatriculations globales des marques a considérablement augmenté, passant de 13,8% à 19,3%.

Pour renforcer notre présence auprès des marques et accentuer notre rôle dans la montée en puissance de l'électrification, nous avons complété non seulement notre gamme de financement mais aussi nos solutions flexibles.

Avec une organisation unique pour toutes les marques dans chaque pays, nous sommes en mesure d'offrir à tous nos clients B2C et B2B des solutions adaptées pour l'utilisation de leur véhicule neuf ou d'occasion toutes énergies confondues. Tout cela nous permet d'accompagner les marques dans leur ambition de fournir des solutions de mobilité propres, durables et abordables.

De plus, avec notre approche « Customer Centric », nous offrons des produits accessibles, en réponse au contexte inflationniste et de transition énergétique. Par exemple, nous proposons aux clients des loyers sur mesure avec un paiement à l'usage et de nouvelles offres adaptées au budget recherché (multi-paliers, loyers mensuels +/- 100 € sans apport...).

#### *La Transformation Digitale au service de l'Expérience Client*

Pour répondre au mieux aux besoins de ses clients, Stellantis mène de front le développement des ventes en lignes et l'évolution de son mode de distribution en Europe, passant d'un réseau Concessionnaire vers un modèle Agent. Dans ces différents processus, la banque est un facilitateur et un élément au cœur du dispositif visant à accompagner les marques, les réseaux et à améliorer l'expérience client en simplifiant les parcours clients et vendeurs via un unique système d'information dans chaque pays. Dans ce nouvel environnement, la satisfaction Client reste une priorité pour SFSE, travaillant non seulement les enquêtes de satisfaction mais aussi les recommandations en ligne de nos clients.

Toujours au service du client, nous avons annoncé un partenariat stratégique avec Stripe, leader mondial avec sa plateforme de paiement en ligne. Ce partenariat stratégique permet à notre activité de « ePaiement » d'élargir son périmètre géographique et de devenir un levier pour Stellantis pour accélérer son ambition de ventes mondiales en ligne d'ici 2030. L'expertise de Stripe permet à SFSE de franchir une étape importante dans sa transformation numérique.

#### *Des performances robustes dans un contexte économique et industriel contraint*

En dépit de l'évolution du marché et des vents contraires, SFSE a maintenu cette année encore de bonnes performances tant en financement que sur les assurances. La performance sur les clients B2C a atteint 40,1% et sur le B2B hors LLD les résultats ont progressé pour atteindre 9,1%. Grâce à une montée en cadence rapide de notre activité avec les marques anciennement FCA, nous avons terminé l'année avec l'ensemble des marques à un niveau de performance robuste aussi bien en B2C qu'en B2B hors LLD. En parallèle, nous avons continué à améliorer notre qualité de service pour atteindre un (NPS) Net Promotor Score supérieur à 52.

En 2023, malgré le contexte économique et sa forte réorganisation, SFSE a conservé un niveau remarquable de profitabilité avec un résultat avant impôt de 1 158 millions d'euros.

SFSE a su s'adapter à son environnement en sachant remettre en question sa propre organisation. Dans ce nouveau cadre, l'aventure de la banque continue, ce qui nous permettra d'être encore plus efficace afin de répondre aux ambitions de Stellantis ainsi qu'aux exigences de nos clients. Nous nous inscrivons ainsi dans la roadmap du plan stratégique « Dare Forward 2030 » de Stellantis.

**REMY BAYLE**  
CEO de Stellantis Financial  
Services Europe & South America

“

*Stellantis Financial Services Europe développe des solutions de financement et d'assurance ajustées à vos besoins pour que vos projets de mobilité deviennent réalité.*

”



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe DE ROVIRA

- Président
- Membre du Comité d'Audit & des Risques
- Membre du Comité des Nominations
- Membre du Comité des Rémunérations

Rémy BAYLE

- Administrateur
- Directeur Général

Brigitte COURTEHOUX

- Administrateur

Catherine PARISSET

- Administrateur
- Présidente du Comité des Nominations
- Présidente du Comité des Rémunérations
- Membre du Comité d'Audit & des Risques

Laurent GARIN

- Administrateur
- Président du Comité d'Audit & des Risques
- Membre du Comité des Nominations
- Membre du Comité des Rémunérations

Automobiles PEUGEOT

- Administrateur

Linda JACKSON

- Représentant permanent d'Automobiles PEUGEOT



## DIRECTION GENERALE

Rémy BAYLE

- Administrateur
- Directeur Général

Hélène BOUTELEAU

- Directeur Général Délégué

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG AUDIT  
MAZARS

- Commissaires aux comptes titulaires

AUDITEX VENANT AUX DROITS DE PICARLE &  
ASSOCIES  
CBA

- Commissaires aux comptes suppléants

### STELLANTIS FINANCIAL SERVICES EUROPE

Société anonyme au capital de 199 619 936 euros. Siège social – 2-10, boulevard de l'Europe - 78 300 POISSY  
RCS Versailles 325 952 224 - Siret 325 952 224 00039 - Code APE 6419Z - Code interbancaire 13168N  
[www.stellantisfinancialservices.com](http://www.stellantisfinancialservices.com)  
Tél : +33 (1) 61 45 45 45

### 3. FAITS MARQUANTS :

UNE MOBILITE ET UNE TRANSITION  
ENERGETIQUE ACCESSIBLES A TOUS



UNE TRANSFORMATION DIGITALE  
AU SERVICE DE L'EXPERIENCE CLIENT

DARE  
FORWARD  
2030

#### ACCOMPAGNEMENT DU PLAN « DARE FORWARD 2030 »

Stellantis Financial Services : Une entité unique par pays avec des équipes mobilisées et dédiées au service des marques de Stellantis.



#### SFS CUSTOMER CENTRIC

Une approche centrée sur le client proposant des offres complètes en B2C (tous produits) et B2B (Hors LLD), en VP et VU dans un contexte de transition énergétique.



#### ASSURANCE

Des services et assurances, catalyseurs de mobilité et de flexibilité, accessibles à tous les clients de Stellantis.

Le client...  
au coeur de notre  
activité

#### E-PAIEMENT

Nouveau partenariat avec STRIPE permettant un élargissement géographique mondial pour soutenir les futurs projets e-Commerce des marques de Stellantis.

#### DIGITAL & DATA

Simplification des parcours de ventes en ligne en proposant au client un accès à ses données bancaires (DSP2) et ainsi accélérer le processus de décision.

#### QUALITE & RELATION CLIENT

L'E-réputation devient un indicateur clé de la qualité des services offerts à nos clients : notre note générale est passée de 2,7 en janvier à 3,9 en décembre 2023. Le Net Promoter Score (NPS) reste en progrès continu, +4 Points vs 2022.



## 4. DATES CLES

**1919 – 1929**

Activités de financement de Citroën et de Vauxhall lancées en 1919, celles de Peugeot et d'Opel en 1929.



**2015 – 2017**

Banque PSA Finance opte pour un modèle de coopération avec la mise en œuvre de JV à 50/50 avec Santander Consumer Finance (SCF) pour le financement des marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles (PCD) et BNP Paribas Personal Finance (BNP PF) pour le financement des marques Opel Vauxhall (OV).



**2021**

Naissance de Stellantis N.V, issu de la fusion entre Peugeot SA (Groupe PSA) et Fiat Chrysler Automobiles NV, (FCA).

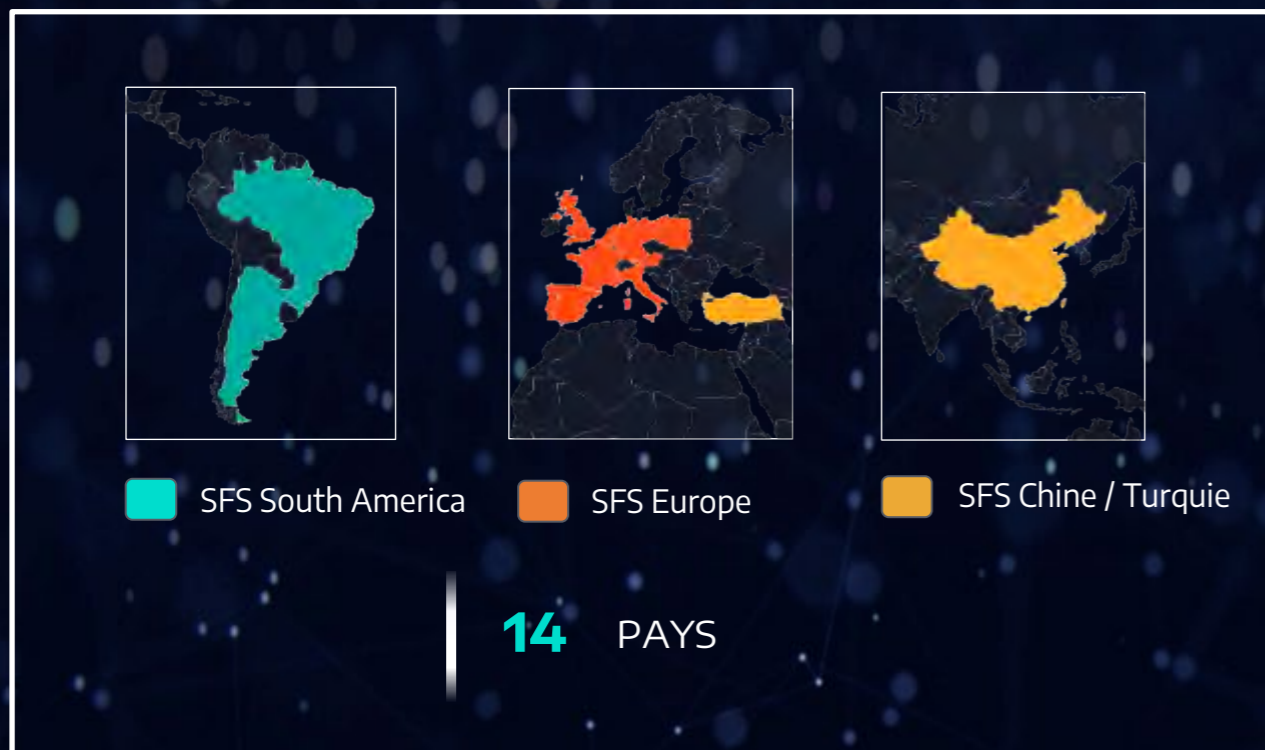


**Avril 2023**

Banque PSA Finance devient Stellantis Financial Services Europe et opère avec une entité de financement unique dans chaque pays couvrant toutes les marques de Stellantis en Europe et en Amérique Latine, grâce aux regroupements d'équipes de PCD Finance, de OV Finance et de FCA Banque.

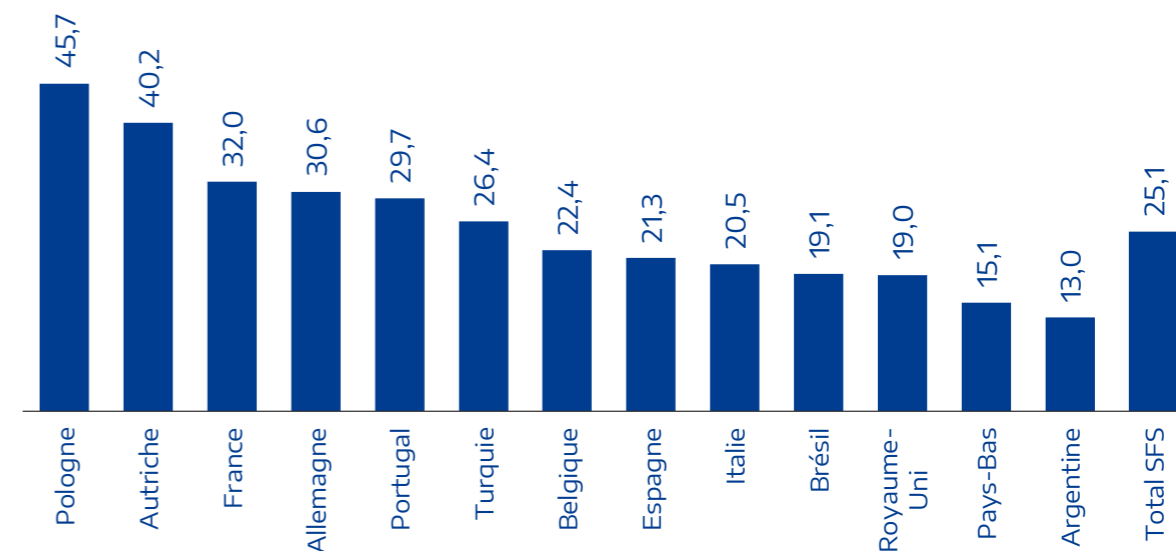


## 5. CHIFFRES CLES

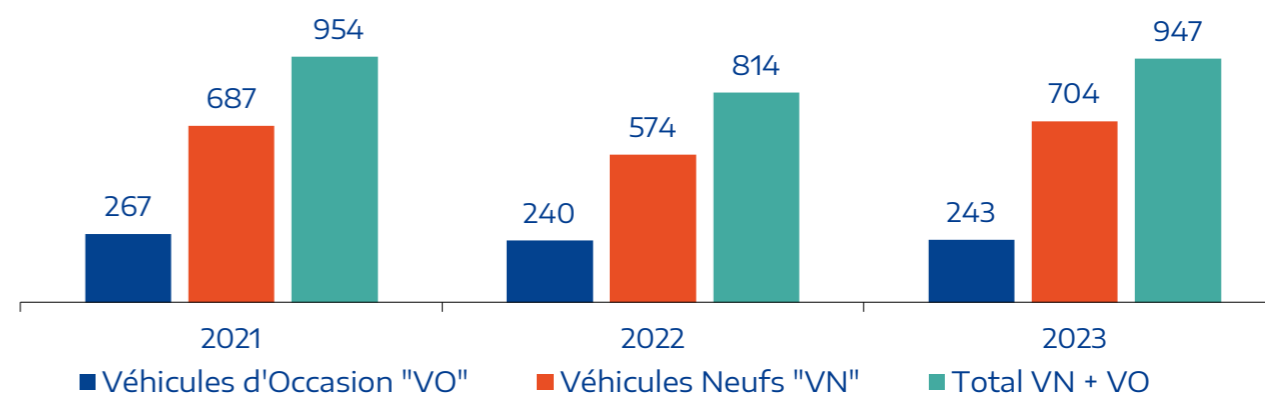


## 5. CHIFFRES CLES (HORS CHINE)

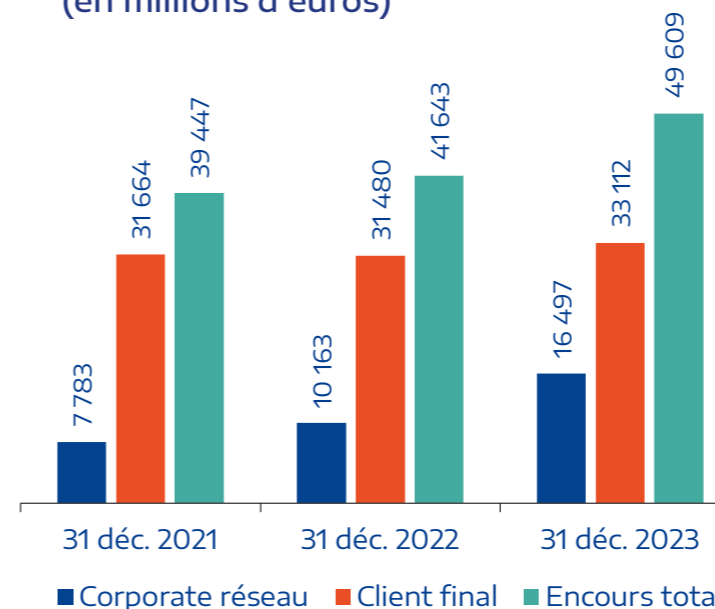
Taux de pénétration par pays (en %) au 31.12.2023  
(Financements VN SFSE / immatriculations VN des marques opérées)



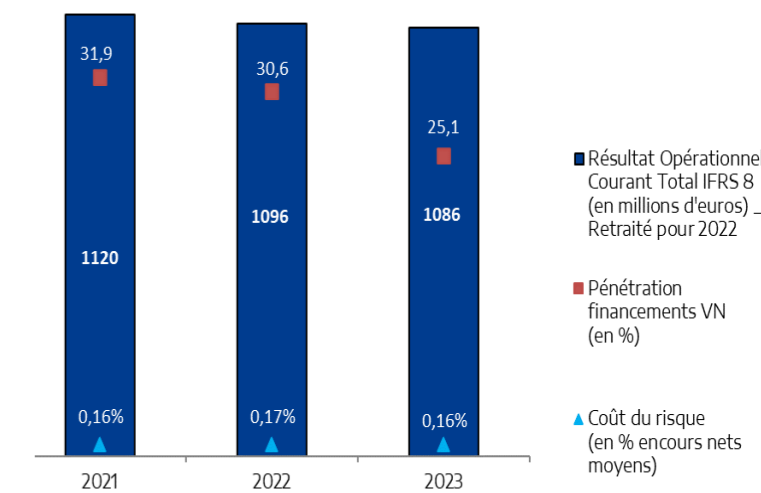
Evolution du nombre de véhicules financés (en milliers de véhicules)



Evolution des Encours Fin de période par segment de clientèle, au format IFRS 8 (en millions d'euros)



Résultat Opérationnel Courant, Pénétration VN, Coût du Risque au format IFRS 8



La stratégie de Stellantis Financial Services Europe (SFSE) est d'accompagner les marques de Stellantis et de proposer à ses clients et ses réseaux de distributeurs une gamme complète de produits de financement et de services aussi bien pour les véhicules neufs que pour les véhicules d'occasion. Cet accompagnement concerne aussi la transformation du modèle de distribution et bien entendu la mise en œuvre et le déploiement du plan stratégique de croissance « DARE FORWARD 2030 » de Stellantis qui inclut le développement de nouvelles solutions de mobilité abordables et flexibles.

Cette stratégie repose sur 3 dimensions :

### 1. Un modèle robuste et adéquat basé sur des partenariats

Depuis 2015, la banque a mis en place un business model de coopérations afin d'assurer un financement au meilleur prix. Un premier partenariat a démarré en 2015 avec le Groupe Santander, dans 11 pays d'Europe et au Brésil au service des activités commerciales des Marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles. Un second accord avec le Groupe BNP Paribas cette fois, a été signé en 2017 pour l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall, afin de former Opel Vauxhall Finance (OVF).

En 2023, en Europe, l'activité de financement a été regroupée et simplifiée sous une seule entité SFSE qui couvre l'ensemble des marques de Stellantis et pour toutes les solutions de financement à l'exception de la LLD B2B. Cette simplification s'est réalisée avec les partenaires historiques et a permis de proposer un seul partenaire par pays et de renforcer le potentiel de l'activité. SFSE opère désormais avec BNP Paribas Personal Finance au UK, Allemagne et Autriche, et avec Santander Consumer Finance sur la France, l'Italie, l'Espagne, les Pays Bas, la Belgique, la Pologne et enfin le Portugal, celui-ci avec un schéma de marque blanche.

### 2. Acteur majeur de la mobilité et facilitateur de paiement

SFSE accompagne Stellantis pour qu'il devienne un acteur majeur mondial des nouvelles mobilités pour les consommateurs, en intégrant des solutions de services, d'assurances et de mobilité pour tous les clients B2C et B2B, à l'exception de la LLD B2B.

SFSE propose des solutions d'e Paiement en s'appuyant sur un partenariat opérationnel avec des acteurs de premier plan afin de payer simplement et rapidement les services et les produits commercialisés on-line par les marques de Stellantis. En 2023, SFSE a élargi son périmètre au-delà de l'Europe grâce au lancement d'un nouveau partenariat stratégique avec Stripe qui dispose d'une plateforme de paiement mondiale. Cela permet d'accompagner les projets eCommerce de Stellantis et de ses marques dans 46 pays à date.

### 3. Transformation digitale au service de l'Expérience Client

SFSE s'inscrit dans la stratégie digitale du plan de croissance de Stellantis qui a pour objectif de placer le client au cœur de ses activités. SFSE repense les parcours clients en ligne pour permettre aux clients de réaliser leurs propres simulations de financement et d'assurances et de pouvoir valider leur financement très rapidement si le client accepte de nous donner accès à plus d'informations bancaires le concernant. Ainsi SFSE accompagne les marques dans le développement de leurs ventes en ligne en intégrant les solutions de financements, de services et d'assurances dans les parcours digitaux des pays.

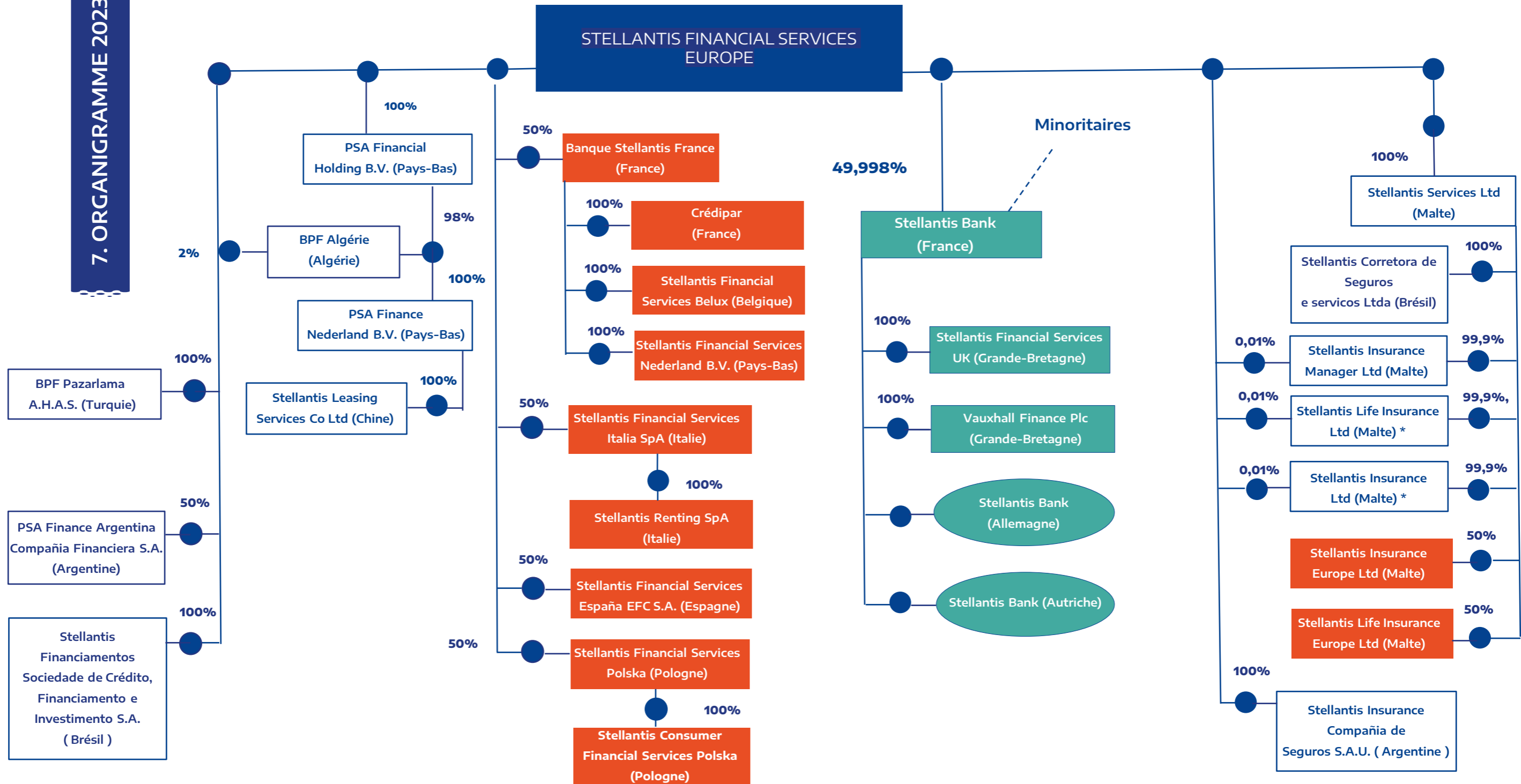
Le client peut aussi effectuer les démarches courantes de son contrat dans des espaces personnels, enfin la e-signature des contrats de financement est une réalité pour une majorité de clients.

En cohérence avec les initiatives innovantes du marché et toujours orienté sur la satisfaction client, SFSE mène aussi des travaux sur « l'IA générative », en harmonie avec notre engagement à innover et à améliorer nos services afin de répondre au mieux aux besoins de nos clients, tout en assurant une utilisation éthique et responsable de ces technologies avancées.





7. ORGANIGRAMME 2023



- JV SFS Europe / BNPP-PF
- JV SFS Europe / SCF
- Filiale ou autre co-entreprise
- Succursale coopération avec BNPP-PF
- \* Portefeuille des entités maltaises, JVs à 50% / 100%

Les organigrammes ci-dessus ne reprennent que les entités de SFS ayant une activité significative.

## 8.1 LES FAITS MARQUANTS DE STELLANTIS

*Stellantis réalise un record en chiffres d'affaires net, bénéfice net et free cash-flow industriels pour l'année 2023.*

Le **chiffre d'affaires net** de 189,5 milliards d'euros est en hausse de 6 % par rapport à l'année 2022, avec une augmentation de 7 % des ventes consolidées et le **bénéfice net** est de 18,6 milliards d'euros, en hausse de 11 %.

Le **résultat opérationnel** courant (1) de 24,3 milliards d'euros est en hausse de 1 %, avec une marge à 12,8 %.

Le **Free cash-flow industriels** (2) représente 12,9 milliards d'euros, en hausse de 19 % par rapport à 2022. Un bilan solide, avec une liquidité industrielle disponible de 61,1 milliards d'euros.

Les **ventes de véhicules électrifiés** (LEV) sont en hausse de 27 % en 2023, aux Etats-Unis première place pour les ventes d'hybrides rechargeables (PHEV) et deuxième place pour les LEV (3) ; les ventes mondiales de véhicules électriques (BEV) sont en augmentation de 21 % en 2023.

### ENGAGEMENT :

Stellantis poursuit son ambition d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2038 (4). En 2023, Stellantis a réduit de 20% ses émissions absolues en tCO2 sur les scopes 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2021. L'attention constante portée au client a permis à Stellantis de réduire de plus de 40 % le nombre de défauts sur ses véhicules trois mois après leur livraison au client final, par rapport à 2021. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un modèle de consommation circulaire, l'entreprise a ouvert son premier Hub d'Économie Circulaire en Italie, avec la création d'un centre d'excellence destiné à industrialiser la récupération et le réemploi durable des matériaux.

### TECH :

Pour soutenir la croissance de l'entreprise sur le marché mondial ainsi que sa stratégie d'électrification en Amérique du Nord, 18 BEV supplémentaires seront commercialisés en 2024 pour atteindre un total de 48 modèles électriques fin 2024. La toute nouvelle Citroën ë-C3 démarre à 23 300 €, ce qui fait d'elle la voiture électrique produite en Europe la plus compétitive du segment B, tandis que la Jeep® Avenger, sacrée Voiture Européenne de l'Année 2023, continue d'engranger les récompenses. Avec la Peugeot E-3008, Stellantis a lancé la première de ses quatre nouvelles plateformes conçues pour les BEV, la plateforme STLA Medium, qui offre la meilleure autonomie de sa catégorie (jusqu'à 700 kilomètres). La deuxième plateforme, STLA Large, dont le lancement est prévu courant 2024, offrira une autonomie de 800 kilomètres et sera conçue pour dépasser les attentes des clients.

### VALEUR :

Flexibilité, mise en œuvre, résilience et agilité demeurent les éléments essentiels de la philosophie de Stellantis. Avec les nombreuses technologies et les nouveaux modèles annoncés, l'entreprise est bien placée pour répondre de manière rentable aux attentes des clients, aux fluctuations du marché et aux bouleversements politiques.

Stellantis affiche une croissance continue hors de l'Europe élargie et de l'Amérique du Nord avec le « troisième moteur » (5) qui a vu son chiffre d'affaires net augmenter de 13 %. En Chine, Stellantis a investi 1,4 milliard d'euros dans Leapmotor, un OEM du secteur des véhicules à énergie nouvelle (NEV : New Energy Vehicles), et détient désormais près de 21 % de son capital. Cet investissement permet à Stellantis de jouer un rôle majeur pour soutenir sa croissance prometteuse en Chine tout en contribuant à la stratégie d'expansion internationale de Leapmotor par le biais de la nouvelle coentreprise Leapmotor International gérée par Stellantis. Stellantis comble ainsi un vide dans son business model et peut désormais profiter de la compétitivité de Leapmotor en Chine et dans d'autres pays.

La business unit Véhicules Utilitaires Stellantis Pro One reste en tête du marché en EU30 et en Amérique du Sud, et occupe la place de leader incontesté des ventes de véhicules électriques en EU30 avec 38,8 % de part de marché pour les BEV. La business unit vise la première place mondiale pour 2027, avec une gamme élargie et entièrement renouvelée composée de véhicules à combustion interne, de véhicules électriques, de modèles à piles à combustible à hydrogène et de systèmes permettant d'augmenter l'autonomie du véhicule. La branche DaaS (Data as a Service) de Stellantis, Mobilisights, a créé des solutions innovantes et a sécurisé plusieurs accords stratégiques grâce à ses packs de données sur-mesure et son offre de data streaming.

### OBJECTIFS ET PERSPECTIVES :

S'appuyant sur la dynamique de 2023, la direction note un certain nombre de facteurs susceptibles de créer un contexte favorable pour 2024, y compris la réduction des problèmes logistiques et d'approvisionnement, la stabilisation et la diminution potentielle des taux d'intérêt, et les bénéfices générés par l'élargissement de la gamme de produits prévu par l'entreprise.

Le groupe renouvelle son engagement d'atteindre une marge opérationnelle courante minimum à deux chiffres pour 2024, ainsi qu'un free cash-flow industriel positif malgré les incertitudes macroéconomiques.

### NOTES :

(1) Le résultat opérationnel courant exclut du résultat net certains ajustements comprenant les coûts de restructuration et autres coûts de résiliation de contrats, les dépréciations, les annulations d'actifs, les cessions de placements et les revenus ou les dépenses d'exploitation inhabituels considérés comme des événements rares ou isolés et de nature peu fréquente, étant donné que l'inclusion de ces éléments n'est pas considérée comme une indication du rendement opérationnel continu de l'entreprise, et exclut également les charges/(produits) financiers net et les charges/(avantages) fiscaux. À compter du 1er janvier 2023, notre résultat opérationnel courant inclut la part du bénéfice/(perte) des participations de la méthode de la mise en équivalence. Les données comparatives pour les périodes respectives de 2022 ont été ajustées en conséquence.

Ce changement a été mis en œuvre, car la direction estime que ces résultats deviennent de plus en plus pertinents compte tenu du nombre de partenariats dans lesquels Stellantis s'est récemment engagée, et continuera de s'engager à l'avenir, autour de l'électrification et d'autres axes essentiels pour l'avenir de la mobilité.

Les revenus ou les dépenses d'exploitation inhabituels sont les répercussions des décisions stratégiques, ainsi que des événements considérés comme rares ou isolés et peu fréquents, étant donné que l'inclusion de ces éléments n'est pas considérée comme une indication du rendement opérationnel continu de l'entreprise. Les revenus ou les dépenses d'exploitation inhabituels comprennent, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants : les incidences des décisions stratégiques visant à rationaliser les opérations de base de Stellantis ; les coûts liés aux installations découlant des plans de Stellantis visant à adapter la capacité de production et la structure des coûts à la demande du marché, ainsi que les coûts de convergence et d'intégration directement liés à des acquisitions ou à des fusions importantes.

(2) Les free cash flows industriels constituent notre principale mesure des flux de trésorerie et sont calculés comme les flux de trésorerie provenant d'activités d'exploitation moins : (i) les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles résultant d'opérations abandonnées ; (ii) les flux de trésorerie provenant d'activités opérationnelles liées aux services financiers, nets des éliminations ; (iii) les investissements dans les biens, les installations et les équipements ainsi que les actifs incorporels destinés à des activités industrielles ; (iv) les apports de capitaux propres aux coentreprises et les acquisitions mineures de filiales consolidées et de méthodes de capitaux propres et autres investissements ; et ajustés pour : (i) paiements intersociétés nets entre les opérations en cours et les opérations abandonnées ; (ii) produit de la cession d'actifs et (iii) cotisations à des régimes de retraite à prestations déterminées, net de l'impôt. Le calendrier des free cash flows industriels peut être influencé par le moment de la monétisation des créances, de l'affacturage et du paiement des comptes créditeurs, ainsi que par les changements dans d'autres composantes du fonds de roulement, qui peuvent varier d'une période à l'autre en raison, entre autres, d'initiatives de gestion de trésorerie et d'autres facteurs, dont certains peuvent être en dehors du contrôle de l'entreprise.

(3) Immatriculations de véhicules en 2023 selon S&P Global (données les plus récentes disponibles) ; voitures particulières + utilitaires légers.

(4) Avec un pourcentage à un chiffre de compensation des émissions restantes.

(5) Se réfère à l'agrégation des segments Amérique du Sud, Moyen-Orient et Afrique et Chine et Inde et Asie-Pacifique à des fins de présentation uniquement.



## 8.2 PERFORMANCES COMMERCIALES POUR EUROPE & AMERIQUE LATINE

TAUX DE PENETRATION SFSE VN PAR PAYS :

Pays	Financements de VN SFS (VP + VU) <sup>1</sup>		Taux de pénétration SFS (en %)	
	2023	2022	2023	2022
France	197 148	198 114	32,0	35,8
Royaume-Uni	57 826	71 671	19,0	30,2
Allemagne	110 757	99 003	30,6	39,7
Italie	100 004	62 923	20,5	31,5
Espagne	44 286	43 993	21,3	26,7
Belgique	21 889	16 534	22,4	19,7
Pays-Bas	9 330	9 558	15,1	17,5
Autriche	9 214	6 808	40,2	32,5
Pologne	18 673	8 410	45,7	24,8
Portugal	16 686	9 929	29,7	23,9
<b>Europe</b>	<b>585 813</b>	<b>526 943</b>	<b>25,9</b>	<b>32,2</b>
Brésil	52 166	11 133	19,1	15,1
Argentine	7 145	6 683	13,0	13,3
Mexique	0	741		9,0
<b>Amérique Latine</b>	<b>59 311</b>	<b>18 557</b>	<b>18,1</b>	<b>14,0</b>
Turquie	57 985	27 188	26,4	27,2
<b>Reste du Monde</b>	<b>57 985</b>	<b>27 188</b>	<b>26,4</b>	<b>27,2</b>
<b>Total</b>	<b>703 109</b>	<b>572 688</b>	<b>25,1</b>	<b>30,6</b>

<sup>1</sup> Financement des Véhicules particuliers et utilitaires légers.

Suite à la réorganisation des activités en avril 2023 entre SFSE et Leasys, la production de contrats LLD pour le B2B a été transférée à cette dernière à partir de cette période, pour autant, l'activité globale de SFSE a été compensée sur l'année grâce à l'apport des contrats des nouvelles marques Fiat, Jeep, Alfa Roméo et Maserati.

Ainsi, sur l'ensemble de l'année 2023, 703 109 contrats de véhicules neufs (VN) ont été réalisés pour les marques du groupe Stellantis.

### A. POLITIQUE COMMERCIALE ET PERFORMANCE

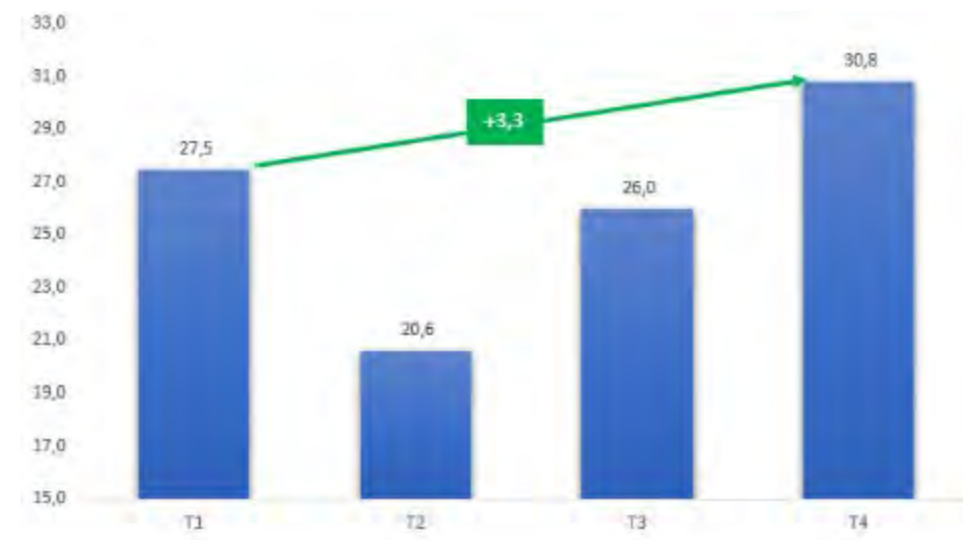
En 2023, Stellantis Financial Services Europe (SFSE) a financé 25,1% des ventes de véhicules neufs des marques du groupe Stellantis, année marquée par la fusion des entités bancaires du groupe en avril. Celle-ci a été réalisée sans impact majeur et sans discontinuité de l'activité malgré une convergence des systèmes d'informations impliquant des changements de grande ampleur.

L'homogénéisation de la performance entre les différentes marques a été engagée dès le deuxième trimestre et, notamment par la montée en puissance au cours de l'année des marques Fiat, Lancia, Alfa Roméo, et Jeep (FLAPJ) en Italie.

Relevant les défis liés à la fusion des entités bancaires des différentes marques automobiles de Stellantis, étape structurante de cette année, les performances commerciales du dernier trimestre (toutes marques Stellantis sans LLD B2B) retrouvent et dépassent, à plus de 27,5%, les niveaux constatés avant cette nouvelle organisation (Marques Peugeot, Citroën, DS, Opel avec LLD). Ce résultat témoigne de l'efficacité des ajustements opérés et des offres commerciales, renforçant ainsi notre position sur un marché européen sous tension avec des taux de référence des banques centrales toujours élevés.

Outre les actions mises en place pour limiter l'impact sur les volumes, le développement des ventes de véhicules électrifiés ainsi que le poids important des offres fidélisantes a permis une augmentation significative du montant financé unitaire moyen SFSE qui dépasse désormais les 20 500€ en 2023 en VN et 14 300 € en VO.

Taux de pénétration Europe SFSE par trimestre



### B. FINANCEMENT DES VEHICULES NEUFS

#### Europe

En Europe, le nombre de contrats de financements de véhicules neufs pour les marques du Groupe s'établit à 585 813. En fonction des zones géographiques, les évolutions sont les suivantes :

En France : 197 148 contrats représentant une pénétration de 32,0% soit une baisse de 3,8 points. La bonne tendance du dernier trimestre permet de compenser la perte de production B2B LLD en 2023 et de retrouver les niveaux du 1er trimestre 2023. Sur le marché B2C, grâce aux offres LOA, représentant 82% du canal B2C sur l'ensemble des marques, les performances restent à un excellent niveau (62,5% de pénétration). Les performances sur le B2B non LLD ont été en progression mois après mois, grâce au nouveau produit Pack Pro, lancé en avril 2023, avec de bons résultats.

En Allemagne, les performances se maintiennent à un haut niveau à près de 30,6%. L'année 2022 comportait encore une part importante de production B2B (kilometer leasing) qui n'est désormais plus distribuée par Stellantis Financial Services depuis avril 2023. La pénétration B2C sur les marques PCD et Opel a été maintenue à un niveau comparable à 2022, et la pénétration sur commandes des marques FLAPJ rejoint sur fin 2023 le même niveau de performance. Enfin un nouveau produit B2B, FlexPro, a été lancé mi 2023 pour cibler les petites et moyennes entreprises, avec des résultats en forte croissance.

Au Royaume-Uni la pénétration B2C retrouve sur le dernier trimestre un niveau supérieur à 60%, mais sur une part d'immatriculations de B2C plus faible en 2023, expliquant une pénétration globale en dessous de 20% cette année. La performance B2C sur les marques FLAPJ se rapproche désormais des performances historiques sur les marques Vauxhall et PCD, grâce à des actions conjointes soutenues dans un contexte de taux extrêmement contraint cette année sur la livre sterling.

En Espagne, les performances sont en retrait en raison d'un mix défavorable, avec un poids moins élevé du B2C. Malgré la performance B2C élevée à 65,8% et en progression en comparaison avec 2022, celle-ci ne compense pas l'effet mix. Il faut souligner qu'une part importante du B2B est constituée de ventes inéligibles au financement. Au global, la pénétration est en baisse et atteint 21,3%.

En Italie, nous observons une baisse des performances liée à l'intégration progressive des marques FLAPJ sur leur marché national. L'intégration progressive de ces nouvelles marques, combinées à un mix défavorable ont un impact sur les résultats de la JV italienne, à 20,5% de pénétration globale. Néanmoins, les performances commerciales depuis le mois d'avril sont en constante amélioration et les niveaux constatés en fin d'année, particulièrement en B2C, retrouvent les niveaux de 2022, témoignant des bons dispositifs mis en place avec les marques.

En Belgique et Luxembourg, dans un marché très concurrentiel, les performances sont en hausse; tirées sur le 2ème semestre par l'effet du passage au modèle Agent et les premières dotations de véhicule de démonstration. Dans ce contexte, la pénétration atteint 22,4%. Sur la fin de l'année 2023, d'importantes actions sont engagées pour générer du trafic pendant la période du salon de Bruxelles.

En Autriche, une pénétration record en 2023 à 40,2% qui est liée au maintien de la performance tant en B2C qu'en B2B (finance lease) conjugué à la première dotation en véhicules de démonstration suite au démarrage du modèle Agent en septembre.

Chiffres records également en Pologne avec une pénétration qui atteint 45,7%, grâce à une rapide montée en puissance des financements sur l'ensemble des marques dès le 2ème trimestre de l'année.

### Amérique Latine

2023 a été l'année de la réorganisation du schéma des captives au Brésil avec le rachat des 50% d'actionariat de Santander dans Banco PSA le 31 Août et la séparation des activités retail chez Stellantis Financiamentos ex Banco PSA et wholesale chez Stellantis Banco ex Fidis Brasil, autre entité contrôlée par le groupe Stellantis.

Nous avons connu une forte augmentation de la pénétration des financements Peugeot et Citroën au Brésil avec la mise en place de campagnes promotionnelles bien acceptées par les clients (32,1% de pénétration sur ces marques contre 15,1% en 2022).

En août, un partenariat avec la banque Santander a été signé pour les financements retail de la marque Fiat, leader du marché. Le soutien opérationnel en marque blanche du partenaire bancaire apportera des revenus additionnels à SFSE.

En novembre Stellantis Financiamentos a repris l'activité de financement des clients Jeep et RAM, et progresse en parts de marché dans ce nouveau réseau. A la même date, le portefeuille de crédit réseau aux concessionnaires a été transféré de Stellantis Financiamentos à Stellantis Banco.

### Chine

Notre entité, DPCFLC, a pris plusieurs initiatives en 2023, comme de nouveaux partenariats et des lancements commerciaux dans les motos et la location de véhicules d'occasion, ainsi que des accords avec de grandes marques automobiles et le lancement du produit Alfa Romeo Tonale Direct Lease.

### Autres pays

Turquie : dans un marché en forte croissance, les performances sur le financement sont en retrait en 2023 avec une pénétration de 26,4% soit -0,8 points mais avec des volumes multipliés par 2,1. Les plans d'actions avec les marques et l'ajout de nouveaux partenaires ont permis cette augmentation des volumes tout au long de l'année.

Dans ce pays, les encours de crédit sont comptabilisés par les partenaires et SFSE perçoit une commission commerciale.

### C. FINANCEMENT DES VEHICULES D'OCCASION

Sur le périmètre global, 243 492 contrats de financement VO ont été réalisés en 2023, volume stable par rapport à 2022, malgré l'intégration des nouvelles Marques, volume impacté principalement par le marché UK et l'augmentation du taux de refinancement. Hors UK, les volumes sont stables ou en progression significative (France et Italie).

A l'instar de l'activité véhicule neuf, des offres spécifiques ont été mises en place pour soutenir les ventes VO des réseaux du groupe Stellantis passant par la mise en avant des offres fidélisantes et des campagnes promotionnelles avec les marques. Dans ce contexte, le poids des offres fidélisantes est stable à 42%.

Un important dispositif sera maintenu au premier semestre 2024 afin de poursuivre le développement des volumes de véhicules labellisés avec un focus sur les véhicules LEV (Low Emission Vehicle). En termes de production, les volumes du G5 représentent 90% de l'ensemble des contrats réalisés.

L'ensemble des actions mises en place pour récupérer une partie des volumes s'appuie sur une politique axée sur la maîtrise du risque.



## 8.3 ACTIVITE DE FINANCEMENT ET D'EPARGNE VERS LA CLIENTELE FINALE

En fonction des marchés, six types d'offres sont proposés par Stellantis Financial Services Europe (SFSE) pour les clients particuliers (B2C) et pour les utilisateurs professionnels (B2B) :

- Vente à Crédit (VAC)
- Location avec Option d'Achat (LOA)
- Location Longue Durée (LLD)
- Location Longue Durée Flexible
- Abonnement
- Epargne

### A. FINANCEMENT DES VÉHICULES NEUFS ET DES VEHICULES D'OCCASION

Hors Chine, la production totale de financements destinés au Client Final s'élève à 901 758 dossiers et en augmentation de 12,6 % par rapport à la même période l'année précédente.

#### PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL (VEHICULES NEUFS « VN » + VEHICULES D'OCCASION « VO »), PAR PRODUIT

(en nombre de contrats)	2023	2022	Variation en %
Vente à crédit	501 964	420 136	+ 19,5
Activités de location et autres financements	399 794	381 057	+ 4,9
<b>Total</b>	<b>901 758</b>	<b>801 193</b>	<b>+ 12,6</b>

(en millions d'euros, hors agios)	2023	2022	Variation en %
Vente à crédit	6 352	6 022	+ 5,5
Activités de location et autres financements	8 290	7 426	+ 11,6
<b>Total</b>	<b>14 643</b>	<b>13 447</b>	<b>+ 8,9</b>

#### REPARTITION VN / VO

(en nombre de contrats)	2023	2022	Variation en %
<b>Financement Client Final</b>	<b>901 758</b>	<b>801 193</b>	<b>+ 12,6</b>
dont VN	659 063	561 064	+ 17,5
dont VO	242 695	240 129	+ 1,1

(en millions d'euros)	2023	2022	Variation en %
<b>Financement Client Final</b>	<b>14 643</b>	<b>13 447</b>	<b>+ 8,9</b>
dont VN	11 341	10 221	+ 10,9
dont VO	3 302	3 226	+ 2,3

#### PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL (VN + VO), PAR PAYS

(en nombre de contrats)	2023	2022	Variation en %
France	283 437	278 006	+ 2,0
Royaume-Uni	95 520	127 227	- 24,9
Allemagne	152 989	140 480	+ 8,9
Italie	116 434	80 364	+ 44,9
Espagne	49 776	55 097	- 9,7
Belgique-Luxembourg	17 800	21 893	- 18,7
Portugal	18 024	11 041	+ 63,2
Pays-Bas	10 894	12 535	- 13,1
Autriche	13 937	13 488	+ 3,3
Pologne	14 207	11 063	+ 28,4
<b>Europe</b>	<b>773 018</b>	<b>751 194</b>	<b>+ 2,9</b>
Brésil	60 324	13 655	+ 341,8
Argentine	7 412	7 340	+ 1,0
Mexique		749	- 100,0
<b>Amérique Latine</b>	<b>67 736</b>	<b>21 744</b>	<b>+ 211,5</b>
Turquie	61 004	28 255	+ 115,9
<b>Reste du Monde</b>	<b>61 004</b>	<b>28 255</b>	<b>+ 115,9</b>
<b>Total</b>	<b>901 758</b>	<b>801 193</b>	<b>+ 12,6</b>

#### ACTIVITE DE FINANCEMENT CLIENT FINAL EN CHINE ET ENCOURS TOTAL EN CHINE

	2023	2022	Variation
<b>Financements à client final (y compris locations)</b>			
Nombre de véhicules financés (VN et VO)	5 087	6 328	- 19,6
Montant des financements consentis (en millions d'euros, hors agios)	55	90	- 38,5

Encours (en millions d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation en %
Financements à client final	119	367	- 67,8
Financements corporate réseau	0	0	+ 0,0
<b>Total des encours</b>	<b>119</b>	<b>367</b>	<b>- 67,7</b>

## B. ACTIVITE EPARGNE GRAND PUBLIC

En France, les résultats sont très satisfaisants avec une augmentation des dépôts de 3 059 millions d'euros au 31 décembre 2022 à 3 995 millions au 31 décembre 2023 grâce à notamment l'expansion de son activité en Europe au travers de la Libre Prestation de Service : l'offre Distingo Bank continue à satisfaire les clients Français et également les clients Européens (Allemagne depuis juin 2023, Espagne et Pays-Bas depuis novembre 2023). En complément de son expansion géographique, Distingo bank a étendu son offre avec le lancement d'un Compte à terme Green qui contribue exclusivement au refinancement des véhicules propres.

Stellantis Bank propose via sa succursale allemande une offre de dépôt à travers deux marques : Opel DirektBank et Stellantis Direkt Bank.

La banque propose des comptes courants et des dépôts à terme (de 3 à 48 mois) et revoit régulièrement ses offres pour rester attractive auprès des clients. Le montant total des dépôts au 31.12.2023 est respectivement de 1 738 millions d'euros pour Opel DirektBank, et de 1 688 millions d'euros pour Stellantis Direkt Bank.

### ACTIVITE D'EPARGNE

	IFRS8		
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation en %
<b>Encours (Dettes envers la clientèle) (en millions €)</b>	<b>7 421</b>	<b>6 594</b>	+ 12,5
dont France (y compris business en LPS en Europe)	3 995	3 059	+ 30,6
dont Allemagne	3 426	3 535	- 3,1

## 8.4 ACTIVITE DE FINANCEMENT CORPORATE RESEAU

### PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU (HORS CHINE)

	2023	2022	Variation en %
<b>En nombre de véhicules</b>	<b>2 668 372</b>	<b>1 636 982</b>	<b>+ 63,0</b>
<b>En montant (millions d'euros)</b>	<b>87 030</b>	<b>49 368</b>	<b>+ 76,3</b>
dont véhicules	82 284	46 224	+ 78,0
dont pièces de rechange & autres financements	4 747	3 145	+ 51,0

SFSE est un partenaire stratégique des réseaux de distribution des Marques de STELLANTIS. Tout en assurant la maîtrise du risque de manière indépendante, SFSE propose des solutions de financement qui couvrent l'essentiel des besoins des distributeurs (VN, VO, véhicules de démonstration et pièces de rechange), facilité de trésorerie à court terme voire prêts à moyen et long terme pour le financement d'investissement permettant de pérenniser l'activité.

En 2023, 2.668.372 véhicules ont été financés ce qui représente une augmentation de 63% par rapport à 2022, liée notamment à l'extension du périmètre d'interventions aux marques Fiat, Fiat Professional, Jeep, Alfa Romeo, Lancia et Maserati en Europe et à la croissance des immatriculations des marques déjà financées en 2022.

Le montant des nouveaux financements octroyés augmente de 2%, pour les mêmes raisons ainsi que grâce à la hausse des prix de ventes des véhicules au cours de l'année.



## 8.5 ACTIVITE D'ASSURANCE ET DE SERVICE

### PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET DE SERVICES

(en nombre de contrats)	2023	2022	Variation en%
Assurances liées aux financements	566 853	523 843	+ 8,2
Assurance automobile	299 719	229 206	+ 30,8
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	652 381	639 653	+ 2,0
<b>Total</b>	<b>1 518 953</b>	<b>1 392 702</b>	<b>+ 9,1</b>

### TAUX DE PENETRATION SUR FINANCEMENTS

(en %)	2023	2022	Variation en%
Assurances liées aux financements	59,8	64,3	- 4,5
Assurance automobile	31,6	28,1	+ 3,5
Services automobiles et Autres Services	68,9	78,5	- 9,7
<b>Total</b>	<b>160,3</b>	<b>171,0</b>	<b>- 10,7</b>

Stellantis a anticipé la nécessité de construire des offres de mobilité à forte valeur ajoutée pour le client final, les assurances et services garantissant une protection et une mobilité sans souci. C'est dans cette perspective que la Business Unit Stellantis Assurance a pour mission de piloter les sujets assurances, les performances commerciales et de gérer les sociétés d'assurance et courtiers détenus par SFSE, ou les activités d'intermédiation en Europe, en Turquie, en Argentine et au Brésil.

SFSE propose au client final une offre d'assurances et de services, liés à la personne, au véhicule, à son financement et à sa mobilité, commercialisés conjointement ou non avec l'offre de financement : l'assurance-crédit, l'assurance perte financière, la garantie cosmétique, l'extension de garantie, l'assurance automobile et des contrats d'extension de garantie et de maintenance, etc....

Pour l'ensemble du périmètre SFSE, la pénétration commerciale globale ressort à 160% soit 1,6 contrat par client financé, la baisse de 10,7 points par rapport à 2022 s'expliquant par l'intégration des marques Fiat, Lancia, Alfa Roméo, et Jeep (FLAPJ) en 2023 et à la convergence en cours des performances, suite à la restructuration des entités bancaires. A périmètre comparable entre 2022 et 2023, la pénétration commerciale globale ressort à 172%, en progression de 1 point par rapport à 2022.

L'évolution du mix client B2B/B2C, la nécessité d'adapter la gamme de produit afin de répondre aux nouveaux besoins des clients et l'organisation multimarque de SFSE en avril 2023 ont conduit au développement de 75 nouveaux produits de services et d'assurance, dont 33 ont été lancés durant l'année 2023 pour l'ensemble des marques de Stellantis.

Enfin, composante importante d'une offre automobile ou de mobilité, l'Assurance Automobile reste le service avec un fort potentiel de croissance et cette offre est présente sur l'ensemble des marchés où SFSE opère.

En 2023, 31,6% des véhicules financés par SFSE bénéficient d'une assurance automobile, soit une progression de plus de 3 points par rapport à 2022. Le véhicule électrique, la voiture connectée et le covoiturage sont autant d'évolutions qui impactent de manière significative cette offre, comme par exemple l'assurance à l'usage. L'expérience acquise depuis plusieurs années à installer cette offre dans l'univers des Marques confère à Stellantis et à SFSE un avantage significatif.

Les niveaux de performances commerciales atteints chaque année démontrent la pertinence de la stratégie Assurance et Services développée sur l'ensemble des marchés où SFSE est présente. En 2023, elle continue de contribuer significativement aux résultats de SFSE, à hauteur de 292 millions d'euros.

### 8.6.3. PROCEDURES JUDICIAIRES ET ENQUÊTES

SFSE ainsi que ses filiales respectent les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elles sont implantées. L'essentiel des procédures judiciaires est composé des litiges issus des impayés enregistrés sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités.

L'impact du coût des procédures engagées par ou contre SFSE et de leurs conséquences sur les comptes de SFSE est pris en compte dans sa politique de provisionnement et font l'objet d'ajustements permanents, revus avec les commissaires aux comptes, pour éviter au global un effet négatif sur sa situation financière.

## 8.6 AUTRES INFORMATIONS

### 8.6.1. SALARIES

Au 31 décembre 2023, l'effectif global de SFSE représente en équivalent temps plein (« ETP ») 428 collaborateurs directement salariés des différentes filiales et succursales de SFSE.

A cela s'ajoutent 433 collaborateurs de l'activité automobile dédiés et détachés à 100% sur SFSE dont la gestion des collaborateurs est opérée au travers de la politique Ressources Humaines du Groupe, détaillée au sein du Document de Référence de Stellantis.

Les 2 747 effectifs des Sociétés en JVs dans le cadre de nos coopérations, sont comptabilisées par ailleurs par les JVs.

### 8.6.2. PARC IMMOBILIER

SFSE n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et son siège social est situé dans des locaux loués par Stellantis. Les locaux des implantations de SFSE en France et à l'étranger font également l'objet de contrat de bail ou de crédit-bail.

En 2021, puis en 2023, SFSE a été informée de l'intention, de la part de plusieurs consommateurs au Royaume-Uni, d'intenter des actions judiciaires à son encontre, au motif que SFSE aurait, depuis le 1er septembre 2009, mis à disposition de ces consommateurs des véhicules des marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles qui ne respecteraient pas la réglementation en matière d'émissions polluantes.

Dans le cadre de ces procédures, SFSE analysera l'ensemble des arguments notamment à la lumière du fait que SFSE a cessé de fournir des offres de financement au Royaume-Uni depuis février 2015 et que SFSE n'intervient pas dans le process de fabrication des véhicules incriminés.

## 8.7 PERSPECTIVES

Après la fusion des activités bancaires en avril 2023 en Europe et la création de Stellantis Financial Services Europe (SFSE), la dynamique commerciale observée sur les marques nouvellement opérées par SFSE a progressé mois après mois. Maintenant, l'objectif est sur la prochaine année de renforcer la présence de SFSE au sein de tous les réseaux pour consolider l'activité B2C et continuer à progresser dans les activités B2B non LLD, voitures d'occasion, assurances et solutions de mobilité, de façon à finaliser la convergence de la performance au sein des différentes marques. Cette nouvelle organisation permet à SFSE de développer des solutions de financement, d'assurance et de mobilité ajustées aux besoins de ses clients et ainsi d'accélérer sa contribution au plan stratégique de Stellantis « Dare Forward 2030 ».

Par ailleurs en Europe, les changements environnementaux et réglementaires ont un impact sur les ventes avec une transition rapide vers l'électrification qui oriente l'industrie automobile vers un nouveau modèle de distribution pour les véhicules neufs. Dans ce contexte, Stellantis est amené à développer un nouveau modèle Agent/Retailer en Europe en proposant des contrats d'Agents à ses distributeurs pour cette activité et de renforcer l'omnicanalité de façon à continuer d'améliorer l'expérience client.

Ce nouveau modèle Retailer est maintenant en place depuis septembre 2023 en Autriche, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas et sera progressivement étendu à tous les pays européens dans les prochaines années.

Dans le cadre de la mise en place de ce nouveau modèle Retailer, SFSE continuera d'affirmer sa vocation à accompagner et soutenir les Marques et les Distributeurs avec le meilleur niveau d'excellence opérationnelle.

Au Brésil, grâce au rachat à Santander de la totalité de Stellantis Financiamentos et à la reprise de l'activité retail de JEEP et RAM, les volumes et la contribution du Brésil vont augmenter de façon très significative pour SFSE.





## 9. ANALYSE DES RESULTATS FINANCIERS

Pour les **données financières** (bilan, P&L, encours), le rapport de gestion montre les informations sous deux modes :

- Les informations au **format consolidé** correspondant aux comptes consolidés dans lesquels se trouvent Stellantis Financial Services Europe (SFSE) avec ses filiales consolidées en intégration globale, et en mises en équivalence les sociétés du périmètre de la coopération entre SFSE et Santander, les sociétés du périmètre de la coopération entre SFSE et BNP Paribas Personal Finance (BNPP PF) et les sociétés en Chine Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Co (sur 11 mois du fait de la sortie du périmètre en décembre) et Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co (sur 12 mois). Enfin, depuis le 1er juillet 2019, en cohérence avec l'analyse du contrôle des autres partenariats, l'entité argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera SA, détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina est consolidée par mise en équivalence.

- Les **informations sectorielles** au format IFRS 8 couvrent SFSE avec ses filiales consolidées en intégration globale et une consolidation à 100% des activités du partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya, des activités du partenariat avec Santander et des activités du partenariat avec BNPP PF. Les résultats financiers de la Chine restent mis en équivalence. Les informations au format IFRS 8 correspondent à une vision de gestion. La note 25.2 des comptes consolidés montre le passage entre les données consolidées et les données IFRS 8.

(en millions d'euros)	Consolidé <sup>1</sup>			IFRS 8 <sup>1</sup>		
	2023	2022 restated	Variation en %	2023	2022 restated	Variation en %
Produit net bancaire hors PPA OVF <sup>2</sup>	90	-8	+ 1 225,0	1 814	1 759	+ 3,1
Produit net bancaire incluant le PPA OVF <sup>2</sup>	90	-8	+ 1 225,0	1 816	1 759	+ 3,2
Charges générales d'exploitation et assimilées <sup>3</sup>	-53	-33	- 60,6	-660	-596	- 10,7
Coût du risque	-3	0	+ 0,0	-70	-67	- 4,5
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>34</b>	<b>-41</b>	<b>+ 182,9</b>	<b>1 086</b>	<b>1 096</b>	<b>- 0,9</b>
Résultat des entités mises en équivalence <sup>4</sup>	401	448	- 10,5	1	16	- 93,8
Autre résultat hors exploitation	31	29	+ 6,9	71	29	+ 144,8
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>466</b>	<b>436</b>	<b>+ 6,9</b>	<b>1 158</b>	<b>1 141</b>	<b>+ 1,5</b>
Impôts sur les bénéfices	7	7	+ 0,0	-285	-267	- 6,7
<b>Résultat net</b>	<b>473</b>	<b>443</b>	<b>+ 6,8</b>	<b>873</b>	<b>874</b>	<b>- 0,1</b>

<sup>1</sup> - Les éléments de passage au compte de résultat du format IFRS 8 au format consolidé se retrouvent dans la note 25.2 des comptes consolidés.

<sup>2</sup> - Le retournement du Purchase Price Allocation ("PPA") lié à l'acquisition d'OVF en 2017 a un effet de 2m€ sur le PNB à fin Décembre 2023, contre -0,5 millions d'euros à fin Décembre 2022, en IFRS 8. Cet effet est principalement alloué aux activités Client final.

<sup>3</sup> - Y compris les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés.

<sup>4</sup> - Sociétés communes avec le groupe Santander et BNPP PF, et depuis juillet 2019 l'entité argentine PSA Argentina Compania Financiera S.A détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina, mises en équivalence dans les comptes au format consolidé.

En avril 2023, acquisition en totalité de Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co. Cette société est désormais consolidée depuis le 2ème trimestre 2023.

En août 2023, acquisition intégrale de Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Fin. et Inv. S.A. et de de Stellantis Corretora de Seguros E Serviços Ltda au Brésil. Ces sociétés sont désormais consolidées depuis le troisième trimestre 2023.

## 9.1 PRODUIT NET BANCAIRE

### PRODUIT NET BANCAIRE (« PNB ») PAR PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	2023	2022 restated	Variation en %	2023	2022 restated	Variation en %
<b>Client final</b>	12	0		1 021	1 221	- 16,4
<b>Corporate réseau</b>	1	0		256	159	+ 61,3
<b>Assurances et services</b> (y compris coût net de refinancement)	9	-14	+ 164,3	291	302	- 3,6
<b>Non répartis et autres<sup>1</sup></b>	68	6	+ 1 033,3	248	77	+ 222,1
<b>Total PNB incluant le PPA OVF<sup>2</sup></b>	<b>90</b>	<b>-8</b>	<b>+ 1 225,0</b>	<b>1 816</b>	<b>1 759</b>	<b>+ 3,2</b>
<b>Total PNB hors PPA OVF<sup>2</sup></b>	<b>90</b>	<b>-8</b>	<b>+ 1 225,0</b>	<b>1 814</b>	<b>1 759</b>	<b>+ 3,1</b>

<sup>1</sup> - Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement. Inclut également 16m€ d'annulation de l'amende antitrust italienne pour les JV en 2022.

<sup>2</sup> - Le retournement du Purchase Price Allocation ("PPA") lié à l'acquisition d'OVF en 2017 a un effet de 2m€ sur le PNB à fin décembre 2023, contre -0,5 millions d'euros à fin décembre 2022, en IFRS 8. Cet effet est principalement alloué aux activités Client final.

Le produit net bancaire au format consolidé est de 90 millions d'euros au 31 décembre 2023, avec un impact de la comptabilité d'hyperinflation en Argentine de - 3,0 millions d'euros sur le PNB.

Le produit net bancaire au format IFRS 8 est en légère augmentation à 1 816 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 1 759 millions d'euros au 31 décembre 2022 avec un impact de la comptabilité d'hyperinflation de - 12,9 millions d'euros contre - 15,1 millions d'euros en 2022. Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus d'intérêts nets sur les crédits et locations aux clients, de produits des assurances et autres services proposés aux clients des marques. La forte évolution du poste " Non répartis et autres" s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt constatée sur les marchés financiers. Au 31 décembre 2023, le PNB IFRS 8 intègre également +2 millions d'euros de retournement du Purchase Price Allocation issu de l'acquisition d'Opel Vauxhall Finance, ce montant était de - 1 millions d'euros en 2022.

## 9.2 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION ET ASSIMILES

Les charges générales d'exploitation et assimilées au format consolidé ont atteint - 53 millions d'euros à fin décembre 2023. L'évolution par rapport à l'année 2022 s'explique principalement par le changement de périmètre de consolidation.

Au format IFRS 8, les charges générales d'exploitation s'établissent à - 660 millions d'euros à fin décembre 2023 contre - 596 millions à fin décembre 2022. Cette évolution s'explique par la fusion de l'ensemble des entités bancaires de Stellantis qui va permettre à SFSE d'être en charge des activités de financement de l'ensemble des marques Stellantis.

## 9.3 COUT DU RISQUE

Le coût du risque au format consolidé est de -3 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Au format IFRS 8, le coût du risque s'établit à -70 millions d'euros soit - 0,16% des encours nets moyens, contre - 67 millions d'euros et - 0,17% des encours nets moyens en 2022.

Le coût du risque de l'activité client final au format IFRS 8 (particuliers et entreprises) s'est établi à -87 millions d'euros soit - 0,27% des encours nets moyens. Le coût du risque de l'activité Corporate Réseaux au format IFRS 8 se traduit par un revenu de 17 millions d'euros soit 0,13% des encours nets moyens.

## 9.4 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation au format consolidé s'élève à 34 millions d'euros en augmentation de 75 millions d'euros par rapport à 2022. Cette augmentation est induite par le changement de périmètre de consolidation de SFSE et par des revenus supplémentaires sur nos placements de trésorerie liés à la hausse des taux d'intérêt.

Le résultat d'exploitation au format IFRS 8 s'élève à 1 086 millions d'euros, en légère baisse - 0,9% par rapport à 1 096 millions d'euros en 2022.

## 9.5 RESULTAT NET CONSOLIDE

Le résultat net au format consolidé ressort à 473 millions d'euros, en augmentation de 6,8%, par rapport à l'année 2022.

## 10.1 BILAN

Les actifs au 31 décembre 2023 s'élèvent à un total de 58 576 millions d'euros au format IFRS 8, en hausse de 22,2% du fait principalement des prêts et créances sur le réseau de +62,3% (+6,3 milliards d'euros).

## BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)

Actif	Consolidé <sup>1</sup>			IFRS 8 <sup>1</sup>		
	31 déc. 2023	31 déc. 2022 restated	Variation en %	31 déc. 2023	31 déc. 2022 restated	Variation en %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	107	65	+ 64,6	202	183	+ 10,4
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti <sup>3</sup>	793	580	+ 36,7	2 259	1 810	+ 24,8
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	564	0		48 900	41 040	+ 19,2
Actifs d'impôts différés	34	8	+ 325,0	219	221	- 0,9
Participations dans les entreprises mises en équivalence <sup>2</sup>	3 080	2 882	+ 6,9	0	36	- 100,0
Autres actifs	971	899	+ 8,0	6 996	4 630	+ 51,1
<b>Total de l'actif</b>	<b>5 549</b>	<b>4 434</b>	<b>+ 25,1</b>	<b>58 576</b>	<b>47 920</b>	<b>+ 22,2</b>

Passif	Consolidé <sup>1</sup>			IFRS 8 <sup>1</sup>		
	31 déc. 2023	31 déc. 2022 restated	Variation en %	31 déc. 2023	31 déc. 2022 restated	Variation en %
Dettes envers les établissements de crédit	503	0		28 486	22 096	+ 28,9
Dettes envers la clientèle	23	1	+ 2 200,0	8 163	7 074	+ 15,4
Dettes représentées par un titre	48	0		9 585	8 405	+ 14,0
Passifs d'impôts différés	3	1	+ 200,0	817	730	+ 11,9
Autres passifs	270	191	+ 41,4	3 743	2 528	+ 48,1
Capitaux propres	4 702	4 241	+ 10,9	7 782	7 087	+ 9,8
<b>Total du passif</b>	<b>5 549</b>	<b>4 434</b>	<b>+ 25,1</b>	<b>58 576</b>	<b>47 920</b>	<b>+ 22,2</b>

<sup>1</sup> Les éléments de passage du bilan au format IFRS 8 au bilan consolidé se retrouvent dans la note 25.1 des comptes consolidés.

<sup>2</sup> Sociétés communes avec le groupe Santander et BNPP PF, et depuis juillet 2019 l'entité argentine PSA Argentina Compania Financiera S.A détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina, mises en équivalence dans les comptes au format consolidé. Les parts dans le partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles et Dongfeng Motor Group ont été cédées fin 2022. La filiale Dongfeng Peugeot Citroën Financial leasing, détenue à 50% depuis octobre 2021, a été créée en novembre 2018 et entre dans le périmètre de consolidation en 2019.

<sup>3</sup> Reclassement des contrats de location opérationnelle et des immeubles de placement de prêts et créances à la clientèle vers les autres postes de l'actif (en IFRS8 708 millions d'euros au 31/12/23 et 603 millions d'euros au 31/12/22).

## 10.2 ENCOURS DE CREDIT

## ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTELE

(en millions d'euros)	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation en %	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation en %
Corporate réseau	6	0	+ 0,0	16 497	10 163	+ 62,3
Client final	558	0	+ 0,0	33 112	31 480	+ 5,2
<b>Total des encours financés</b>	<b>564</b>	<b>0</b>	<b>+ 0,0</b>	<b>49 609</b>	<b>41 643</b>	<b>+ 19,1</b>

Prise en compte dans les encours financés des contrats de location opérationnelle et des immeubles de placement (en IFRS8, 708 millions d'euros au 31/12/23 et 603 millions d'euros au 31/12/22)

## ENCOURS DE FINANCEMENT PAR REGION

(en millions d'euros)	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation en %	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation en %
Pays du G5 <sup>1</sup>	0	0	+ 0,0	45 875	38 443	+ 19,3
Reste de l'Europe	(0)	0	+ 0,0	3 126	2 690	+ 16,3
Amérique Latine	445	0	+ 0,0	489	511	- 4,3
Reste du monde	119	0	+ 0,0	119	0	+ 0,0
<b>Total</b>	<b>564</b>	<b>0</b>	<b>+ 0,0</b>	<b>49 609</b>	<b>41 643</b>	<b>+ 19,1</b>

<sup>1</sup>Pays du G5 : France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Espagne.

## 10.3 DEPRECIATION DES ENCOURS DE CREDIT

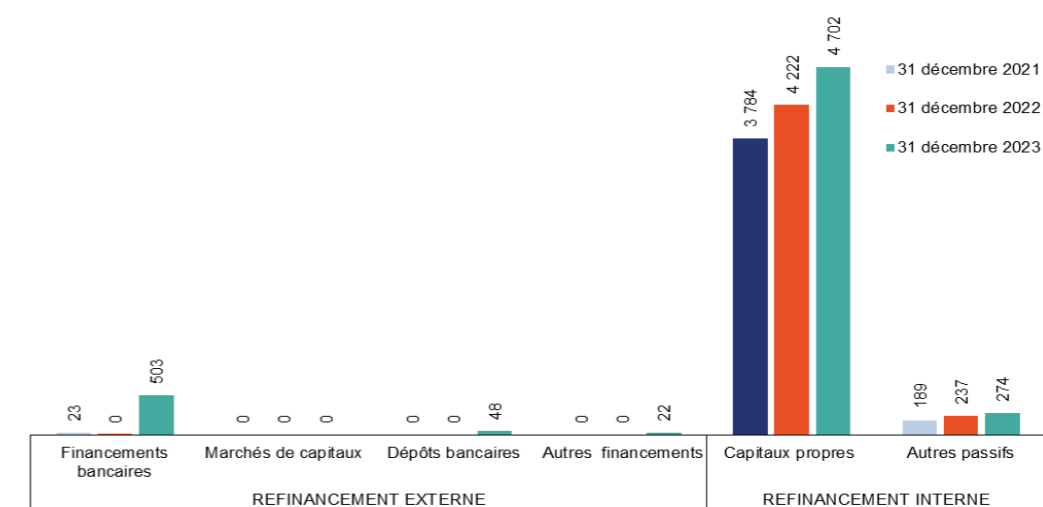
Créances douteuses "S3" - Client Final	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Encours S3 (en M€)	477	516
Taux de couverture des encours S3	48,9%	40,4%
<b>Encours S3 / Encours totaux</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,6%</b>

La part des encours douteux Client Final rapportée aux encours totaux s'établit à 1,4% en baisse par rapport à l'année précédente. Le taux de couverture des encours S3 s'établit à 48,9% en hausse par rapport à l'année précédente, en raison d'une homogénéisation des méthodes au sein des coopérations à l'occasion de la réorganisation des activités en Europe.

## 10.4 POLITIQUE DE REFINANCEMENT

## MODES DE FINANCEMENT PAR SOURCE

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Financements bancaires</b>	<b>503</b>	<b>0</b>	<b>23</b>
NEU MTN			0
Obligations			0
<b>Capitaux longs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CD			0
BT			0
<b>Capitaux courts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Marchés de capitaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépôts bancaires	48	0	0
Autres financements	22	0	0
<b>Total refinancement externe</b>	<b>573</b>	<b>0</b>	<b>23</b>
Capitaux propres	4 702	4 222	3 784
Autres passifs	274	237	189
<b>Total Bilan</b>	<b>5 549</b>	<b>4 459</b>	<b>3 996</b>

SOURCES DE FINANCEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)  
(HORS LIGNES DE CREDIT BANCAIRES CONFIRMÉES NON TIRÉES)

Sur le périmètre en partenariat, les co-entreprises pilotent leur propre financement, avec dans la majorité des cas un engagement de refinancement du partenaire.

Hors partenariat, SFSE recourt pour ses filiales chinoise et brésilienne à un refinancement local en visant une diversification des sources et en veillant à la meilleure adéquation possible entre les échéances de ces dernières et celles des encours de crédit. La filiale brésilienne utilise notamment des certificats de dépôts interbancaires auprès de différentes contreparties (et plus récemment d'entités du groupe Stellantis). Compte tenu de l'augmentation récente de ses activités, d'autres sources de financement sont en cours de mise en œuvre.

## 10.5 SECURITE DE LIQUIDITE

La sécurité de la liquidité de SFSE repose sur trois piliers :

- des placements liquides auprès de contreparties de premier rang ;
- la mise en place de lignes de sécurité bilatérales avec des contreparties également de premier rang ;
- la diversification des sources de financement locales pour ses filiales chinoise et brésilienne.

Au 31 décembre 2023, la réserve de liquidité représentait 981 millions d'euros (cf. note 20) dont un total d'actifs liquides de grande qualité (high quality liquid assets) de 632 millions d'euros placés à la Banque de France, le solde étant majoritairement placé sur des comptes bancaires. Le LCR consolidé de SFSE au 31 Décembre 2023 est de 1556 %.

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, SFSE détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 90 millions d'euros.

Ces facilités bancaires ne portent pas de covenants ou de restrictions excédant les pratiques de marchés, avec toutefois les éléments notables suivants pouvant entraîner leur annulation :

- la perte de la détention directe ou indirecte par STELLANTIS de la majorité des actions SFSE
- la perte par SFSE de son statut bancaire

A fin décembre 2023, la filiale brésilienne a mis en place des lignes de sécurités bancaires à hauteur de 500 MBRL avec des banques de premier rang pour disposer d'un coussin de liquidité suffisant afin de répondre à ses besoins en cas de tension sur le marché.

## 10.6 NOTATIONS DE CREDITS

Depuis la mise en place de ses partenariats, SFSE a décidé de ne plus solliciter de rating auprès des agences de notations.



## 11.1 GESTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres consolidés s'élevaient à 4 702 millions d'euros, en augmentation de 461 millions par rapport aux 4 241 millions au 31 décembre 2022 retraité. La variation de 461 millions s'explique principalement par l'intégration du résultat net consolidé de l'année 2023 à hauteur de 473 millions d'euros (voir la partie 2.4 des comptes consolidés « Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires »).

### 11.1.1. FONDS PROPRES DE LA BANQUE

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation tel que décrit dans la note 1.C relative aux états financiers consolidés, à l'exception des sociétés d'assurances détenues à 100% par SFSE, qui sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel, et en intégration globale dans le périmètre comptable (Stellantis Services Ltd, Stellantis Insurance Ltd, Stellantis Life Insurance Ltd, Stellantis Insurance Manager Ltd, Stellantis Insurance Compania de Seguros S.A.U. et Stellantis Corretora de Seguros E Serviços Ltda).

TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL

(en millions d'euros)	Bilan Consolidé	Retraitements prudentiels <sup>1</sup>	Bilan Prudentiel
<b>Actifs au 31 déc. 2023</b>	<b>5 549</b>	<b>-164</b>	<b>5 385</b>
Caisse, banques centrales, CCP	632	0	632
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	107	-90	17
Prêts et créances sur les établissements de crédit	793	-99	694
Prêts et créances sur la clientèle	564	0	564
Actifs d'impôts	36	-25	11
Comptes de régularisation et actifs divers	142	-67	75
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 080	165	3 245
Immobilisations	180	-48	132
Ecart d'acquisition	15	0	15
<b>Passifs au 31 déc. 2023</b>	<b>5 549</b>	<b>-164</b>	<b>5 385</b>
Dettes envers les établissements de crédit	503	-2	501
Dettes envers la clientèle	23	6	29
Dettes représentées par un titre	48	0	48
Contrats d'assurance émis – Passif	86	-86	0
Passifs d'impôts	34	-10	24
Comptes de régularisation et passifs divers	142	-63	79
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	0
Provisions	11	-9	2
Capitaux propres	4 702	0	4 702

<sup>1</sup> Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel (sociétés d'assurances mises en équivalence).

En principe, les établissements assujettis doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, l'article 7 du CRR prévoit des possibilités d'exemption de la surveillance sur base individuelle et, le passage à CRD4 n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution avant le 1er janvier 2014. Stellantis Financial Services Europe, qui bénéficiait d'ores et déjà d'une exemption au suivi sur base individuelle, est donc uniquement assujettie à un suivi du ratio de solvabilité au niveau consolidé du groupe.

On notera par ailleurs qu'il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre les filiales détenues à 100% par Stellantis Financial Services Europe. S'agissant des co-entreprises avec les groupes Santander et BNP Paribas, l'accord des deux actionnaires est nécessaire.

Stellantis Financial Services Europe ne dispose que d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1, constitués des éléments suivants :

- Montant du capital social et des primes d'émission afférentes ;
- Résultats audités ;
- Report à nouveau ;
- Eléments du résultat, comptabilisés directement en capitaux propres ;
- Autres réserves.

Les déductions et ajustements réglementaires effectués sur ces fonds propres portent essentiellement sur les éléments suivants :

- Intérêts minoritaires ;
- Résultat non éligible, à savoir le résultat intégral du second semestre 2023 non audité et le dividende prévisionnel au titre du résultat du premier semestre 2023 ;

- Immobilisations incorporelles nettes. Depuis décembre 2020, en application du règlement délégué 2020/2176 publié en décembre 2020, une part des immobilisations incorporelles, plus précisément des logiciels déjà en cours d'amortissement, peut être rattachée en RWA au calcul des exigences de fonds propres, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels.

- Gains et pertes générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- Corrections de valeur supplémentaires sur les actifs et passifs évalués à la juste valeur ;
- Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés ;
- Prêts subordonnés émis ;
- Titres de participations des entités mises en équivalence ou non consolidées. Une part de ces titres de participation, en deçà des seuils réglementaires, peut être rattachée en RWA au calcul des exigences de fonds propres, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels ;
- Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles. Une part peut être rattachée en RWA au calcul des exigences de fonds propres, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels.

Les fonds propres prudentiels de SFSE s'élevaient à 757 millions d'euros à fin 2023, contre 693 millions d'euros à fin 2022.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

(en millions d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
<b>Capitaux propres comptables</b>	<b>4 702</b>	<b>4 221</b>
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	0	1
<b>Capitaux propres prudentiels</b>	<b>4 702</b>	<b>4 222</b>
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat non éligible <sup>1</sup>	-280	-292
Titres de participation des entités non consolidées ou mises en équivalence	-3 054	-2 908
Impôts différés actifs résultant de différences temporelles	-8	0
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	-85	-76
Impôts différés actifs dépendant de bénéfices futurs	0	0
Réserve de couverture de flux de trésorerie	-1	-2
Prêts subordonnés aux entités mises en équivalence	-517	-251
Autres déductions prudentielles	0	0
<b>Fonds propres prudentiels de catégorie 1</b>	<b>757</b>	<b>693</b>

<sup>1</sup> En 2023, le résultat non éligible comprend le résultat intégral S2 2023 (197 millions d'euros) et le projet de distribution de dividendes sur le résultat S1 2023 (83 millions d'euros). En 2022, le résultat non éligible comprend le résultat intégral S2 2022 (225 millions d'euros) et le projet de distribution de dividendes sur le résultat S1 2022 (67 millions d'euros).



### 11.1.2 EXIGENCE DE FONDS PROPRES

Stellantis Financial Services Europe utilise, pour le calcul de ses exigences en fonds propres, exclusivement l'approche standard.

Toutes les co-entreprises au sein de SFSE utilisent l'approche standard, à l'exception de la France qui a l'autorisation permanente de la BCE d'utiliser l'approche notation interne pour ses portefeuilles Retail (méthode avancée) et Corporate (méthode fondation).

Dans le cadre de l'application de la réglementation Bâle III, SFSE confirme une position financière robuste. Au 31 décembre 2023, le ratio de solvabilité Bâle III au titre du pilier I était de 39,9%. Il atteignait 101,9% au 31 décembre 2022.

#### Ratio de levier

L'Union Européenne exige un ratio de levier minimum de 3% à respecter à tout moment, depuis la mise en place de la CRR2/CRD5 en juin 2021. Un dispositif de suivi, de contrôle et d'alerte permet de gérer toute prise de risque excessif.

Le ratio de levier s'élève à 33% au 31 décembre 2023 contre 66% au 31 décembre 2022.

A noter que l'exemption au suivi sur base individuelle reçue au titre du ratio de solvabilité est étendue au ratio de levier dans le régime CRD IV. Les obligations relatives au ratio de levier sont donc effectuées sur base consolidée uniquement.

#### Indicateurs clés

Conformément au Règlement (UE) n°2021/637, le format des tableaux du Pilier 3 a évolué depuis le 31 décembre 2021 selon les normes techniques de l'EBA (EBA/ITS/2020/04).



TABLEAU POUR LES INDICATEURS CLES (EU KM1)

(en millions d'euros)		31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Fonds propres disponibles (montants)</b>			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	757	693
2	Fonds propres de catégorie 1	757	693
3	Fonds propres totaux	757	693
<b>Montants d'exposition pondérés</b>			
4	Montant total d'exposition au risque	1 897	680
<b>Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>			
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	39,9%	101,9%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	39,9%	101,9%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	39,9%	101,9%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autre que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>			
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,50%	0,50%
EU 7b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,28%	0,28%
EU 7c	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,38%	0,38%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,50%	8,50%
<b>Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>			
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un Etat membre (%)	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,29%	0,00%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,79%	2,50%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,29%	11,00%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP	596	-
<b>Ratio de levier</b>			
13	Mesure de l'exposition totale	2 299	1 054
14	Ratio de levier (%)	33%	66%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>			
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,16%	0,33%
EU 14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	0,09%	0,18%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,16%	3,33%
<b>Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>			
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,16%	3,33%
<b>Ratio de couverture des besoins de liquidité</b>			
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	632	75
EU 16a	Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	162	54
EU 16b	Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	317	816
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	41	14
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	1556%	554%
<b>Ratio de financement stable net</b>			
18	Financement stable disponible total	5 056	4 226
19	Financement stable requis total	4 255	3 470
20	Ratio NSFR (%)	119%	122%

## 11.2 SYNTHÈSE SUR LES ACTIFS GREVES

SFSE dispose d'actif grevé au 31 décembre 2023. Il s'agit d'un nantissement de 120 millions d'euros accordé par la société mère Stellantis Financial Services Europe à la société Stellantis Bank détenue à 50% avec BNP Paribas Personal Finance pour garantir le défaut de paiement éventuel de certains clients.

## 11.3 FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de SFSE font partie intégrante de la Gestion des Risques dont le responsable est membre du Comité de direction de la banque. Il rend régulièrement compte de ses missions au Comité d'Audit et des Risques et au Comité Management des Risques de SFSE.

La gouvernance des risques couvre notamment :

- Le recensement des risques liés à l'activité déployée par la banque et l'évaluation de leur criticité, compte tenu des dispositifs de contrôle et de surveillance mis en place au premier niveau par les entités opérationnelles, au deuxième niveau par le contrôle permanent et le risque oversight, et au troisième niveau par l'audit.

- La fixation du niveau de risque acceptable et le pilotage de ces risques, formalisé et suivi dans le Tableau de Bord d'Appétit au Risque de SFSE, validé par le Comité Management des Risques, le Comité d'Audit et des Risques, puis approuvé par le Conseil d'Administration,

- La validation des méthodes ou modèles de mesure,

- La mise en œuvre de stress-tests et/ou de dispositifs d'atténuation des risques tels que demandés ou recommandés par la réglementation (ICAAP, ILAAP, PUL, Plan Préventif de Rétablissement, ...) qui sont approuvés ou portés à la connaissance du Conseil d'Administration de la Banque selon les cas.

Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de Comités : le Comité Management des Risques (bimestriel), le Comité ALM (mensuel), le Comité Modèles (bimestriel) et le Comité d'Audit et des Risques (trimestriel). Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit parties prenantes à ces Comités, soit informés de leur teneur.

La surveillance des risques au sein des Coopérations avec SCF et BNPP PF est assurée par des Comités paritaires entre SFSE et ses partenaires et est déclinée au sein de chaque JV et entité locale dans des Comités Risques locaux.

### 11.3.1. RISQUE DE CREDIT

#### Facteurs de risque

Il est lié à l'incapacité d'un client à faire face au paiement de ses obligations. Indépendamment d'une politique d'acceptation prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique dans les différents pays dans lesquels SFSE intervient, tant pour le niveau des défauts que pour la valeur de marché des véhicules repris.

En ce qui concerne les opérations de financement, SFSE ne supporte généralement pas de risque de valeur résiduelle, sauf au Royaume-Uni où la réglementation offre la possibilité aux clients particuliers de demander le rachat de leur véhicule par le prêteur dans certaines conditions, et très marginalement sur certains financements dans les autres pays.

#### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi et tout au long de la durée de vie de chaque financement en portefeuille.

À l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes ou, dans un nombre de cas très limités, externes. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de grading (Corporate) ou d'outils décisionnels (Retail).

Dans le cadre des partenariats avec SCF et BNPP PF, les modèles internes font l'objet de revues régulières par les différentes équipes risques de SFSE et de ses partenaires pour s'assurer de la stabilité de leur performance dans le temps.

Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres à chaque pays afin d'en optimiser l'efficacité.

Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste.

Pour les portefeuilles Corporate, les décisions d'octroi reposent sur la décision de Comités de crédit locaux ou centraux, et pour les encours les plus élevés, sur la décision des Comités centraux de SCF ou de BNPP PF.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, en application des référentiels IFRS, les encours retail en défaut et les encours sains avec impayés sont dépréciés à partir de taux de dépréciation qui sont calculés deux fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés.



Les encours douteux des portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur une offre produit, proposée par les filiales et validée dans différents comités ad hoc qui fixent notamment la nature juridique du produit, sa durée maximale, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ainsi que les garanties conditionnant l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés :

- La fixation de lignes de crédit, et des durées de validité associées ;
  - Des dispositifs collectifs de garantie ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes, les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
  - Un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement;
  - Un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
  - Des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin, des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur dans le pays, les véhicules financés peuvent être gagés.
- La surveillance du risque de l'activité retail réalisée mensuellement concerne notamment :
- L'évolution de la qualité de la demande de financement et de la qualité de la production de financements ;
  - Les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc. ;
  - Les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Le Comité Management des Risques, le Comité Modèles et le Comité d'Audit et des Risques sont les instances principales de surveillance des risques de crédit de SFSE. Le Comité Modèles est également l'instance où sont validés les modèles de mesure des risques.

### 11.3.2. RISQUES FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHÉ

L'ensemble des principes évoqués par la suite concerne les entités contrôlées directement ou indirectement par SFSE.

La gestion des risques des sociétés communes entre SFSE et Santander et entre SFSE et BNPP PF est réalisée pays par pays par chaque société commune sous la supervision des actionnaires, selon la gouvernance mise en place lors de la création du partenariat avec le groupe Santander et avec le groupe BNPP.

#### Risque de liquidité

##### Facteurs de risque

Le risque de liquidité auquel SFSE est soumis dépend de la capacité :

- de ses filiales chinoise et brésilienne à trouver des financements auprès de contreparties bancaires et des marchés financiers ;
- des banques partenaires à honorer leur engagement de refinancement des co-entreprises respectives.

##### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Pour les filiales de SFSE, la maîtrise du risque repose sur la diversification de leurs sources de financement afin de disposer de solutions alternatives au cas où une contrepartie serait défaillante ;

Pour les co-entreprises, la maîtrise du risque de liquidité se décompose en deux volets :

- l'adossement des co-entreprises à des partenaires de premier rang assurant le refinancement : Santander Consumer Finance et BNPP Personal Finance en Europe et BBVA en Argentine ;
- une politique de diversification des sources de financements externes définie avec la banque partenaire selon les capacités des co-entreprises : titrisations, collecte de dépôts, émissions obligataires, etc.

La mesure et la surveillance du risque reposent sur :

- le suivi d'indicateurs de liquidité, tels que le ratio réglementaire LCR en zone Euro, encadrés par des seuils d'alerte et des limites;
- des comités ALM mensuels au sein de chaque co-entreprise de la coopération avec Santander Consumer Finance, des comités de trésorerie mensuels et d'un comité ALM trimestriel au sein de la co-entreprise de la coopération avec BNPP Personal Finance ainsi qu'un comité mensuel au niveau de SFSE, qui permettent de suivre la mise en œuvre de la politique générale définie, les niveaux de risques actuels et anticipés, le respect des limites et les mesures prises pour corriger ou anticiper des situations exceptionnelles ;
- le Comité de Management des Risques de SFSE.



**Risque de taux d'intérêt****Facteurs de risque**

La politique de SFSE vise à mesurer, encadrer par des limites et réduire si nécessaire l'effet de variation des taux d'intérêts par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer l'adéquation de la structure de taux à l'actif et au passif de son bilan.

**Mesure, maîtrise et surveillance du risque**

Hors partenariat, les positions de taux résiduelles ainsi que les sensibilités à des scénarios de stress de la valeur économique des fonds propres (Market Value of Equity – MVE) et de la marge nette d'intérêt (Net Interest Margin – NIM) sont déterminées tous les mois pour chaque zone géographique (Europe, Brésil et Chine).

La maîtrise du risque de taux se décompose en plusieurs volets :

Une définition de la politique générale ;

- Des indicateurs de risque de taux et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque ;
- La simulation de stress scénarios et la définition de seuils tolérables encadrant leur impact financier ;
- L'utilisation d'instruments dérivés si nécessaire.

La surveillance du risque repose sur le Comité ALM mensuel et le Comité Management des Risques de SFSE qui suivent la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de taux.

Par ailleurs, dans les co-entreprises, le risque de taux est de la responsabilité des partenaires bancaires. Il est également suivi dans les comités ALM mensuels de chaque co-entreprise du partenariat avec SCF ainsi que dans les comités Trésorerie mensuels et les comités ALM trimestriels de la co-entreprise du partenariat avec BNPP Personal Finance.

**Risque de contrepartie****Facteurs de risque**

SFSE est exposée au risque de contrepartie principalement dans le cadre de ses opérations de placement.

**Mesure, maîtrise et surveillance du risque**

Les opérations de placement sont effectuées sous forme de dépôts bancaires auprès de banques de premier rang.

Les utilisations des limites de SFSE sont mesurées et vérifiées quotidiennement et les éventuels dépassements sont communiqués chaque jour. Un récapitulatif des éventuels dépassements de limites est présenté chaque mois lors du Comité ALM de SFSE ainsi que lors des Comités Management des Risques.

**Risque de change****Facteurs de risque**

SFSE est soumis à deux natures de risque de change :

- Le risque de change structurel (au 31 décembre 2023, la position de change structurelle s'élève à 152 millions d'euros) ;
- Le risque de change opérationnel (au 31 décembre 2023, la position de change opérationnelle s'élève à +0,7 million d'euros).

**Mesure, maîtrise et surveillance du risque**

Les positions structurelles et les résultats futurs ne font pas l'objet d'une couverture car, la durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

En ce qui concerne les positions opérationnelles, la politique fixée vise à les réduire au maximum afin d'immuniser le résultat de la Banque en cas de variations des taux de change. En pratique, seules des positions résiduelles limitées, dument cernées peuvent ne pas être couvertes.

La surveillance du risque prend la forme d'un reporting mensuel mettant en évidence les positions de change structurelles et opérationnelles et d'un suivi du risque de change opérationnel de SFSE lors de chaque Comité ALM mensuel, Comité d'Audit et des Risques et Comité Management des Risques de SFSE.

**Risques de marché**

SFSE a pour politique de ne pas être en situation de risque de marché au sens de la réglementation bancaire. Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour but de couvrir des éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont pas pour vocation d'être cédés à court terme. SFSE s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

**11.3.3 RISQUE DE CONCENTRATION****Facteurs de risque**

SFSE est soumise à plusieurs natures de risque de concentration, principalement :

- Le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;
- Le risque de concentration sur les contreparties bancaires.

**Mesure, maîtrise et surveillance du risque**

Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle de crédit et de concentration sur les expositions sur les contreparties bancaires.

La surveillance de ces limites est constante et restituée à fréquence bimensuelle au Comité Management des Risques de Stellantis Financial Services Europe.

Au 31 décembre 2023, les engagements de SFSE envers Stellantis s'élèvent à 20 millions d'euros soit 2,6% des fonds propres prudentiels.

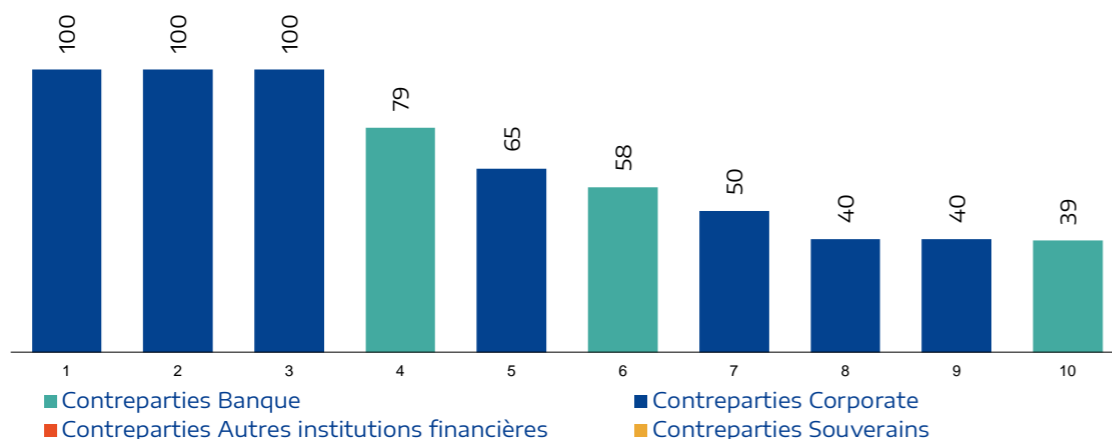
A cette même date, les 10 principaux engagements de SFSE, hors ceux sur le Groupe, représentent un montant total de 673 millions d'euros soit 88,8% des fonds propres prudentiels.

Par catégorie de contrepartie, ces 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 178 millions d'euros / 23,4% des fonds propres prudentiels ;
- Corporate (hors Stellantis) : 495 millions d'euros / 65,4 % des fonds propres prudentiels ;
- Contreparties Autres institutions : 0 million d'euros
- Contreparties Souverains : 0 million d'euros.



### LES 10 PRINCIPALES EXPOSITIONS PONDEREES EN MATIERE DE RISQUE DE CREDIT (MONTANTS EXPRIMES EN MILLIONS D'EUROS, HORS GROUPE)



#### 11.3.4 RISQUE OPERATIONNEL

##### Définition et facteurs de risque

SFSE définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel de la Banque et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris des événements à faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

##### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

SFSE est exposée à un risque d'incident sur les sept familles bâloises de risque opérationnel :

- Fraude interne ;
- Fraude externe ;
- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- Clients, produits et pratiques commerciales ;
- Dommages aux actifs corporels ;
- Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- Exécution, livraison et gestion des processus.

SFSE est principalement exposée à des risques opérationnels de fraude externe en relation avec le risque de crédit, des dysfonctionnements de systèmes, et dans une moindre mesure d'exécution et de gestion des processus.

L'identification des risques opérationnels s'appuie sur les processus de chacune des activités de la banque et est formalisée par une cartographie des risques opérationnels déclinée sur l'ensemble des activités de la banque, dans laquelle chaque risque est associé à un ou plusieurs dispositifs de contrôle.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs de maîtrise et d'atténuation du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de premier niveau par les opérationnels et de second niveau par les fonctions de contrôle permanent.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est très largement commun à SFSE et aux JVs détenues en partenariat avec SCF. Il est toutefois soumis à une gouvernance propre de part et d'autre qui est en particulier assurée par un Comité de management des risques et un Comité d'Audit et des Risques côté SFSE, et par un Global Risk Committee dans le cadre de la coopération avec SCF.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels des entités détenues en partenariat avec BNPP PF repose sur des fondamentaux semblables, mais il mobilise des outils (cartographies, systèmes d'information) propres au périmètre concerné. Le suivi du risque opérationnel est présenté chaque mois au Risk Committee de la coopération avec BNPP PF.

#### 11.3.5 RISQUE DE MODELE

##### Facteurs de risque

SFSE est exposée au risque de modèle principalement sur les modèles d'acceptation et de provisionnement, résultant d'erreurs de développement, de mise en œuvre ou d'utilisation des modèles, ainsi que d'une qualité des données insuffisante.

##### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La vérification de la performance des modèles est réalisée dans le cadre d'un backtesting régulier dont les résultats sont présentés au comité modèle qui se tient tous les deux mois, ainsi que dans le cadre d'audits.

#### 11.3.6 RISQUE DE NON-CONFORMITE

##### Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

##### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire qui recense et analyse les évolutions de textes ainsi que les lignes directrices et les sanctions émanant des autorités. A l'issue de ces analyses, les impacts sur le périmètre d'activité de la banque, ses processus, son organisation, ses systèmes d'information, et plus généralement sur son modèle économique sont évalués et des plans d'action mis en œuvre.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via des procédures, instructions et modes opératoires, la formation des collaborateurs, la mise à disposition d'outils informatiques adaptés, notamment pour la détection des personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs, ainsi que des contrôles.

La surveillance du risque de non-conformité est effectuée en priorité localement mais également en central sur le périmètre d'activité de SFSE siège. Chacune des filiales SFSE et chacune des entités en partenariat avec SCF évalue trimestriellement l'efficacité de ses mesures préventives et de contrôle ainsi que son niveau de risque résiduel au moyen d'un certificat de conformité présenté à la direction de l'unité et communiqué au siège. Des analyses contradictoires menées au siège en corroborent le niveau de risque, et une vision consolidée est présentée aux Comités Conformité de SFSE organisés de façon trimestrielle. Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec SCF, le risque de non-conformité des entités communes est surveillé mensuellement lors de Comités du Partenariat.

La surveillance du risque de non-conformité des activités en partenariat avec BNPP PF fait l'objet d'une revue trimestrielle lors du Comité de conformité de la coopération, auquel participent notamment la Direction Générale et la Conformité de l'entité centrale ainsi que la Conformité des partenaires.

Des réunions Conformité mensuelles assurent en complément un suivi rapproché des actions convenues lors des comités trimestriels.

#### 11.3.7 RISQUE DE REPUTATION

##### Définition et facteurs de risque

Pour SFSE le risque de réputation se décompose en :

- Un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- Une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

##### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure liée à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que :

- Le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- Le respect de la réglementation de protection des données personnelles (RGPD) ;
- La validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;
- Le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;
- La validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- Le dispositif d'alerte professionnelle.

Les certificats trimestriels de contrôle de conformité prévoient un chapitre dédié au risque de réputation.

#### 11.3.8 RISQUE DES ACTIVITES D'ASSURANCES ET DE SERVICES

Stellantis Insurance exerce une activité d'assureur au travers de ses quatre compagnies d'assurance, dont deux « vie » et deux « non-vie », qui proposent des contrats d'assurance vendus avec les contrats de financement.

##### Définition et facteurs de risque

L'activité Assureur de Stellantis Insurance est exposée à quatre types de risques :

- Les risques opérationnels et réglementaires, par exemple les risques liés aux actes de présentation d'offres d'assurance et actes de vente et de gestion de produits d'assurance ;
- Le risque de souscription des contrats ;
- Les risques financiers incluant notamment le risque de contrepartie ;
- Les risques stratégiques.

**Mesure, maîtrise et surveillance du risque**

Elle s'organise comme suit :

Les politiques de souscription, de vente de produits d'assurance et de gestion des sinistres sont encadrées par des limites de risques et sont suivies dans des reportings présentés mensuellement en Comité Technique et en Comité de Souscription :

- La tarification des produits en fonction des risques assurés qu'il s'agisse des affaires nouvelles ou lors du renouvellement annuel, est établie en respect des contraintes réglementaires locales à l'aide de modèles statistiques estimant la fréquence et le coût final des sinistres selon le profil du client, du financement et/ou du véhicule ; elle est revue en Comité de Tarification et Comité Technique.
- La sinistralité et toutes mesures pouvant impacter la charge sinistrale (modification de garantie, règles de souscription) sont revues, discutées et validées par le Comité Technique et le Comité de Souscription. Les produits pesant un certain poids font l'objet d'un focus particulier
- Les règles de distribution d'assurances dans chaque pays sont vérifiées et des contrôles et audits réguliers sont réalisés par le responsable conformité de chaque entité. Une veille juridique est également réalisée en s'appuyant sur un réseau d'avocats locaux.
- Les risques liés à la réglementation et aux méthodes de présentation de l'offre et aux dérogations aux règles de souscription sont revus lors des revues mensuelles du Comité Marketing et Commerce Assurance.
- Les risques financiers de marché sont encadrés par une politique d'investissement respectueuse des critères RSE qui comprend :
  - Des règles d'allocation des actifs détenus (types d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité, poids relatif maximal au sein de l'ensemble des actifs financiers détenus) et de gestion du risque de change ;
  - Des placements à court et moyen terme principalement sous forme de « UCITS » de droit français, espagnol et luxembourgeois et de titrisation ;
  - Une durée maximale des placements qui n'excède pas cinq ans ;
  - Une sélection des contreparties se limitant aux seules contreparties « investment grade » ;
  - Des stress scénarios.

- Les risques stratégiques sont présentés et revus régulièrement lors des différents comités mentionnés ci-dessus lors desquels sont également discutés les facteurs macro et micro pouvant affecter les risques stratégiques des compagnies.
- Les risques opérationnels et réglementaires sont discutés lors du comité de conformité et de contrôle.

Les conclusions de ces contrôles sont partagées et discutées, le cas échéant, avec les Responsables Assurance de chaque filiale et succursale de SFSE et les plans d'actions revus a minima tous les mois, et sont systématiquement présentées, analysées et discutées lors des réunions du Conseil d'Administration de Stellantis Insurance.

Enfin, les règles Solvency 2 entrées en vigueur en 2016 et les ratios prudentiels de solvabilité font l'objet d'un suivi mensuel. Les procédures locales des sociétés vont au-delà des exigences du régulateur MFSA. Les ratios sont présentés et analysés à chaque Comité d'Investissement et à chaque Comité Solvabilité II (responsable du suivi de la solvabilité) et au Conseil d'Administration.

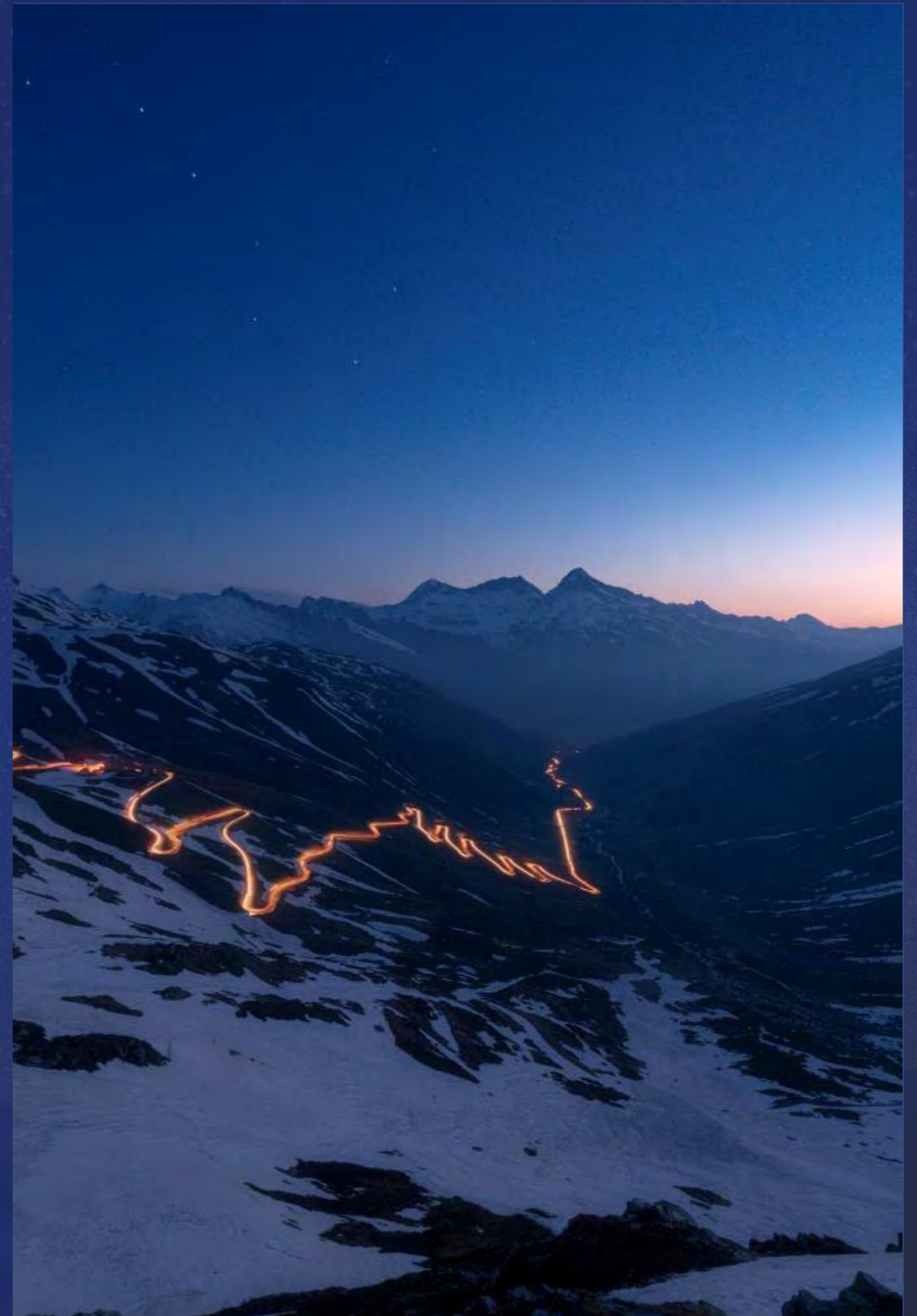
**11.3.9 RISQUE STRATEGIQUE****Facteurs de risque**

Les facteurs de risque pouvant affecter la capacité de SFSE à mettre en œuvre sa stratégie de développement sont liés à son modèle d'activité de captive automobile ainsi qu'au contexte économique, réglementaire et concurrentiel :

- Les volumes de ventes des marques de Stellantis, leur politique marketing et les politiques de distribution ;
- Les évolutions réglementaires ou fiscales sur le niveau des émissions des véhicules ainsi que les restrictions de circulations dans certaines zones ;
- Le positionnement concurrentiel de SFSE en termes de produits et d'offre de services.

**Mesure, maîtrise et surveillance du risque**

Les différents facteurs de risque et leurs impacts sont intégrés dans le cadre de l'exercice budgétaire et du plan à moyen terme. Ils font également l'objet des scénarios de stress sévères dans le cadre du plan préventif de rétablissement actualisé et communiqué au régulateur tous les deux ans.



Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne de SFSE s'articule autour de trois niveaux de contrôle, avec un premier niveau de contrôle, qui constitue le socle du dispositif et est assuré par les unités opérationnelles elles-mêmes, un second niveau assuré par des agents dédiés à ce second niveau de contrôle, et un troisième niveau, qui constitue le contrôle périodique, assuré par la fonction d'audit interne.

SFSE s'est dotée d'une charte qui définit les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne, et précise les organisations, champs d'action et missions des entités concourant à ce dispositif.

## 12.1 LE DISPOSITIF DU CONTROLE PERMANENT

### 12.1.1 LES CONTROLES DE PREMIER NIVEAU

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles et sont effectués, en application de procédures prévoyant les divers contrôles à effectuer, par les salariés eux-mêmes dans le cadre de leurs activités ou dans le cadre de la supervision qui est assurée sur lesdites activités au sein desdites structures. Ces contrôles de premier niveau font à leur tour l'objet d'un contrôle par les fonctions de contrôle permanent dédiées (contrôles de second niveau).

### 12.1.2 LE CONTROLE PERMANENT DE SECOND NIVEAU

*Sur le périmètre contrôlé par SFSE (sociétés contrôlées directement ou indirectement par SFSE).*

Les fonctions de contrôle permanent dédiées couvrent les sociétés financières, les entités Assurance et les structures centrales (dont les entités du groupe Stellantis assurant des prestations pour le compte de SFSE) et sont organisées autour des trois pôles suivants :

- Contrôle de la conformité ;
- Contrôle financier et comptable ;
- Contrôle des activités opérationnelles et informatiques.

La fonction de vérification de la conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, à la conformité des produits et services nouveaux ou modifiés de façon significative et assure le pilotage du dispositif anticorruption. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés et est responsable de la veille réglementaire.

Les deux autres pôles sont regroupés au sein d'un département qui a pour missions d'assurer, d'une part, le contrôle des risques financiers et comptables et, d'autre part, le contrôle des risques liés aux activités opérationnelles et informatiques ainsi que de certains risques de non-conformité. Ces deux pôles mènent les activités suivantes :

- évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels assuré par les dispositifs de contrôle de premier niveau mis en œuvre dans les structures centrales et les filiales ainsi que chez les prestataires ;

- réalisation de contrôles spécifiques dans l'ensemble des structures de SFSE, l'animation d'un dispositif de certification des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs puis sont challengés par les fonctions de contrôle des risques opérationnels ;

- émission et suivi de recommandations ;
- collecte et analyse des incidents informatiques.

Ces trois pôles s'appuient sur une cartographie des risques (risques opérationnels et de conformité auxquels SFSE est exposée) et permettent de surveiller la robustesse du dispositif de contrôle en mettant en regard les risques ainsi identifiés, les pertes liées à ces risques (pertes recensées et suivies par la fonction Risques), les dispositifs de contrôle de premier niveau et le résultat des contrôles de deuxième niveau.

*Sur le périmètre du partenariat avec Santander*

Les fondamentaux décrits ci-dessus (trois niveaux de contrôle, approche par les risques cartographiés, mise en œuvre de certificats, émission de recommandations...) s'appliquent également sur le périmètre du partenariat.

Le dispositif de contrôle de la conformité comprend des procédures communes et est supervisé par un Comité de conformité du partenariat (comité qui ne se substitue pas au Comité de conformité propre à SFSE).

S'agissant des fonctions de contrôle des risques liés aux activités financières et comptables et aux activités opérationnelles et informatiques, le "Global Risk Committee" (GRC) de la coopération a arrêté un document qui définit notamment :

- La gouvernance, qui est assurée au niveau central par ledit Global Risk Committee, (rôle de supervision de l'ensemble du dispositif) et au niveau local par le Comité des risques locaux de chacune des JV) ;
- L'organisation cible et les responsabilités des fonctions « Internal control » et « operational risks » au niveau central (SFSE et SCF) et local (JV).
- le contrôle des activités opérationnelles des JV par les corps de contrôle de second niveau de ces dernières, dans le cadre méthodologique défini par - et sous la surveillance de - la fonction contrôle permanent de SFSE.

### Sur le périmètre du partenariat avec BNPP PF

A l'instar de ce qui est décrit ci-dessus pour SFSE, le contrôle interne des entités comprises dans le partenariat repose sur trois lignes de défense, dont :

- Une seconde ligne de défense mobilisant des contrôleurs dédiés présents localement dans les entités et dont les travaux sont suivis par les corps de contrôle centraux de BNP PF et de SFSE ;
- Une troisième ligne de défense assurée par l'Inspection Générale de BNPP, à l'exception des audits en matière informatique, qui sont assurés par la fonction d'audit interne de SFSE, les résultats de l'ensemble des audits réalisés étant partagés et discutés entre les deux partenaires.

Ce dispositif est supervisé par des instances dédiées instaurées dans le cadre du partenariat : un « Audit committee », un « Risk and collection committee » (qui est notamment en charge du management des risques opérationnels et des politiques, contrôles et suivis des mesures correctives y afférents), et un « Compliance committee ».

## 12.2 LE DISPOSITIF DU CONTROLE PERIODIQUE

Le contrôle de troisième niveau est assuré par la fonction d'audit interne et a pour objet de vérifier la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit interne sous la forme de missions ponctuelles, selon un plan pluriannuel d'audit construit à partir d'une approche par les risques et couvrant l'ensemble des activités, organisations et entités de la Banque, y compris la sous-traitance, sous une durée maximale de cinq ans.

## 12.3 LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF PAR L'ORGANE DE SURVEILLANCE

La Direction Générale (Dirigeants effectifs au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014) est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Elle en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. En application de l'arrêté du 3 novembre 2014, le Directeur général de SFSE a été désigné en tant que Dirigeant effectif responsable de la cohérence et de l'efficacité du contrôle permanent de deuxième niveau ainsi que du contrôle périodique assuré par la fonction d'audit interne

Le dispositif de contrôle interne est suivi par l'organe de surveillance (Conseil d'Administration de SFSE), qui veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la Banque et s'assure de la fiabilité du dispositif, par l'intermédiaire du Comité d'Audit et des Risques qui se réunit au moins quatre fois par an.

Le Comité d'Audit et des Risques examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents.

Il priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives figurent la planification, supervision et revue des audits internes et la revue du plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles identifiées lors des contrôles.

Le Comité d'Audit et des Risques s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, il examine les comptes consolidés de la Banque et passe en revue les états financiers des filiales.

Le cas échéant, le Comité d'Audit et des Risques peut demander à consulter le Président de SFSE, les Directeurs Généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Des réunions régulières entre le Président du Comité et les représentants des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent, de vérification de la conformité et de gestion des risques sont organisées, hors la présence de la direction de SFSE.

## 12.4 LA BASE ORGANISATIONNELLE DU CONTROLE INTERNE DE LA BANQUE

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du Comité d'Audit et des Risques, ou de Comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales ou des sociétés de financement, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces Comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, avec un examen des évolutions des impayés et des pertes, ainsi qu'une analyse des performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et entreprise (flottes et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentés pour décision :

- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus, y compris les risques associés ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit Groupe, soit au niveau du comité de crédit local selon les délégations en vigueur ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change de la Banque ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.





### 13.1 CAPITAL

SFSE est une Société Anonyme de droit français. Son siège social est situé au 2-10 Boulevard de L'Europe, 78300 Poissy, en France. SFSE est agréée en tant qu'établissement de crédit et est soumise au contrôle du régulateur bancaire français (l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution) dans le cadre de la supervision indirecte exercée par la Banque Centrale Européenne au titre du mécanisme européen de surveillance unique (MSU) ; le Groupe SFSE mène ses opérations à travers le monde par l'intermédiaire de filiales et de sociétés codétenues à 50% avec d'autres partenaires. Ces dernières sont également détentrices de licences dédiées à leurs activités lorsque celles-ci le nécessitent.

Son capital social s'élève à 199 619 936 euros. Il est réparti entre 12 476 246 actions entièrement libérées de 16 euros de nominal chacune.

Le capital de SFSE est détenu par la société Stellantis N.V. (soit 9 348 180 actions représentant 74,93% du capital) et par deux filiales détenues à 100% par Stellantis N.V., à savoir la société Automobiles Peugeot SA (qui détient 2 002 862 actions soit 16,05% du capital de SFSE) et par la société Automobiles Citroën SA (qui détient 1 125 203 actions soit 9,02% du capital de SFSE). 1 action est également détenue individuellement par 1 membre du Conseil d'Administration.

### 13.2 CONVENTIONS INTRA-GROUPE

SFSE a des liens contractuels avec des sociétés de STELLANTIS, qui réalisent des prestations de services de soutien au groupe SFSE, au titre d'un contrat de prestation de services portant notamment sur la gestion du refinancement, de la trésorerie, des risques de liquidité, de taux, de change et de contrepartie. Ces sociétés fournissent également une assistance en termes de mise à disposition d'effectifs sur ses métiers centraux, ainsi que de prestations de services informatiques et de gestion des achats externes. Par ailleurs, SFSE et ses sociétés affiliées bénéficient de licences d'utilisation de marques leur permettant d'offrir aux clients leurs produits et/ou services sous les marques de STELLANTIS.

Les sociétés susvisées sont rémunérées via une commission de service, à laquelle s'ajoutent des honoraires pour transactions ou opérations spécifiques. Les montants totaux pris en charge par le Groupe SFSE à ce titre en 2023 se sont élevés à 137 millions d'euros.

### 13.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2024

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 s'élevant à 367 840 711,89 euros, au report à nouveau, qui, en conséquence, s'élèvera à 2 152 797 500,32 euros.

### 13.4 INFORMATION SUR L'ORGANE DE SURVEILLANCE

#### 13.4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

SFSE est une Société Anonyme dont les statuts ont fixé la composition du Conseil d'Administration à 3 membres au moins et 12 au plus, dont un tiers au maximum peut être âgé de plus de 67 ans (73 ans étant la limite maximale). Le Conseil d'administration est actuellement constitué de 6 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. En respect avec la loi française, les administrateurs peuvent être remerciés à tout moment. Chacun d'entre eux est nommé pour une période de six années. Seuls deux administrateurs non-salariés de STELLANTIS reçoivent une rémunération au titre de leur fonction d'administrateur (ex-jetons de présence), les autres administrateurs assumant leur mandat à titre gracieux.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de SFSE et s'assure de sa mise en œuvre effective par les membres de la Direction. Les règles internes au Conseil d'administration stipulent qu'il doit évaluer de manière régulière la stratégie de SFSE et prendre des décisions sur les changements de cap touchant essentiellement son refinancement, la structure de direction et les transactions majeures, en particulier les partenariats, acquisitions et cessions pouvant avoir un impact sur son bilan et ses résultats ou le profil de risque de la Banque.

**Liste des mandats** exercés sur l'exercice 2023 et liste des mandats ayant pris fin sur l'exercice 2023 par les Administrateurs de Stellantis Financial Services Europe et les Représentants Permanents d'Administrateurs

#### Philippe de Rovira

**Président du Conseil d'Administration et Administrateur**  
**Membre du Comité d'Audit et des Risques -**  
**Membre du Comité des Nominations -**  
**Membre du Comité des Rémunérations**

Depuis le 22 février 2021  
 Échéance du mandat : 2026  
 Né le 8 juin 1973

#### Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2023

**Président du Conseil de Surveillance**

- Autobiz

**Président du Conseil d'Administration**

- Fidis S.p.A

**Administrateur**

- Leasys S.A.S.
- Stellantis & You Belgium SA (anciennement Peugeot Distribution Service)
- Comau S.p.A.
- ARAMIS Group

#### Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2023

**Administrateur**

- CA Auto Bank (anciennement FCA Bank)

#### Rémy BAYLE

**Directeur Général et Administrateur**

Début de mandat : 22 avril 2015  
 Échéance du mandat : 2027  
 Né le 26 décembre 1961

#### Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2023

**Membre du Conseil et Vice-Président**

- Association française des Sociétés Financières (ASF)

**Président du Conseil d'Administration et Administrateur**

- Compagnie pour la location de véhicules - CLV

**Vice-Président du Conseil d'Administration et Administrateur**

- Stellantis Bank (anciennement Opel Bank)

**Administrateur**

- Banque Stellantis France (anciennement PSA Banque France)
- Leasys S.A.S.

#### Brigitte COURTEHOUX

**Administrateur**

Début de mandat : 22 février 2019  
 Échéance du mandat : 2027  
 Née le 10 juillet 1971



#### Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2023

**Administrateur**

- Free2move Iberia S.A.U
- Free2move eSolutions S.P.A.

**Président**

- Free2move S.A.S.
- KUANTIC

#### Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2023

**Président**

- Free2move Iberia S.A.U

#### Catherine PARISET

**Administrateur - Président du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations - Membre du Comité d'Audit et des Risques**

Début de mandat : 22 février 2019  
 Échéance du mandat : 2024  
 Née le 22 août 1953

#### Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2023

**Administrateur Indépendant**

- Natixis
- Generali IA
- Generali Vie
- Generali Retraite

#### Laurent GARIN

**Administrateur - Président du Comité d'Audit et des Risques - Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations**

Début de mandat : 17 avril 2018  
 Échéance du mandat : 2024  
 Né le 7 avril 1955

#### Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2023

NA



Automobiles PEUGEOT	Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2023
<p><b>Administrateur</b></p> <p>Début de mandat : 15 décembre 1982 Echéance du mandat : 2028</p>	<p><b>Administrateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• GLM1</li> <li>• SOPRIAM (Maroc)</li> <li>• Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime</li> <li>• Peugeot Citroën Production Algérie SPA</li> <li>• Stellantis EL Djazair (anciennement Peugeot Algérie)</li> </ul> <p><b>Gérant associé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peugeot Média Production</li> </ul>

Linda JACKSON	Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2023
<p><b>Représentant permanent d'Automobiles Peugeot</b></p> <p>Depuis le 22 février 2021 Née le 19 novembre 1958</p>	<p><b>Président du Conseil d'Administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Automobiles Peugeot</li> </ul> <p><b>Administrateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Sales Company Ltd</li> <li>• Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd</li> <li>• ARAMIS GROUP</li> </ul>

#### Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2023

- Administrateur**
- PSAG Automoviles Espana, S.A

Liste des mandats exercés en 2023 par le Directeur Général Délégué non-administrateur de Stellantis Financial Services Europe

#### Hélène BOUTELEAU

Directeur Général Délégué SFSE

Début de mandat : 31 mars 2021

Echéance du mandat : 2027

Durée du mandat alignée sur celle du Directeur Général

Née le 22 juillet 1975



#### Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2023

**Administrateur**

- Banque Stellantis France
- CREDIPAR
- Stellantis Bank S.A. (Anciennement OPEL BANK)
- Stellantis Financial Services Spain EFC, SA
- Stellantis Financial Services Italia S.p.A.
- Stellantis España

**Manager**

- PSA Services Portugal

#### Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2023

- PSA Bank Deutschland GMBH
- Stellantis Financial Services UKLtd (anciennement PSA Finance UK)

## 13.4.2 COMITES

## A. Le Comité d'Audit et des Risques

Au 1er janvier 2024, le Comité d'Audit et des Risques est constitué des membres suivants

Nom	Fonction
Laurent GARIN, Président	<b>Administrateur de Stellantis Financial Services Europe</b>
Catherine PARISET	<b>Administrateur de Stellantis Financial Services Europe</b>
Philippe de ROVIRA	<b>Président du Conseil d'Administration de Stellantis Financial Services Europe et Chief Affiliates Officer de STELLANTIS</b>

## B. Le Comité des Nominations

Au 1er janvier 2024, le Comité des Nominations est constitué des membres suivants

Nom	Fonction
Catherine PARISET, Président	<b>Administrateur de Stellantis Financial Services Europe</b>
Laurent GARIN	<b>Administrateur de Stellantis Financial Services Europe</b>
Philippe de ROVIRA	<b>Président du Conseil d'Administration de Stellantis Financial Services Europe et Chief Affiliates Officer de STELLANTIS</b>

## C. Le Comité des Rémunérations

Au 1er janvier 2024, le Comité des Rémunérations est constitué des membres suivants

Nom	Fonction
Catherine PARISET, Président	<b>Administrateur de Stellantis Financial Services Europe</b>
Laurent GARIN	<b>Administrateur de Stellantis Financial Services Europe</b>
Philippe de ROVIRA	<b>Président du Conseil d'Administration de Stellantis Financial Services Europe et Chief Affiliates Officer de STELLANTIS</b>

## D. Le Comité exécutif

Au 1er janvier 2024, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Rémy BAYLE	<b>Directeur Général de Stellantis Financial Services Europe</b>
Hélène BOUTELEAU	<b>Directeur Général Délégué, Responsable Europe, Chine, Eurasie, Moyen-Orient Afrique, Commerce et Marketing</b>
Laurent AUBINEAU	<b>Directeur Général de BANQUE Stellantis France</b>
Guillaume LAUBRY	<b>Secrétaire Général et Responsable du Contrôle Permanent</b>
Laure DURAND	<b>Responsable Audit</b>
Nathalie BLAIZE	<b>Responsable Ressources Humaines</b>
Frédéric LEGRAND	<b>Responsable Projets Digitaux</b>
Alexandre SOREL	<b>Directeur Général Stellantis Bank S.A.</b>

Nom	Fonction
Thorsten MARSCH	<b>Responsable Finances et Comptabilité</b>
Stéphane LEVI	<b>Responsable Marketing &amp; Innovation &amp; Responsable Inde, Asie Pacifique</b>
Vincent PY	<b>Responsable Gestion des Risques</b>
Edouard de LAMARZELLE	<b>Directeur Général Stellantis Assurance Services</b>
Emmanuel LEVRAT	<b>Responsable systèmes d'Information Banque et Services</b>

#### 14.4.3 POLITIQUE D'EGALITE ET DE DIVERSITE

La diversité est une force pour SFSE et nous encourageons un environnement diversifié et inclusif, célébrant les différences que nos employés apportent au travail chaque jour. Trois principes directeurs définissent notre approche de la diversité et de l'inclusion (« D&I ») :

1. Renforcer la diversité grâce à la méritocratie : la méritocratie est essentielle chez SFSE pour stimuler la performance de l'entreprise ;

2. Respect des traditions et du contexte locaux : comprendre et respecter nos employés et leurs antécédents sont essentiels pour créer un environnement diversifié et inclusif ; et

3. Trouver un terrain d'entente mondial en tenant compte des spécificités régionales : nous respectons les spécificités de chaque contexte local lors du déploiement d'une stratégie mondiale.

En encourageant l'égalité des chances et en basant ses pratiques sur des critères de compétences et de performance, SFSE favorise l'engagement et la motivation des collaborateurs et développe une culture de performance et d'efficacité économique.

Stellantis et SFSE associent leurs partenaires sociaux à cet engagement au travers la signature de l'Accord Cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'entreprise qui définit les règles de non-discrimination et d'égalité des chances. A ce titre toutes les parties prenantes sont impliquées dans la mise en œuvre d'un management inclusif en se fondant sur les compétences pour l'accès à l'emploi et le développement professionnel, en reconnaissant le mérite et en prévenant toute forme de discrimination et d'intolérance. Cet accord affirme l'engagement du Groupe dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, le sexisme et l'homophobie.

##### 1. Egalité des sexes

SFSE a adopté une politique volontariste de promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. SFSE considère l'équilibre femmes-hommes dans ses postes clés comme un objectif fondamental de son développement responsable et durable et de la qualité de vie au travail de ses collaborateurs.

Stellantis a adhéré à l'initiative des Nations Unies et de l'ONU Femmes que constitue les Women's Empowerment Principles, et qui encourage les entreprises à promouvoir l'intégration des femmes sur le lieu de travail et l'égalité des sexes. Cet engagement témoigne de la volonté du Groupe d'élargir sa politique de diversité et d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur lieu de travail à l'échelle mondiale.

##### 2. Promotion de la diversité pour la cohésion sociale et la performance

Stellantis & SFSE ont volontairement formalisé leurs actions en faveur de la diversité dans son dialogue social. A l'échelle internationale, l'Accord Cadre Mondial sur la Responsabilité Sociale du Groupe s'engage à dépasser les exigences légales locales dans l'application et la promotion de la lutte contre le racisme, le sexisme, la xénophobie et l'homophobie et, plus généralement, contre l'intolérance des différences et le respect de la vie privée.

En France, un nouvel accord sur la motivation et le bien-être au travail, signé le 20 janvier 2020, réaffirme l'engagement du Groupe à garantir l'égalité de traitement sur des critères directs ou indirects, à lutter contre les préjugés, et se prévenir de toute discrimination consciente ou inconsciente, notamment en ce qui concerne les origines réelles ou supposées des personnes.

##### Prévention du harcèlement, de la discrimination et de la violence au travail

SFSE condamne toute atteinte au respect des droits et de la dignité de l'individu, les abus verbaux ou physiques, le harcèlement, la violence et la discrimination au travail. Ces comportements sont passibles de sanctions et des mesures ont été mises en place dans chaque pays pour prévenir toute forme de faute. Les collaborateurs sont régulièrement informés de ces politiques et un grand nombre de managers ont participé à des actions de sensibilisation.

Les employés victimes ou témoins de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation au travail sont informés des procédures de signalement existantes au sein de Stellantis. Ces informations précisent que l'alerte permet de mener à une enquête, de protéger les victimes, de mettre un terme aux comportements interdits ainsi que de mener une médiation ou prendre des sanctions. Les employés peuvent utiliser différents canaux d'alerte. Les responsables RH ont le devoir de prendre en charge toute situation qui semble être du harcèlement ou de la discrimination. Une procédure standard de traitement et de suivi est applicable dans tous les pays.

En novembre 2021 a été lancée l'Integrity Helpline Stellantis afin de faciliter la prise de parole et permettre le signalement de faits contraires aux principes énoncés dans le Code de Conduite de Stellantis. L'Integrity Helpline est ouverte aux fournisseurs, clients et collaborateurs de Stellantis et permet donc à ces derniers de signaler des faits de harcèlement ou de discrimination.

##### Management intergénérationnel

Garder les séniors au travail et motivés est l'un des engagements de responsabilité sociale d'entreprise du Groupe. L'objectif est de garantir l'égalité des chances et un traitement équitable pour tous, y compris les salariés âgés. Ces mesures visent à consolider la place des seniors dans l'entreprise, à mieux considérer la coexistence et le transfert des connaissances comme un atout de cohésion sociale et de performance de l'entreprise.

En outre, le programme d'intégration des jeunes sur le marché du travail est enrichi par le transfert de connaissances et la formation des jeunes générations.

##### 3. Emploi des personnes handicapées

La politique de Stellantis appliquée au sein de SFSE, en matière d'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap est mise en œuvre avec pour objectif de maintenir l'emploi des personnes en situation de handicap, de mener des actions de prévention et de favoriser leur insertion professionnelle.



1. BILAN CONSOLIDÉ

2. COMPTE DE RESULTAT  
CONSOLIDÉ

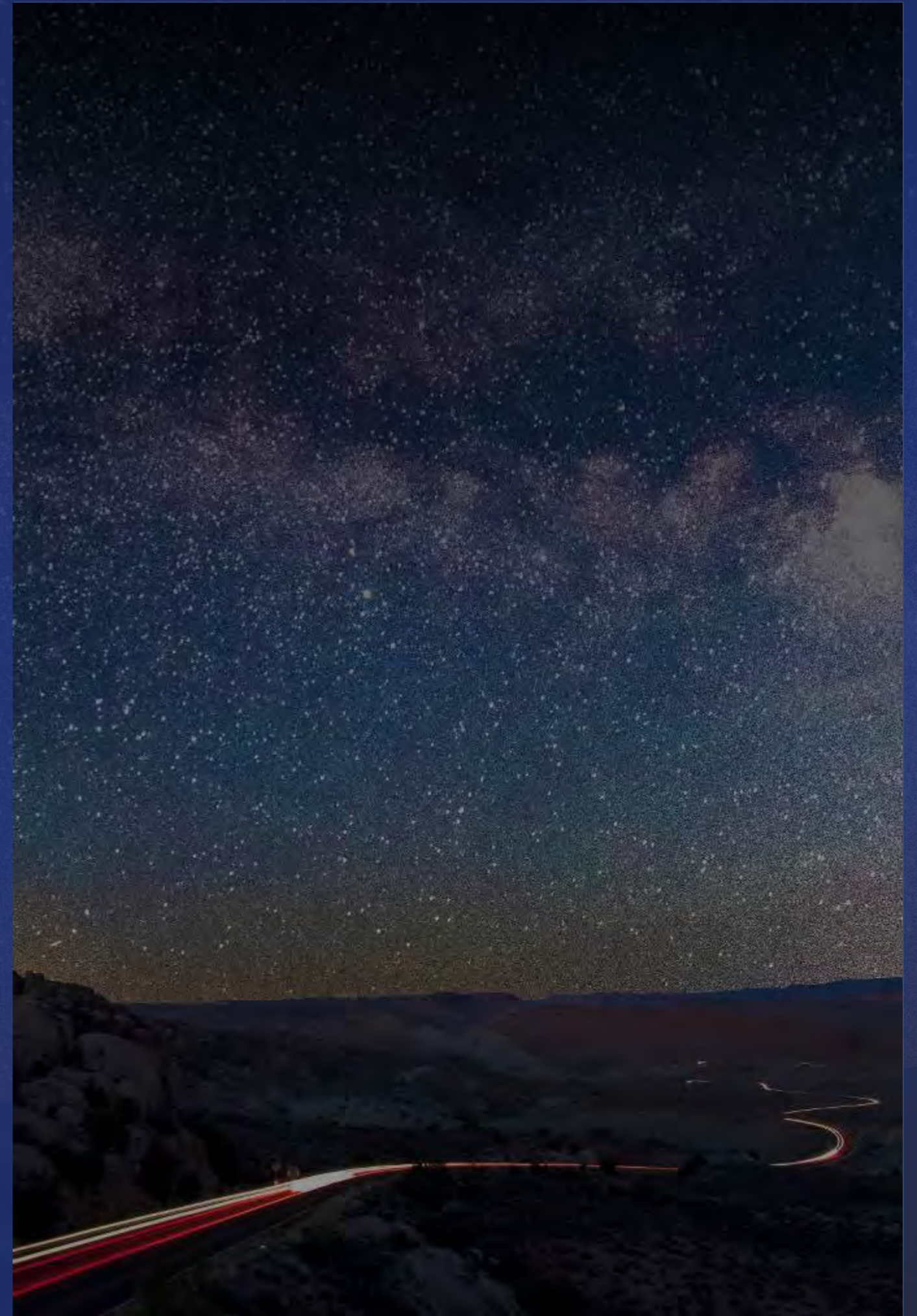
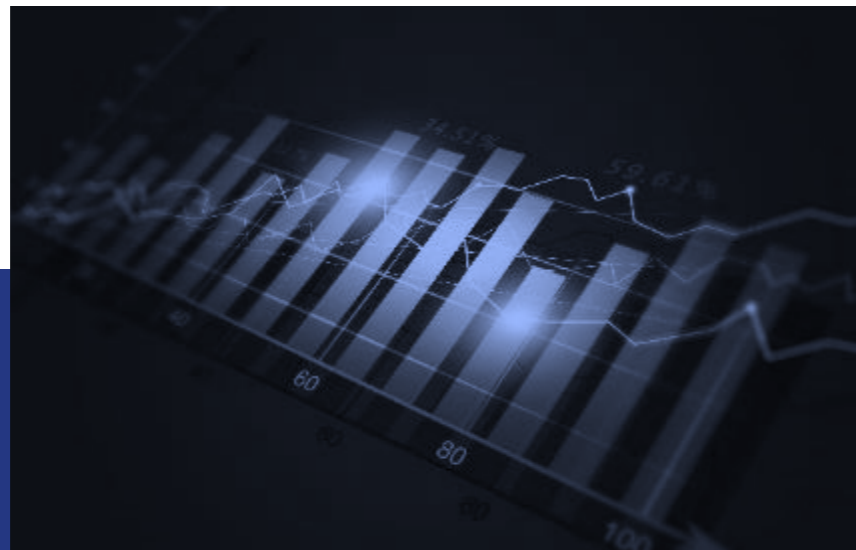
3. RESULTAT NET ET GAINS  
ET PERTES COMPTABILISÉS

4. TABLEAU DE VARIATION  
DES CAPITAUX PROPRES  
CONSOLIDÉS

5. TABLEAUX DES FLUX  
DE TRESORERIE  
CONSOLIDÉS

6. NOTES AUX ETATS  
FINANCIERS CONSOLIDÉS

7. RAPPORT DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUR LES  
COMPTES CONSOLIDÉS



## 2.1 Bilan consolidé

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité
<b>Actif</b>		
Caisse, banques centrales	4	632
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	107
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	6	793
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	7,23	564
Actifs d'impôts courants	24,1	2
Actifs d'impôts différés	24,1	34
Comptes de régularisation et actifs divers	8	142
Participations dans les entreprises mises en équivalence	9	3 080
Immobilisations corporelles	10	32
Immobilisations incorporelles	10	148
Ecart d'acquisition		15
<b>Total de l'actif</b>	<b>5 549</b>	<b>4 434</b>

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité
<b>Passif</b>		
Dettes envers les établissements de crédit	11	503
Dettes envers la clientèle	12	23
Dettes représentées par un titre	13	48
Contrats d'assurance émis - Passif	14	86
Passifs d'impôts courants	24,1	31
Passifs d'impôts différés	24,1	3
Comptes de régularisation et passifs divers	15	142
Provisions	16	11
<b>Capitaux propres</b>	<b>4 702</b>	<b>4 241</b>
- Capitaux propres part du groupe	4 702	4 241
- Capital et réserves liées	1 162	1 162
- Réserves consolidées	3 663	3 200
- dont résultat net - part du groupe	473	443
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(123)	(121)
- dont résultat net - part du groupe (part des éléments recyclés par résultat)	-	-
- Intérêts minoritaires	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>5 549</b>	<b>4 434</b>

## 2.2 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité
<b>Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle</b>	<b>54</b>	<b>5</b>
- Intérêts et produits au coût amorti	21	34
- Autres produits et charges	20	3
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
- Intérêts et dividendes sur titres de placements	1	-
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement	5	1
<b>Coût net de refinancement</b>	<b>26</b>	<b>5</b>
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires	27	2
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits	(18)	(3)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre	18	6
- Frais d'émission	(1)	-
<b>Gains et pertes nets liés à l'hyperinflation</b>	<b>(5)</b>	<b>(5)</b>
<b>Marge sur prestations de services d'assurance</b>	<b>5</b>	<b>(12)</b>
- Produits des contrats d'assurance émis	50	30
- Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(45)	(43)
- Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-	1
<b>Marge sur autres prestations de services</b>	<b>4</b>	<b>(2)</b>
- Produits	4	1
- Charges	-	(3)
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>90</b>	<b>(8)</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>22</b>	<b>(13)</b>
- Personnel	(12)	(5)
- Autres charges générales d'exploitation	(14)	(8)
<b>Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et</b>	<b>10</b>	<b>(20)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>37</b>	<b>(41)</b>
Coût du risque	23	(3)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>34</b>	<b>(41)</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	9	401
Autres éléments hors exploitation	31	29
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>466</b>	<b>436</b>
Impôt sur les bénéfices	24,2	7
<b>Résultat net</b>	<b>473</b>	<b>443</b>
- dont part du groupe	473	443
- dont intérêts minoritaires	-	-
<i>Résultat net - part du groupe - par action (en euros)</i>	<i>37,9</i>	<i>35,5</i>

### 2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2023			31.12.2022 retraité		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat net	466	7	473	436	7	443
- dont intérêts minoritaires						
Eléments recyclables par résultat						
Ecart de conversion	5	-	5	(25)	-	(25)
OCI des coentreprises	(1)	7	-	1	-	1
Total des éléments recyclables par résultat	4	1	5	(24)	-	(24)
- dont intérêts minoritaires						
Eléments non recyclables par résultat						
OCI des coentreprises	(8)	2	(6)	10	(4)	6
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(4)	3	(1)	(14)	(4)	(18)
- dont intérêts minoritaires						
Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	462	10	472	422	3	425
- dont part du groupe			472			425
- dont intérêts minoritaires						

### 2.4 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées (1)				Ecart d'évaluation - Part du groupe				Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Primes d'émission, d'apport et de fusion et boni de liquidation	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Capital	Réévaluation des instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Ecart de conversion	OCI des coentreprises			
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>199</b>	<b>643</b>	<b>318</b>	<b>2 726</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>(16)</b>	<b>(87)</b>	<b>3 782</b>	<b>2</b>	<b>3 784</b>
Impact de l'application IFRS 17: capitaux propres				24					24		24
<b>Au 1 janvier 2022</b>	<b>199</b>	<b>643</b>	<b>318</b>	<b>2 750</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>(16)</b>	<b>(87)</b>	<b>3 806</b>	<b>2</b>	<b>3 808</b>
Distribution de dividendes par :											
- Stellantis Financial Services Europe											
- les autres sociétés										(1)	(1)
Résultat net				443					443		443
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							2	(20)	(18)		(18)
Variations liées à l'hyperinflation				8					8	1	9
Autre				(1)	1				2	(2)	
<b>Au 31 décembre 2022 retraité (3)</b>	<b>199</b>	<b>643</b>	<b>320</b>	<b>3 200</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(14)</b>	<b>(107)</b>	<b>4 241</b>	<b>-</b>	<b>4 241</b>
Distribution de dividendes par :											
- Stellantis Financial Services Europe											
- les autres sociétés											
Résultat net (2)				473					473		473
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							(10)	8	(2)		(2)
Variations liées à l'hyperinflation (2)				8					8		8
Autre				(18)					(18)		(18)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>199</b>	<b>643</b>	<b>320</b>	<b>3 663</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(24)</b>	<b>(99)</b>	<b>4 702</b>	<b>-</b>	<b>4 702</b>

Le capital social de 199 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises.

(1) Comprend le capital, les primes et les réserves de la société mère.

(2) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -8 millions d'euros sur le résultat net (-8 millions d'euros part du groupe), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur 2023 (dont +8 millions d'euros part du groupe). En 2022, l'application d'IAS 29 a entraîné un effet négatif de -9 millions d'euros sur le résultat net (dont -8 millions d'euros part du groupe et -1 million d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +8 millions d'euros part du groupe et +1 million d'euros part des minoritaires).

(3) Comprend l'impact de l'entrée en vigueur de la norme IFRS17 comme suit:

+23,5 millions d'euros d'impact sur capitaux propres au 1 janvier 2022.

-4 millions d'euros d'impact au compte de résultat au 31 décembre 2022.

Se référer à la note 3 relative à la modification des états financiers au 31 décembre 2022. »

Conformément à l'amendement IAS 1 - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Capital" du rapport de gestion.

## 2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Résultat avant impôt	466	436
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	27	17
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	26	59
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(401)	(448)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(31)	(26)
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	11	10
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôt et des autres ajustements</b>	<b>(368)</b>	<b>(388)</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(249)	(117)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	29	5
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(45)	(9)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(21)	12
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	220	140
Impôt sur les bénéfices versé	28	(10)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(38)	21
<b>Total flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>60</b>	<b>69</b>
Flux liés aux participations	10	63
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nets de la trésorerie acquise	(52)	-
- Encaissements liés aux cessions de filiales, nets de la trésorerie cédée	3	9
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	(435)	-
- Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	494	54
- Autres flux liés aux participations	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(44)	(60)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(44)	(60)
- Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Effet des variations de périmètre	-	(2)
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(34)</b>	<b>1</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-	(1)
- Décaissements liés aux dividendes payés	-	-
- à Stellantis	-	-
- aux minoritaires	-	(1)
- Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	-	-
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(2)	(1)
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>
Effets de la variation des taux de change (D)	3	2
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</b>	<b>27</b>	<b>70</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	769	699
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	542	499
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	227	200
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	796	769
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	632	542
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	164	227

## 2.6 Notes aux états financiers consolidés

### Notes annexes

<b>Note 1</b>	Faits marquants de la période et évolution du périmètre
<b>Note 2</b>	Principes comptables
<b>Note 3</b>	Modifications des états financiers au 31 décembre 2022
<b>Note 4</b>	Caisse, banques centrales
<b>Note 5</b>	Actifs financiers à la juste valeur par résultat
<b>Note 6</b>	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti
<b>Note 7</b>	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti
<b>Note 8</b>	Comptes de régularisation et actifs divers
<b>Note 9</b>	Participations dans les entreprises mises en équivalence
<b>Note 10</b>	Immobilisations corporelles et incorporelles
<b>Note 11</b>	Dettes envers les établissements de crédit
<b>Note 12</b>	Dettes envers la clientèle
<b>Note 13</b>	Dettes représentées par un titre
<b>Note 14</b>	Contrats d'assurance émis – Passif
<b>Note 15</b>	Comptes de régularisation et passifs divers
<b>Note 16</b>	Provisions
<b>Note 17</b>	Instruments financiers à terme
<b>Note 18</b>	Echéanciers et risques de liquidité
<b>Note 19</b>	Juste valeur des actifs financiers
<b>Note 20</b>	Autres engagements
<b>Note 21</b>	Intérêts et produits au coût amorti
<b>Note 22</b>	Charges générales d'exploitation
<b>Note 23</b>	Coût du risque
<b>Note 24</b>	Impôt sur les bénéfices
<b>Note 25</b>	Information sectorielle
<b>Note 26</b>	Informations relatives aux implantations
<b>Note 27</b>	Honoraires des Commissaires aux Comptes
<b>Note 28</b>	Événements postérieurs à la clôture

## Note 1 FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

### A. Faits marquants de la période

En 2023, la société Banque PSA Finance a changé de dénomination sociale pour devenir Stellantis Financial Services Europe.

#### Réorganisation des activités de financement en Europe

À l'issue de négociations exclusives entamées le 17 décembre 2021, Stellantis NV a signé le 31 mars 2022 de nouveaux accords-cadres avec BNP Paribas Personal Finance (« BNPP PF »), Crédit Agricole Consumer Finance (« CACF ») et Santander Consumer Finance (« SCF »), visant à réorganiser la configuration des activités de financement de Stellantis en Europe.

Pour Stellantis Financial Services Europe, cela signifie une réorganisation de ses activités de financement (hors B2B leasing opérationnel) avec en cible une joint-venture par pays établie avec un seul partenaire, soit BNPP PF (Royaume-Uni, Allemagne et Autriche) soit SCF (France, Italie, Espagne, Belgique, Pologne, Pays-Bas et par le biais d'un accord commercial au Portugal), chargée des activités de financement pour l'ensemble des marques Stellantis. Le B2B leasing opérationnel est désormais commercialisé en Europe au sein d'un autre partenariat, entre Stellantis et Crédit Agricole Consumer Finance, en y regroupant les activités des deux marques Free2Move Lease et Leasys.

Ces opérations envisagées ont été réalisées en date du 3 avril 2023, après l'obtention des autorisations requises de la part des autorités de la concurrence et des régulateurs compétents.

Un certain nombre de transferts de parts détenues dans les différentes entités existantes ont été effectués pour réorganiser les entités du partenariat avec BNPP PF sous Stellantis Bank S.A. et réorganiser les entités au sein du partenariat avec SCF (cf. paragraphe B. ci-dessous).

D'un point de vue opérationnel, une entité juridique a été identifiée dans chaque pays pour porter l'activité relative à l'ensemble des marques du groupe Stellantis, sur la base d'un outil informatique commun. Sur le périmètre du partenariat SCF, seuls les portefeuilles Retail de l'Italie et de l'Espagne d'Opel ont fait l'objet d'un accord de cession aux entités subsistantes, tandis que les quatre autres entités Opel verront leur portefeuille partir en run-off. Sur le périmètre du partenariat BNPP PF, les entités Opel doivent fusionner avec les entités Stellantis.

La cession des portefeuilles Retail mentionnés ci-dessus a généré une perte de -16,8 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé 2023 de Stellantis Financial Services Europe en Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le transfert des droits à originer a généré un impact net favorable de +86,6 millions d'euros dans le

compte de résultat consolidé 2023 de Stellantis Financial Services Europe en Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence.

### B. Evolution du périmètre

En avril 2023, Stellantis Financial Services Europe, via sa filiale PSA Finance Nederland aux Pays-Bas, a acquis 50 % supplémentaires au sein de Stellantis Leasing Services Co.,Ltd (ancienne dénomination Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co.) à Dongfeng Motor Groupe Co. Ltd. Cette variation de périmètre ne génère pas d'impact significatif dans les états financiers consolidés annuels 2023 de Stellantis Financial Services Europe. Stellantis Leasing Services Co.,Ltd désormais détenue à 100% est consolidée en intégration globale.

En avril 2023, Stellantis Financial Services Europe a transféré ses titres PSA Bank Deutschland GmbH à Stellantis Bank S.A. (ancienne dénomination Opel Bank S.A.) avec un impact net favorable de +26,1 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé 2023 de Stellantis Financial Services Europe en Autres éléments hors exploitation.

En août 2023, Stellantis Financial Services Europe, a acquis 50 % supplémentaires au sein de Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Fin. e Inv. S.A. (ancienne dénomination Banco PSA Finance Brasil S.A.) à Aymoré Crédito (filiale Brésilienne de Santander), avec la reconnaissance du goodwill de 14,7 millions d'euros dans les états financiers consolidés annuels 2023 de Stellantis Financial Services Europe. Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Fin. e Inv. S.A. désormais détenue à 100% est consolidée en intégration globale. Cette transaction a généré un impact net favorable de +2,0 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé 2023 de Stellantis Financial Services Europe en Autres éléments hors exploitation.

En août 2023, Stellantis Financial Services Europe, via sa filiale Stellantis Services Ltd à Malte, a acquis 50 % supplémentaires au sein de Stellantis Corretora de Seguros E Serviços Ltda (ancienne dénomination PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda) à Santander Corretora de Seguros. Cette variation de périmètre ne génère pas d'impact significatif dans les états financiers consolidés annuels 2023 de Stellantis Financial Services Europe. Stellantis Corretora de Seguros E Serviços Ltda désormais détenue à 100% est consolidée en intégration globale.

#### Partenariats avec Santander Consumer Finance

En avril 2023, Stellantis Financial Services Espana, E.F.C., S.A. (ancienne dénomination PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.) a transféré ses titres Stellantis Financial Services UK Limited (ancienne dénomination PSA Finance UK Ltd) à Stellantis Bank S.A. avec un impact net favorable de +14,4 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé 2023 de Stellantis Financial Services Europe. en Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence.

En mai 2023, Stellantis Financial Services Espana, E.F.C., S.A. a transféré ses titres Stellantis Financial Services Belux (ancienne dénomination PSA Finance Belux) et Stellantis Financial Services

Nederland B.V. (ancienne dénomination PSA Financial Services Nederland B.V.) à Banque Stellantis France (ancienne dénomination PSA Banque France S.A.), avec une perte de -5,2 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé 2023 de Stellantis Financial Services Europe en Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence.

En octobre 2023, la société en partenariat Stellantis Financial Services Italia S.P.A. (ancienne dénomination Banca PSA Italia S.P.A.) a cédé 760,6 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS Italian Loans 2023. Le fonds a émis des obligations de classe A (660 millions d'euros), de classe B (42 millions d'euros), de classe C (17,25 millions d'euros), de classe D (30,75 millions d'euros), de classe E (10,5 millions d'euros) et de classe Z (0,100 millions d'euros). Stellantis Financial Services Italia S.P.A. conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis octobre 2023, par mise en équivalence comme sa société mère.

En octobre 2023, la société en partenariat CREDIPAR a cédé 573,3 millions d'euros de créances de financement automobile au Auto ABS French Leases 2023. Le fonds a émis des obligations de classe A (450 millions d'euros), de classe B (37,9 millions d'euros) et de classe C (85,4 millions d'euros). CREDIPAR conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis octobre 2023, par mise en équivalence comme sa société mère.

#### Partenariats avec BNP Paribas Personal Finance

En mai 2023, Stellantis Bank S.A. a transféré ses titres Vauxhall Finance plc à Stellantis Financial Services UK Limited, avec une perte de -8,7 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé 2023 de Stellantis Financial Services Europe en Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence.

En juin 2023, la société Opel Finance N.V., filiale aux Pays-Bas de Stellantis Bank S.A., a été déconsolidée du périmètre sans impact significatif sur les états financiers consolidés annuels 2023 de Stellantis Financial Services Europe.

En novembre 2023, la succursale espagnole de Stellantis Bank S.A. a été liquidée sans impact significatif sur les états financiers consolidés annuels 2023 de Stellantis Financial Services Europe au 31 décembre 2023.

En novembre 2023, l'entité Stellantis Bank S.A. a absorbé l'entité PSA Bank Deutschland GmbH et PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche.

En décembre 2023, la succursale italienne de Stellantis Bank S.A. a été liquidée sans impact significatif sur les états financiers consolidés annuels 2023 de Stellantis Financial Services Europe au 31 décembre 2023.



C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Participation de Stellantis Financial Services Europe				31.12.2023		31.12.2022	
	Code ISO pays	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts	
		Directe %	Détenue par %					
<b>Filiales</b>								
<i>Financement des ventes hors Europe</i>								
BPF Algérie	DZ	2	98	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
BPF Pazarlama A.H.A.S.	TR	100	-		IG	100	IG	100
Stellantis Leasing Services Co.,Ltd	CN	-	100	PSA Finance Nederland B.V.	IG	100	-	-
Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Fin. e Inv. S.A.	BR	100	-		IG	100	-	-
<i>Assurance</i>								
Stellantis Services Ltd	MT	100	-		IG	100	IG	100
Stellantis Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
Stellantis Life Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
Stellantis Insurance Manager Ltd	MT	-	100	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
Stellantis Insurance Compania de Seguros S.A.U.	AR	100	-		IG	100	IG	100
Stellantis Corretora de Seguros E Serviços LTDA	BR	-	100	Stellantis Services Ltd	IG	100	-	-
<i>Autres sociétés</i>								
PSA Finance Nederland B.V.	NL	-	100	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
PSA Financial Holding B.V.	NL	100	-		IG	100	IG	100
<i>Coentreprises (1)</i>								
<i>Partenariats en Europe :</i>								
<i>- avec Santander Consumer Finance</i>								
Stellantis Financial Services Belux	BE	-	50	Banque Stellantis France	MEE	50	MEE	50
PSA Bank Deutschland GmbH	DE	-	-		-	-	MEE	50
PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche	AT	-	-		-	-	MEE	50
Stellantis Financial Services Espana, E.F.C., S.A.	ES	50	-		MEE	50	MEE	50
Banque Stellantis France	FR	50	-		MEE	50	MEE	50
Crédipar	FR	-	50	Banque Stellantis France	MEE	50	MEE	50
CLV	FR	-	50	Crédipar	MEE	50	MEE	50
Stellantis Financial Services UK Limited	GB	-	-		-	-	MEE	50
Stellantis Financial Services Italia S.P.A.	IT	50	-		MEE	50	MEE	50
Stellantis Renting S.P.A.	IT	-	50	Stellantis Financial Services Italia S.P.A.	MEE	50	MEE	50
Stellantis Insurance Europe Ltd	MT	-	50	Stellantis Services Ltd	MEE	50	MEE	50
Stellantis Life Insurance Europe Ltd	MT	-	50	Stellantis Services Ltd	MEE	50	MEE	50
Stellantis Financial Services Nederland B.V.	NL	-	50	Banque Stellantis France	MEE	50	MEE	50
Stellantis Financial Services Polska sp. z o.o.	PL	50	-		MEE	50	MEE	50
Stellantis Consumer Financial Services Polska sp. z o.o.	PL	-	50	PSA Finance Polska Sp.zoo.	MEE	50	MEE	50
<i>- avec BNP Paribas Personal Finance</i>								
Opel Finance S.A.	CH	-	50	Stellantis Bank S.A.	MEE	50	MEE	50
Stellantis Bank S.A.	FR	50	-		MEE	50	MEE	50
Stellantis Bank S.A., succursale en Allemagne	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Espagne	ES	-	-		-	-	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Italie	IT	-	-		-	-	MEE	50
Stellantis Bank S.A., succursale en Autriche	AT	-	-		MEE	50	MEE	50
PSA Bank Deutschland GmbH	DE	-	-		-	-	-	-
PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche	AT	-	-		-	-	-	-
Stellantis Financial Services UK Limited	GB	-	50	Stellantis Bank S.A.	MEE	50	-	-
Vauxhall Finance plc	GB	-	50	Stellantis Financial Services UK Limited	MEE	50	MEE	50
Opel Finance N.V.	NL	-	-		-	-	MEE	50
<i>Partenariat au Brésil, avec Santander</i>								
Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Fin. e Inv. S.A.	BR	-	-		-	-	MEE	50
Stellantis Corretora de Seguros E Serviços LTDA	BR	-	-		-	-	MEE	50
<i>Partenariat en Argentine, avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria</i>								
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	AR	50	-		MEE	50	MEE	50

(1) cf. Note 9.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises.

Sociétés	Participation de Stellantis Financial Services Europe				31.12.2023		31.12.2022	
	Code ISO pays	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts	
		Directe %	Détenue par %					
<i>Emittes ad hoc (1)</i>								
<i>- avec Santander Consumer Finance</i>								
FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	BE	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS German Lease Master 2019	DE	-	-		-	-	MEE	50
FT Auto ABS German VAC 2021	DE	-	-		-	-	MEE	50
FT Auto ABS German Lease Master 2021	DE	-	-		-	-	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2018	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2020-1	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2022-1	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS LT Leases Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS German Loans 2018	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases 2021 - Fonds G	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases 2023 - Fonds G	FR	-	-		MEE	50	-	-
Auto ABS UK Loans plc	GB	-	-		-	-	MEE	50
FT Auto ABS UK Loans 2019 - Fonds 4	GB	-	-		-	-	MEE	50
Auto ABS Italian 2018.1 S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Loans 2019	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Rainbow Loan 2020-1 S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Rainbow Loan S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Stella Loans 2023-1 S.R.L.	IT	-	-		MEE	50	-	-
<i>- avec BNP Paribas Personal Finance</i>								
Ecarat 10 Germany	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
Ecarat 10 plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
Ecarat 11 plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
Ecarat 12 plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS UK Loans plc	GB	-	-		MEE	50	-	-
FT Auto ABS UK Loans 2019 - Fonds 4	GB	-	-		MEE	50	-	-
FT Auto ABS German Lease Master 2019	DE	-	-		MEE	50	-	-
FT Auto ABS German VAC 2021	DE	-	-		MEE	50	-	-
FT Auto ABS German Lease Master 2021	DE	-	-		MEE	50	-	-

(1) cf. Note 9.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises.

## Note 2 PRINCIPES COMPTABLES

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Stellantis Financial Services Europe a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Il n'existe pas actuellement de différence matérielle chez Stellantis Financial Services Europe entre les IFRS telles que publiées par l'IASB et celles qu'adoptées dans l'Union européenne, y compris en termes de date d'application obligatoire.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées au 31 décembre 2023 sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2022, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2023.

### Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Les nouveaux textes d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et appliqués par Stellantis Financial Services Europe sont les suivants :

#### Amendements à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2

L'accord de l'OCDE sur le Pilier 2 vise à garantir que les entreprises multinationales paient un taux effectif d'imposition minimum de 15% par juridiction. De nombreux pays ont lancé des procédures législatives nationales pour promulguer ces règles d'imposition minimum mondiale. En décembre 2023, les Pays-Bas ont adopté une législation relative au Pilier 2 qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les Pays-Bas étant la juridiction de Stellantis NV, la société mère ultime de Stellantis Financial Services Europe, les règles néerlandaises du Pilier 2 sont en vigueur pour l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2024. D'autres juridictions dans lesquelles Stellantis NV opère ont adopté une législation nationale sur le Pilier 2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, y compris la France.

Stellantis Financial Services Europe est en cours d'évaluation de l'impact de la législation française des règles du Pilier 2 et de la législation locale de ses filiales sur ses opérations, à mesure que les règles entrent en vigueur. Cette évaluation consiste notamment à analyser si les juridictions dans lesquelles Stellantis Financial Services Europe opère ont un taux effectif d'imposition Pilier 2 inférieur à 15% et à analyser les juridictions dans lesquelles Stellantis Financial Services Europe bénéficie d'incitations fiscales pour évaluer si ces règles peuvent entraîner une compensation de tout ou partie des incitations fiscales sous la forme d'un impôt complémentaire au niveau de Stellantis NV au titre du Pilier 2.

En raison de la complexité des règles du Pilier 2 et de l'incertitude quant à leur application, l'impact quantitatif des règles ne peut pas être raisonnablement estimé pour le moment. Stellantis Financial Services Europe continue de progresser dans son analyse d'impact des règles du Pilier 2 et prévoit de terminer l'évaluation au premier semestre 2024.

Stellantis Financial Services Europe applique l'exception temporaire obligatoire à la comptabilisation et à la fourniture d'informations relative aux actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 de l'OCDE, conformément aux Amendements à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèles de règles du Pilier 2 publiés en mai 2023 et adoptés par la Commission européenne en novembre 2023.

#### IFRS 17 – Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance, qui remplace la norme transitoire IFRS 4, a été publiée le 18 mai 2017 par l'IASB.

Depuis sa publication, elle a fait l'objet de nombreux échanges entre les différentes parties prenantes et le normalisateur. Le règlement européen d'adoption de la norme IFRS 17 a été publié le 23 novembre 2021.

IFRS 17 est entrée en vigueur de manière obligatoire pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La date de transition à IFRS 17 est donc le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme. Stellantis Financial Services Europe avait appliqué l'amendement IFRS 4 : Contrats d'assurance – exemption provisoire d'application d'IFRS 9 lui permettant de bénéficier de la prolongation de l'exemption de l'application de la norme IFRS 9 – Instruments financiers pour ses entités du domaine de l'assurance, afin d'aligner la date d'entrée en vigueur de cette dernière sur celle de la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance à venir, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ses premiers états financiers reflétant l'application de cette norme ont été ceux au 30 juin 2023.

La norme IFRS 17 pose les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et indique les informations à fournir concernant les contrats d'assurance dans le champ d'application de la norme. La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque d'assurance important qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

Une entité doit appliquer la norme IFRS 17 aux :

- contrats d'assurance (y compris les contrats de réassurance) qu'elle émet ;
- contrats de réassurance qu'elle détient ;
- contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire qu'elle émet, à condition qu'elle émette aussi des contrats d'assurance.

Selon IFRS 17, un ensemble ou une série de contrats d'assurance conclus avec une même contrepartie ou avec des contreparties qui lui sont liées peut exercer, ou être destiné à exercer, un effet commercial d'ensemble. La norme prévoit qu'il peut par conséquent être nécessaire, pour pouvoir communiquer la substance de ces contrats, de traiter l'ensemble ou la série collectivement. Après revue des

contrats des entités d'assurance, aucune combinaison de contrats n'a été jugée nécessaire.

Concernant la séparation des composantes d'un contrat d'assurance, aucun dérivé incorporé, aucune composante investissement distincte, aucune promesse de fournir au titulaire de police des biens distincts ou des services distincts autres que les services prévus au contrat d'assurance n'ont été identifiés.

Les entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe qui sont dans le champ de la norme IFRS 17 sont :

- deux sociétés maltaises intégrées globalement : Stellantis Insurance Ltd, Stellantis Life Insurance Ltd. L'effet de l'application d'IFRS 17 à l'entité PCA Compa
- ñía de Seguros S.A. étant non significatif pour Stellantis Financial Services Europe, la norme n'a pas été appliquée à cette société ;
- deux sociétés maltaises mises en équivalence : Stellantis Insurance Europe Ltd et Stellantis Life Insurance Europe Ltd.

En application de la nouvelle norme IFRS 17, les contrats d'assurance sont évalués selon une méthode fondée sur une estimation des flux futurs de trésorerie rattachés à l'exécution des engagements de l'assureur (« fulfilment value »).

Trois modèles sont définis dans la norme.

Dans le modèle général de base dit « GMM – General Measurement Model » ou « BBA – Building Block Approach », l'évaluation des contrats fondée sur la valeur de réalisation des passifs chez le détenteur du portefeuille repose sur trois composantes :

- des flux de trésorerie futurs attendus au titre du contrat (y compris entre autres les flux sur les primes, les prestations, les frais) pondérés par leur probabilité et actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent ;
- une marge pour risque qui représente la marge/compensation que demanderait un acteur du marché pour couvrir l'incertitude sur les flux de trésorerie futurs ; et
- une marge de service contractuelle (« CSM – Contractual Service Margin ») représentant le profit non acquis au titre du contrat.

Le modèle « PAA – Premium Allocation Approach » ou « approche par répartition de la prime », une approche simplifiée, a été introduite et peut être retenue sur option dès lors que :

- la période de couverture du contrat d'assurance au moment de la comptabilisation initiale n'excède pas un an (au sens de la frontière des contrats définie par IFRS 17) ; ou
- si l'application de la méthode simplifiée représente une approximation raisonnable des évaluations obtenues selon le modèle général de base. Selon cette approche, lors de l'évaluation initiale, l'évaluation du passif d'assurance est égale à la prime reçue lors de la comptabilisation initiale, minorée des frais d'acquisition (sauf si le choix a été fait de comptabiliser les frais d'acquisition

directement en charges). Lors des évaluations ultérieures, l'évaluation initiale des passifs d'assurance est ajustée en ajoutant les primes reçues et en soustrayant le montant de revenu comptabilisé en résultat au titre de la couverture d'assurance de la période. Lors de la survenance des sinistres, les passifs d'assurance au titre des sinistres survenus sont évalués de la même manière que celle prescrite par le modèle général.

Enfin, avec le modèle adapté dit « VFA – Variable Fee Approach », l'IASB a décidé d'adapter le modèle général pour certains contrats participatifs en introduisant une approche dite « commissions variables ».

Cette approche concerne les contrats participatifs dits « directs » qui répondent aux critères suivants :

- les termes contractuels prévoient que l'assuré participe à une quote-part d'éléments sous-jacents clairement identifiés ;
- l'entité s'attend à payer une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents à l'assuré ;
- l'entité s'attend à ce qu'une part substantielle des montants versés à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

Aucun des contrats d'assurance émis ne sont participatifs donc ce troisième modèle n'est pas appliqué chez Stellantis Financial Services Europe. Les modèles d'évaluation PAA et GMM sont utilisés par les entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe, dont les contrats d'assurance peuvent être répartis comme suit :

- les contrats directement éligibles au modèle PAA en raison d'une période de couverture d'un an ou moins ;
- les contrats non directement éligibles au modèle PAA en raison d'une période de couverture supérieure à un an parmi lesquels :
  - o les contrats identifiés comme éligibles au modèle PAA à la suite des tests d'éligibilité (aucun au 31 décembre 2023) ;
  - o les contrats identifiés comme non éligibles au modèle PAA à la suite de l'évaluation du management consécutif aux tests d'éligibilité, et pour lesquels le modèle GMM sera appliqué.

En ce qui concerne le niveau d'agrégation des contrats, l'« unité de compte » (aussi appelée « cohorte » ou « groupes ») sous IFRS 17 repose sur trois dimensions :

- les portefeuilles de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble ;
- les niveaux de profitabilité du portefeuille permettant notamment d'isoler les contrats déficitaires ;

- les cohortes annuelles qui consistent à ne pas regrouper, au sein de la même « unité de compte », des contrats émis à plus d'un an d'intervalle. Les contrats d'assurance des entités d'assurance maltaises sont divisés en portefeuilles, puis subdivisés par niveau de rentabilité et enfin en cohortes annuelles.

Les principales autres modalités d'application d'IFRS 17 au niveau de Stellantis Financial Services Europe sont présentées ci-dessous :

- composition de la meilleure estimation pondérée par les probabilités des flux de trésorerie d'exécution : les flux de trésorerie comprennent les primes, une estimation des sinistres, les frais d'acquisition (pour les contrats évalués selon le modèle GMM) et les charges directement attribuables à la fourniture de services d'assurance ;
- taux d'actualisation : les entités dans le champ d'application d'IFRS 17 ont le choix de comptabiliser l'impact de changements des taux d'actualisation en résultat net ou de le ventiler entre le résultat net et les autres éléments du résultat global. Le choix a été fait de comptabiliser l'impact de changements des taux d'actualisation en résultat net étant donné que la majorité des actifs financiers des entités maltaises sont évalués à la juste valeur. Le taux d'actualisation est déterminé selon l'approche ascendante (« bottom-up approach ») ;
- ajustement au titre du risque non financier : selon IFRS 17, « l'entité doit ajuster l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour refléter l'indemnité qu'elle exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier. » La méthodologie utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier est la « Tail Value at Risk ». Le niveau de confiance utilisé pour déterminer cet ajustement est le 80<sup>ème</sup> centile.
- marge sur services contractuels : elle est définie par IFRS 17 comme la composante de la valeur comptable de l'actif ou du passif afférente à un groupe de contrats d'assurance, qui représente le profit non acquis que l'entité comptabilise à mesure qu'elle fournit les services prévus aux contrats d'assurance de ce groupe. À chaque période, l'entité comptabilise en résultat net un montant de la marge sur services contractuels du groupe de contrats d'assurance pour représenter les services prévus aux contrats d'assurance fournis au titre de ce groupe au cours de la période. La marge sur services contractuels et sa reconnaissance en compte de résultat sont calculées sur la base des unités de couverture

au niveau des cohortes. Les unités de couverture sont définies selon le produit, en estimant l'ampleur d'un sinistre à tout moment au cours de la durée de vie du contrat ;

- traitement des frais d'acquisition : l'entité peut choisir de comptabiliser les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition en charges au moment où elle engage ces coûts pour les contrats d'assurance évalués selon le modèle PAA, ou les amortir sur la période de couverture. Les entités maltaises ont choisi de comptabiliser les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition en charges au moment où ces coûts sont engagés étant donné sa plus grande simplicité opérationnelle et son impact non significatif en compte de résultat ;
- valeur temps de l'argent : selon IFRS 17, pour les contrats éligibles au modèle PAA, l'entité n'est pas tenue d'ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si, au moment de la comptabilisation initiale, elle s'attend à ce que le temps qui s'écoule, pour chaque partie des services, entre le moment où elle fournit la partie des services en question et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an. Pour les contrats comptabilisés selon le modèle PAA, les entités maltaises ne calculent pas d'intérêts capitalisés sur le passif au titre de la couverture restante dans ces situations ;
- reconnaissance du revenu : selon IFRS 17, pour les contrats comptabilisés selon le modèle PAA, l'entité doit répartir le montant des encaissements de primes attendus entre les périodes de services prévus aux contrats d'assurance :
  - o en fonction de l'écoulement du temps ; mais
  - o si le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, en fonction de l'échéancier suivant lequel elle s'attend à engager les charges afférentes aux activités d'assurance. Il n'y a pas de groupes de contrats qui ont été identifiés où le modèle de dégagement du risque diffère de manière significative du rythme d'écoulement du temps. En d'autres termes, il n'y a pas de saisonnalité au niveau des sinistres.

Par conséquent, pour les groupes de contrats évalués dans le cadre du modèle PAA, le rythme de reconnaissance du revenu est proportionnel au rythme d'écoulement du temps (c'est-à-dire linéaire).

En ce qui concerne l'identification et la gestion des risques d'assurance, l'adoption d'IFRS 17 n'a pas modifié l'identification et la gestion des contrats d'assurance par les entités d'assurance par Stellantis Financial Services Europe. Le principal risque d'assurance de tout contrat d'assurance est la possibilité que l'événement assuré se produise et l'incertitude quant au montant de la réclamation qui en résulte. De par la nature même d'un contrat d'assurance, ce risque est fortuit. Les termes et conditions des contrats définissent les bases de détermination de la responsabilité des entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe en cas de survenance de l'événement assuré.

Pour un portefeuille de contrats d'assurance où la théorie des probabilités est appliquée à la tarification et au provisionnement, le principal risque auquel les entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe sont confrontées dans le cadre de leurs contrats d'assurance est que les sinistres réels et les paiements de prestations dépassent la valeur comptable de leurs passifs d'assurance. Cela peut se produire parce que la fréquence ou la gravité des sinistres est supérieure à celle estimée. Les événements d'assurance sont aléatoires ; et le nombre réel de réclamations peut varier d'une année à l'autre par rapport aux estimations établies à l'aide de techniques statistiques.

L'expérience montre que plus le portefeuille de contrats d'assurance similaires est important, plus la variabilité du résultat attendu est faible. De plus, un portefeuille plus diversifié est de manière générale moins susceptible d'être affecté par un changement dans un sous-ensemble du portefeuille. Les entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe sont présentes dans un certain nombre d'activités d'assurance et évaluent leur exposition au niveau de chaque activité ; cependant, elles mettent davantage l'accent sur l'évaluation de l'ensemble des activités d'assurance. La stratégie de souscription des entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe consiste à diversifier le type de risque d'assurance accepté et au sein de chaque catégorie ; elles cherchent à atteindre une population à risque suffisamment large afin de réduire la variabilité du résultat attendu. Les entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe opèrent également dans plusieurs pays d'Europe.

Stellantis Financial Services Europe présente ses comptes d'après le format proposé par la Recommandation de l'Autorité des Normes Comptables N° 2022-01 du 8 avril 2022, selon les modalités suivantes :

- au compte de résultat, les postes additionnels relatifs aux activités d'assurance exercées sont présentés au sein du Produit Net Bancaire. En particulier, les charges générales d'exploitation directement rattachables aux contrats d'assurance sont présentées au sein du Produit Net Bancaire ;
- au bilan, les postes spécifiques aux activités d'assurance exercées sont créés. S'agissant des placements des activités d'assurance, Stellantis Financial Services Europe n'a pas retenu leur présentation dans un poste

distinct de l'actif mais leur ventilation dans les catégories comptables de l'activité bancaire.

En termes de dispositions transitoires, l'application d'IFRS 17 est dans son principe rétrospective, avec néanmoins des mesures de simplification possibles lorsque les informations pour une approche totalement rétrospective ne sont pas disponibles à la date de première application, suivant les critères indiqués dans la norme. Stellantis Financial Services Europe a opté pour l'approche rétrospective complète.

À la date de transition (c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 2022), les entités maltaises comptabilisaient en capitaux propres, sur une base nette, toute différence entre les montants comptabilisés selon IFRS 4 et les autres normes applicables et IFRS 17. Comme expliqué ci-dessus, IFRS 17 diffère de IFRS 4 sur plusieurs aspects. Deux des différences les plus importantes concernent la notion de CSM et les unités de couverture respectives, et l'évaluation des contrats dans le champ d'application conformément à la norme IFRS 17, ce qui a entraîné une augmentation des capitaux propres, principalement en raison de la suppression des marges de risque. Conformément à la norme, Stellantis Financial Services Europe présente des informations comparatives pour l'exercice 2022. Stellantis Financial Services Europe a évalué l'impact de la première application d'IFRS 17 sur ses états financiers consolidés. L'ajustement total (après impôt) du solde du total des capitaux propres se traduit par une augmentation de 24 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de 20 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Comme mentionné, Stellantis Financial Services Europe a retraité les informations comparatives sur l'adoption de la norme IFRS 17 et le résultat après impôt de 2022 a diminué de 4 millions d'euros en conséquence.

L'amendement publié par l'IASB le 9 décembre 2021 sur la présentation des actifs financiers dans l'information comparative permettait, sur option, d'appliquer les principes d'IFRS 9 à l'ensemble des actifs financiers de l'exercice comparatif 2022, y compris ceux décomptabilisés pendant l'exercice comparatif. Stellantis Financial Services Europe n'a pas pris cette option. Cependant, les entités maltaises ont appliqué l'approche simplifiée lors de la transition d'IAS 39 à IFRS 9 et, comme le permettent les dispositions transitoires d'IFRS 9 et d'IFRS 17, elles ont appliqué la superposition de classement à tous les actifs financiers comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2022. De plus, comme le permettent ces dispositions transitoires, les entités maltaises ont décidé de ne pas appliquer les exigences de dépréciation d'IFRS 9 pour les périodes comparatives et, par conséquent, le modèle de dépréciation d'IAS 39 est toujours applicable aux périodes comparatives. Compte tenu de cela, les entités maltaises ont décidé d'appliquer le modèle de dépréciation d'IFRS 9 à compter de la date d'application initiale.

La mise en œuvre d'IFRS 9 au niveau des entités maltaises a un impact limité en termes de classement et d'évaluation, étant donné que :

- les instruments de dette détenus, classés en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39, restent évalués au coût amorti sous IFRS 9. Le modèle général de dépréciation d'IFRS 9 avec une approche selon trois catégories (« stages ») est appliqué.

- les OPCVM sont évalués à la juste valeur par résultat.

## Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement dans l'Union européenne à l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Les nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement dans l'Union européenne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont sans impact significatif pour Stellantis Financial Services Europe.

### Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse consolidés de Stellantis Financial Services Europe est largement inspirée de la Recommandation de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) N°2022-01 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales. Cette Recommandation a été adoptée le 8 avril 2022 par le Collège de l'ANC pour répondre aux exigences de présentation liées à la norme IFRS 17 – *Contrats d'assurance*. Cette recommandation se substitue à la recommandation 2017-02 du 2 juin 2017. Elle est applicable depuis la date de première application de la norme IFRS 17, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société Stellantis Financial Services Europe et des sociétés françaises et étrangères composant Stellantis Financial Services Europe, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A.1 ci-après.

Les comptes individuels sociaux de Stellantis Financial Services Europe et de ses filiales sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à H ci-dessous.

Les entreprises liées correspondent aux entités ayant entre elles les liens suivants : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable conformément à la définition précisée par IAS 24 R.

Les comptes consolidés annuels de Stellantis Financial Services Europe ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 15 février 2024.

## A. Principes de consolidation

### A.1 Méthodes de consolidation

Conformément à IFRS 10, les sociétés sur lesquelles Stellantis Financial Services Europe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. C'est le cas également pour les sociétés détenues conjointement à 50%, pour lesquelles la prise de décisions financières et opérationnelles est du ressort ultime de Stellantis Financial Services Europe.

Conformément à IAS 28, les sociétés dans lesquelles Stellantis Financial Services Europe détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50% du capital et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

### A.2 Elimination des transactions internes

En application d'IFRS 10, les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du groupe ainsi que les opérations elles-mêmes (y compris les produits, les charges et les dividendes), sont éliminés.

Selon IAS 28.28, les profits ou les pertes découlant de transactions « d'amont » et « d'aval » entre un investisseur et une entreprise associée/coentreprise ne sont comptabilisés dans les états financiers de l'investisseur qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou cette coentreprise.

Concernant la question de l'élimination des profits ou des pertes découlant de transactions entre coentreprises/entreprises associées, IAS 28 est muette. Aussi une interprétation de la norme est-elle appliquée, selon laquelle l'investisseur respecte les exigences d'IAS 28 et d'IFRS 10 par analogie et élimine sa quote-part de tout profit ou perte non réalisé(e). Dans la pratique, cela revient à ne reconnaître que le profit ou la perte multipliée par le produit des pourcentages de détention dans les deux entités.

### A.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition.

Le poste « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » du compte de résultat enregistre la quote-part du résultat net des entreprises comptabilisées selon cette méthode.

### A.4 Conversion des états financiers libellés en devises

A la clôture de l'exercice, les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les éléments des comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis, mois par mois, au cours moyen de chaque mois, à l'exception de l'Argentine. Pour ce pays, dont l'économie est considérée en hyperinflation, les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de clôture.

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés directement dans l'écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

### A.5 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change, comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'impact en résultat, qui compense celui des opérations décrites précédemment, est constaté sur la ligne « Opérations de change ». En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

### A.6 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du groupe et de l'expérience passée.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- identification d'indices de perte de valeur des titres mis en équivalence basée généralement sur la valeur d'utilité issue des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats ;
- évaluation des titres de participation mis en équivalence ;
- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat ;
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle ;
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- actifs d'impôts différés ;
- valeur d'utilité des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilisation ;
- provisions ;
- engagements de retraite.

### A.7 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

## Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture

A la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 – *Instruments financiers* le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Stellantis Financial Services Europe a fait le choix de continuer d'appliquer le dispositif relatif à la comptabilité de couverture d'IAS 39.

Les principes de comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture sont détaillés dans le paragraphe C. Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

## Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – *Impôts sur le résultat*, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits lorsque leur recouvrabilité est probable.

Aucune provision n'est reconnue au titre des impôts différés concernant les bénéfices non distribués des filiales, coentreprises ou entreprises associées du fait que le groupe ne saurait être contraint de matérialiser les différences temporaires sur les résultats non distribués, dans la mesure où ce n'est aucunement prévu dans un futur prévisible. De plus, les impôts courants sont reconnus dès lors que les dividendes à recevoir sont certains et votés par l'Assemblée générale des actionnaires.

## B. Immobilisations

### B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions	10 à 60 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

Suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 16 – *Contrats de location* à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, tout contrat de location s'analyse par le preneur comme l'acquisition d'un droit d'utilisation d'un actif, pendant la durée du contrat, en contrepartie de l'obligation de payer les loyers.

En conséquence, dès l'origine, Stellantis Financial Services Europe en tant que preneur comptabilise ce droit d'utilisation qui est amorti sur la durée du contrat. En contrepartie, une dette de location est reconnue en autres passifs financiers. Les loyers versés se présentent comme des échéances de remboursement, intégrant une part de capital et une part d'intérêts en compte de résultat. Ainsi, la charge annuelle de location (amortissement et intérêts de la période) est décroissante sur la durée du contrat.

## B.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*, les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

## B.3 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, la valeur des écarts d'acquisition est examinée au moins une fois par an, ainsi qu'à l'apparition de tout indice révélateur de perte de valeur.

## B.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du groupe aux écarts d'acquisition, et seulement dans le cas où l'actif en question est significatif.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées

de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

## C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 adoptée par la Commission européenne en novembre 2016, par le biais du Règlement (UE) 2016/2067.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 9, Stellantis Financial Services Europe a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin du paragraphes C.2 ci-après).

Depuis 2013, Stellantis Financial Services Europe comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ».

### C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

#### C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêté comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes. Conformément à IAS 39.92, l'ajustement réalisé au titre de la variation de juste valeur imputable à l'élément couvert fait l'objet d'un amortissement au compte de résultat lorsqu'il porte sur la valeur comptable d'un portefeuille d'éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt et comptabilisé au coût amorti. Cet amortissement sur la durée résiduelle moyenne du portefeuille couvert débute lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté des variations de juste valeur attribuables au risque couvert (c'est-à-dire lors de l'arrêt de la comptabilité de couverture). Ceci est appliqué pour Stellantis Financial Services Europe et ses filiales, tandis que ce sont les modalités d'application des partenaires qui s'imposent dans les sociétés mises en équivalence.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie retenue, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

#### C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;

- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
  - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
  - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- niveau 1 : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ;
- niveau 2 : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;
- niveau 3 : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la Note 19.

### C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat correspondent notamment aux placements des liquidités.

Ces titres sont évalués selon l'option de juste valeur : les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat et corrigées par les variations de juste valeur des swaps couvrant économiquement ces titres, le cas échéant. Une partie des liquidités est également constituée de parts d'OPCVM : elles ne sont pas consolidables au regard des critères de contrôle ou de détention de la majorité des risques et avantages (cf. IFRS 10 – *Etats financiers consolidés* et l'amendement IAS 27 – *Etats financiers individuels*).

Sont également enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

### C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur de Stellantis Financial Services Europe. Au 31 décembre 2023, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

### C.4 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F. Information sectorielle ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- Les financements regroupant les natures de crédit suivantes, telles que définies par la réglementation bancaire française :

- Vente à crédit,
- Location avec option d'achat,
- Location longue durée.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- Client final :
  - o Retail (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),
  - o Corporate et assimilés (qui regroupent les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales).
- et accessoirement à destination du segment Corporate réseau.

- Les financements de stocks de véhicules ou de pièces de rechange, tels que définis par la réglementation bancaire française.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment Corporate réseau.

- Les autres créances (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc.) et comptes ordinaires de la clientèle.

### C.4.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net de Stellantis Financial Services Europe. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.4.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossier restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit-bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

### C.4.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IFRS 16 – *Contrats de location* et IFRS 9 – *Instruments financiers*, en dehors des véhicules de démonstration loués dans le cadre du nouveau modèle de distribution « New Retailer Model », les véhicules loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits, car Stellantis Financial Services Europe ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédit.

Les véhicules de démonstration loués dans le cadre du nouveau modèle de distribution « New Retailer Model » sont classés en location simple en raison du non-transfert des risques et avantages inhérents à la propriété des véhicules. Cette qualification tient également compte de la durée des contrats, nettement inférieure à la durée de vie économique des véhicules.

En application d'IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les véhicules faisant l'objet de contrats de location simple sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles, à l'actif du bilan pour leur valeur brute, nette du cumul des amortissements et dépréciations. Les amortissements sont calculés sur une base amortissable correspondant à la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle en fin de contrat et sont rapportés au résultat de manière linéaire sur la durée restante du contrat. La valeur résiduelle est estimée en date d'acquisition et est revue à minima

chaque trimestre. Les dépréciations sont déterminées et comptabilisées conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*.

Au compte de résultat, les revenus locatifs sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

### C.4.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit font majoritairement l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

### C.4.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F. Information sectorielle ci-après.

Conformément à la norme IFRS 9, les encours de crédit font l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses) dès la date de première comptabilisation.

Les instruments financiers concernés sont classés en trois catégories (« stages ») dépendant de l'évolution de la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale.

Stellantis Financial Services apprécie, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté selon la méthodologie décrite dans la première partie de la présente note. L'analyse de l'évolution du risque de crédit conduit Stellantis Financial Services Europe à classer ses opérations par niveau de risque.

Une dépréciation est enregistrée sur les encours de chacun de ces stages suivant les modalités présentées ci-dessous :

#### Stage 1 :

Il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est comptabilisée, pour ces encours, à hauteur des pertes attendues à un an. Les produits d'intérêts relatifs à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

#### Stage 2 :

Les encours sains, pour lesquels est constatée une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, sont transférés en stage 2. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument

(pertes attendues à maturité). Les produits d'intérêts se rapportant à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

#### Stage 3 :

Les encours dits « dépréciés » au sens de la norme IFRS 9 sont classés en stage 3. Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de contrepartie et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Cette catégorie recouvre les créances pour lesquelles a été identifié un événement de défaut tel que défini à l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité) sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Les produits d'intérêts sont alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'instrument après dépréciation.

### Passages en pertes :

Les procédures de Stellantis Financial Services Europe prévoient le passage en pertes des créances Retail présentant 48 mois, 36 mois ou 24 mois d'impayés, en fonction du type de financement et du pays concernés, ainsi que des créances Corporate dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable. La perte est constatée dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

### C.5 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

#### C.5.1 Couverture du risque de taux des dettes financières

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

## D. Provisions techniques des contrats d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des sociétés d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Avec l'entrée en vigueur d'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance ont évolué (cf. paragraphe IFRS 17 – *Contrats d'assurance* ci-avant).

## E. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

## F. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, Stellantis Financial Services Europe a identifié les quatre segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- Client final :
  - Retail : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.
  - Corporate et assimilés : ce segment fait référence à toute :
    - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé par pays (Corporate hors réseau),
    - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
    - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
    - administration régionale ou locale (Administrations locales).
- Corporate réseau : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques STELLANTIS, aux importateurs de véhicules neufs des marques STELLANTIS de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.
- Assurance et services : ce segment fait référence :

- aux prestations de services d'assurance réalisées par les captives d'assurance à leur holding maltaise, l'entité d'assurance en Argentine ainsi qu'à l'activité de propre assureur en Belgique et aux Pays-Bas ;
- aux autres prestations de services commercialisées par les sociétés de financement.

Une ventilation par segment des principaux postes du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle.

## G. Engagements de retraite

Les engagements de retraite du groupe sont localisés dans les entités mises en équivalence. Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice. Les engagements de retraite du groupe sont essentiellement localisés dans les entités mises en équivalence.

Conformément à la norme IAS 19 – *Avantages du personnel*, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :
 

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation Personnel ») ;
- de la charge de désactualisation de l'engagement, nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements :

- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

## H. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 20 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 17 – Instruments financiers à terme.

### Note 3 Modifications des états financiers au 31 décembre 2022

La norme IFRS 17 - Contrats d'assurance, qui remplace la norme IFRS 4, est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 17, Stellantis Financial Services Europe a appliqué les exigences de manière rétrospective avec des données comparatives retraitées à partir de la date de transition, le 1er janvier 2022 (cf. Note 2 Principes comptables).

Les modalités d'application de la norme IFRS 17 chez Stellantis Financial Services Europe entraînent les modifications détaillées ci-dessous.

#### 3.1 Impacts au Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2022	FTA IFRS 17		31.12.2022 retraité
		Redassements	Impact	
<b>Actif</b>				
Actifs d'impôts courants	-	-	3	3
Comptes de régularisation et actifs divers	273	-	(52)	221
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 858	-	24	2 882
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 459</b>	<b>-</b>	<b>(25)</b>	<b>4 434</b>

(en millions d'euros)	31.12.2022	FTA IFRS 17		31.12.2022 retraité
		Redassements	Impact	
<b>Passif</b>				
Contrats d'assurance émis - Passif	-	129	(56)	73
Passifs d'impôts courants	2	-	1	3
Comptes de régularisation et passifs divers	105	(4)	10	111
Provisions techniques des contrats d'assurance	125	(125)	-	-
Capitaux propres	4 221	-	20	4 241
- Capitaux propres part du groupe	4 221	-	20	4 241
- Capital et réserves liées	1 162	-	-	1 162
- Réserves consolidées	3 180	-	20	3 200
- dont résultat net - part du groupe	447	-	(4)	443
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(121)	-	-	(121)
- Intérêts minoritaires	-	-	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>4 459</b>	<b>-</b>	<b>(25)</b>	<b>4 434</b>

IFRS 17 exige que les contrats d'assurance soient évalués en utilisant les estimations actuelles des flux de trésorerie futurs qui sont mises à jour à la fin de chaque période de reporting. Le bilan comptable est remplacé par un bilan économique.

#### 3.2 Impacts au Compte de résultat

IFRS 17 impose l'utilisation d'un modèle d'évaluation dans lequel les estimations du bilan mises à jour à la fin de chaque période génèrent les éléments du compte de résultat.

Les montants présentés au compte de résultat selon IFRS 17 comprennent :

- Produits des contrats d'assurance émis: Ce poste est constitué des revenus des activités d'assurance liés aux groupes de contrats d'assurance émis. Les produits des activités d'assurance doivent refléter la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance par un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces services.
- Charges afférentes aux contrats d'assurance émis: cet agrégat comprend les sinistres survenus et les autres charges des services d'assurance encourus (à l'exclusion de toute composante d'investissement), ainsi que les pertes sur des groupes de contrats onéreux et les reprises de ces pertes.
- Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis : ce poste présente la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations.

Les impacts au Compte de résultat sont donc essentiellement des impacts de présentation, avec un impact sur le résultat net retraité au 31 décembre 2022 de -4 millions d'euros.

### Note 4 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	-	-
Banques centrales (1)	632	542
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	-
<b>Total</b>	<b>632</b>	<b>542</b>

(1) Les dépôts sur les comptes de banques centrales font partie de la réserve de liquidité de Stellantis Financial Services Europe (cf. Note 20.2).

### Note 5 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Actifs financiers comptabilisés en juste valeur par résultat	107	65
- Titres de placement	68	65
- OPCVM	88	65
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent (trésorerie) (1)	1	-
- OPCVM détenues par les sociétés d'assurance	88	65
- dont créances rattachées	2	-
Certificats de dépôt et bons du Trésor	19	-
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>65</b>

La juste valeur des titres de placement est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des placements en OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

La juste valeur des titres de participations est estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition de ces titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(1) Les OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie font partie de la réserve de liquidité de Stellantis Financial Services Europe (cf. Note 20.2).

### Note 6 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

Ventilation créances à vue / à terme

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Créances à vue	166	227
- Comptes ordinaires débiteurs	107	227
- dont affectés à la réserve de liquidité (1)	107	227
- dont détenus par les sociétés d'assurance	30	23
- dont entreprises liées	7	55
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (1)	59	-
Créances à terme	623	352
- Prêts subordonnés (2)	434	251
- dont entreprises liées	434	257
- Autres créances à terme	189	101
- dont entreprises liées	120	15
- dont détenues par les sociétés d'assurance	69	11
Créances rattachées	4	1
- dont entreprises liées	4	1
<b>Total</b>	<b>793</b>	<b>580</b>

(1) La part des comptes ordinaires débiteurs et des comptes et prêts financiers au jour le jour affectée à la réserve de liquidité et les créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie font partie de la réserve de liquidité de Stellantis Financial Services Europe (cf. Note 20.2).

(2) En 2023, Stellantis Financial Services Europe a accordé des prêts subordonnés :

- En Février 2023, pour un montant de 105 millions d'euros, à la co-entreprise française en partenariat avec Santander Consumer Finance;

- En Avril et Juillet 2023, pour un montant de 105 millions d'euros, aux co-entreprises allemande et autrichienne en partenariat avec BNP Paribas PF.



## Note 7 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

### 7.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Vente à crédit	445	-
Location avec option d'achat	116	-
- Capital restant dû et intérêts à recevoir	116	-
Financement de stocks aux Réseaux	-	-
Comptes ordinaires	-	-
- Entreprises liées	-	-
- Cash pooling (2) :		
- avant compensation	-	6
- compensation	-	(6)
- Autres	-	-
- Hors groupe	-	-
Eléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	3	-
- Etalement des coûts d'acquisition	3	-
- Etalement des frais de dossiers	-	-
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	-	-
<b>Total des créances au coût amorti</b>	<b>564</b>	<b>-</b>

(1) Stellantis Financial Services Europe ne détenant pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) respectent les critères de la location financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(2) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec Stellantis International S.A., les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 12).

### 7.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Pour 2023

(en millions d'euros)	Segment IFRS B	Client final			Total au 31.12.2023
		Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 23.1)	Retail (B - cf renvoi A Note 23.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 23.1)	
Type de financement					
Vente à crédit		6	432	7	445
Location avec option d'achat		-	98	18	116
Financement de stocks aux Réseaux		-	-	-	-
Autres créances		-	-	-	-
Comptes ordinaires		-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti		-	3	-	3
<b>Total des encours par segment IFRS B</b>		<b>6</b>	<b>533</b>	<b>25</b>	<b>564</b>

Pour 2022

(en millions d'euros)	Segment IFRS B	Client final			Total au 31.12.2022
		Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 23.1)	Retail (B - cf renvoi A Note 23.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 23.1)	
Type de financement					
Vente à crédit		-	-	-	-
Location avec option d'achat		-	-	-	-
Financement de stocks aux Réseaux		-	-	-	-
Autres créances		-	-	-	-
Comptes ordinaires		-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti		-	-	-	-
<b>Total des encours par segment IFRS B</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 7.3 Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Créances nettes		
BRL		445
CNY		119
EUR		-
<b>Total</b>		<b>564</b>

#### 7.4 Echéanciers

Pour 2023

(en millions d'euros)	non réparti	3 mois à 6					Total au 31.12.2023
		0 à 3 mois	mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	
Vente à crédit	-	233	146	16	50	-	445
Créances brutes	13	233	146	16	50	-	458
Dépréciations	(13)	-	-	-	-	-	(13)
Location avec option d'achat	-	19	20	29	48	-	116
Créances brutes	2	19	20	29	48	-	118
Dépréciations	(2)	-	-	-	-	-	(2)
Financement de stocks aux Réseaux	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	3	-	-	-	-	-	3
<b>Total créances nettes</b>	<b>3</b>	<b>252</b>	<b>166</b>	<b>45</b>	<b>98</b>	<b>-</b>	<b>564</b>
Créances brutes	15	252	166	45	98	-	576
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(15)	-	-	-	-	-	(15)
Eléments intégrés au coût amorti	3	-	-	-	-	-	3

Pour 2022

(en millions d'euros)	non réparti	3 mois à 6					Total au 31.12.2022
		0 à 3 mois	mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	
Vente à crédit	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Finance lease	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total créances nettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-

#### Note 8 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Débiteurs divers	52	141
- Entreprises liées	34	129
- dont activités d'assurance	10	3
- Hors groupe	18	12
- dont activités d'assurance	10	10
Dividendes à recevoir des coentreprises	16	26
- dont activités d'assurance	14	21
Etat et autres organismes sociaux	41	42
- dont activités d'assurance	33	38
Produits à recevoir	6	8
- Entreprises liées	6	6
- Hors groupe	-	2
- dont activités d'assurance	(2)	1
Charges constatées d'avance	10	4
Autres comptes de régularisation	17	-
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	17	-
- dont activités d'assurance	-	-
<b>Total</b>	<b>142</b>	<b>221</b>

## Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence

### 9.1 Participations

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité
A l'ouverture	2 882	2 718
Variation de périmètre	(21)	(137)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	92	-
Quote-part du résultat net	401	448
Distribution de dividendes	(234)	(145)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(45)	(14)
Variations liées à l'hyperinflation (1)	5	6
A la clôture	-	2 876
Impact de l'application IFRS 17	-	6
A la clôture	3 080	2 882
- dont écart d'acquisition	-	-

La valorisation des titres de participation des entités mises en équivalence dans le cadre des partenariats n'est pas sujet à dépréciation au 31 décembre 2023. En effet, aucun indice de perte de valeur n'est apparu depuis le 31 décembre 2022.

Tableau de variation par zones géographiques

(en millions d'euros)	Europe		Brésil	Chine		Argentine	Total
	Partenariat avec Santander Consumer Finance	BNP Paribas Personal Finance		Dongfeng Peugeot Citroën	dont écart d'acquisition (2)		
Au 31 décembre 2021	1 873	636	23	176	3	10	2 718
Impact de l'application IFRS 17	6	-	-	-	-	-	6
Au 1 janvier 2022	1 879	636	23	176	3	10	2 724
Variation de périmètre	-	-	-	(137)	(2)	-	(137)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part du résultat net (2)	353	78	2	16	-	(1)	448
Distribution de dividendes	(137)	-	(3)	(5)	-	-	(145)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(4)	4	3	(13)	-	(4)	(14)
Variations liées à l'hyperinflation (1)	-	-	-	-	-	6	6
Au 31 décembre 2022 retraité	2 091	718	25	37	-	11	2 882
Variation de périmètre	(288)	331	(27)	(37)	-	-	(21)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	88	4	-	-	-	-	92
Quote-part du résultat net	312	87	2	1	-	(1)	401
Distribution de dividendes	(228)	(5)	(1)	-	-	-	(234)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2	(39)	1	(1)	-	(8)	(45)
Variations liées à l'hyperinflation (1)	-	-	-	-	-	5	5
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 977</b>	<b>1 096</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>3 080</b>

(1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -10 millions d'euros sur le résultat net (dont -5 millions d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +5 millions d'euros part des minoritaires).

(2) L'application d'IFRS 17 entraîne un effet positif de +11 millions d'euros sur le résultat net au 31 décembre 2022.

### 9.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises

Les informations qui suivent sont données dans le cadre d'IFRS 12 :

- 9.2.1 Partenariat avec Santander Consumer Finance en Europe
- 9.2.2 Partenariat avec BNP Paribas Personal Finance en Europe
- 9.2.3 Partenariat avec Santander au Brésil
- 9.2.4 Partenariat avec Dongfeng en Chine
- 9.2.5 Partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

La plupart des coentreprises mises en place dans le cadre des accords de partenariats avec Santander Consumer Finance et avec BNP Paribas Personal Finance ont procédé et procèdent à des opérations de titrisation. Les revenus perçus par les coentreprises comprennent l'essentiel des risques et avantages de ces fonds. En conséquence, elles consolident les fonds, qui se retrouvent ainsi indirectement mis en équivalence dans les comptes consolidés de Stellantis Financial Services

#### Europe

##### 9.2.1 Partenariat avec Santander Consumer Finance en Europe

Le partenariat en Europe a démarré en février 2015 en France (FR) et au Royaume-Uni (UK) et a été étendu chronologiquement dans les pays suivants : en mai 2015 à Malte (MT) ; en octobre 2015 en Espagne (ES) ; en janvier 2016 en Italie (IT) ; en février 2016 aux Pays-Bas (NL) ; en mai 2016 en Belgique (BE) ; en juillet 2016 en Autriche (AT) et en Allemagne (DE) et en octobre 2016 en Pologne (PL).

Suite à la réorganisation de la configuration des activités de financement de Stellantis en Europe de 2023, les activités des pays Allemagne, Autriche et Royaume-Uni ont été repris par le partenaire BNP Paribas Personal Finance en Europe (voir note 1)

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

#### Éléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 Restated
Prêts et créances sur la clientèle	30 946	30 434
Autres postes de l'Actif	5 137	4 304
<b>Total de l'actif</b>	<b>36 083</b>	<b>34 738</b>
Dettes de refinancement	24 212	22 441
Autres postes du Passif	7 917	8 116
Capitaux propres	3 954	4 181
<b>Total du passif</b>	<b>36 083</b>	<b>34 738</b>

#### Éléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 Restated
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services (1)	3 251	2 534
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(2 051)	(1 182)
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>1 200</b>	<b>1 352</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées	(361)	(373)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>839</b>	<b>979</b>
Coût du risque	(33)	(32)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>806</b>	<b>947</b>
Éléments hors exploitation	56	(3)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>862</b>	<b>944</b>
Impôt sur les bénéfices	(238)	(237)
<b>Résultat net</b>	<b>624</b>	<b>707</b>

(1) Compte tenu de la forte hausse des taux d'intérêt sur les deux derniers exercices, les Produits bruts des activités bancaires ont été favorablement impactés par l'amortissement de l'ajustement de juste valeur du portefeuille de prêts à la clientèle couvert : €78 millions d'euros en 2023 vs. €63 millions d'euros en 2022.

**Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence**

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant		Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après	
	mise en équivalence	% de mise en équivalence				mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2021	3 747	50%	1 873	(1 263)	-	610	(24)
Impact de l'application IFRS 17	12		6			6	
Au 1 janvier 2022	3 759	50%	1 879	(1 263)	-	616	(24)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	(1)			1	-	1	-
Résultat net de la période (2)	707		353			353	
Distribution de dividendes	(275)		(137)	-	-	(137)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(9)		(4)			(4)	(11)
Au 31 décembre 2022 retraité	4 181	50%	2 091	(1 262)	-	829	(35)
Variation de périmètre	(577)		(288)	255		(33)	32
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	177		88	(95)		(7)	-
Résultat net de la période	624		312	-		312	-
Distribution de dividendes	(455)		(228)	-		(228)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4		2	-		2	2
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>3 954</b>	<b>50%</b>	<b>1 977</b>	<b>(1 102)</b>	<b>-</b>	<b>875</b>	<b>(1)</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe et Stellantis Services Ltd.

(2) L'application d'IFRS 17 entraîne un effet positif de +22 millions d'euros sur le résultat net au 31 décembre 2022 (dont +11 millions d'euros part des minoritaires).

Éléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 Restated
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 977	2 091
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 977</b>	<b>2 091</b>
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	1 102	1 262
- Réserves consolidées - part du groupe	875	829
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	312	353
- dont impact de l'application IFRS 17		6
<b>Total du passif</b>	<b>1 977</b>	<b>2 091</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe et Stellantis Services Ltd.

**9.2.2 Partenariat avec BNP Paribas Personal Finance en Europe**

Le partenariat avec BNP Paribas Personal Finance a débuté en novembre 2017 et concerne principalement les pays suivants : France (FR), Belgique (BE), Suisse (CH), Allemagne (DE), Royaume-Uni (UK), Italie (IT), Espagne (ES), Pays-Bas (NL) et Autriche (AT).

Suite à la réorganisation de la configuration des activités de financement de Stellantis en Europe de 2023, les activités des pays Espagne et Italie ont été repris par le partenaire Santander Consumer Finance en Europe (voir note 1).

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
<b>Éléments de Bilan</b>		
Prêts et créances sur la clientèle	17 347	10 065
Autres postes de l'actif	3 243	1 295
<b>Total de l'actif</b>	<b>20 590</b>	<b>11 360</b>
Dettes de refinancement	13 403	7 651
Autres postes du Passif	4 995	2 303
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 192</b>	<b>1 436</b>
<b>Total du passif</b>	<b>20 590</b>	<b>11 360</b>

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
<b>Éléments de Résultat</b>		
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	1 635	735
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(1 127)	(535)
Produit Net Bancaire (1)	508	400
Charges générales d'exploitation et assimilées	(237)	(177)
Résultat brut d'exploitation	271	223
Coût du risque	(78)	(77)
Résultat d'exploitation	243	196
Éléments hors exploitation (2)	(16)	2
Résultat avant impôt	227	198
Impôt sur les bénéfices	(54)	(43)
<b>Résultat net</b>	<b>173</b>	<b>155</b>

(1) Dont 2 million d'euros au 31 décembre 2023 (2 millions d'euros au 31 décembre 2022) liés à l'impact du Price Purchase Allocation : cf. Note 25.2

(2) Dont -€31 million au 31 décembre 2023 au titre de l'alignement avec le partenaire BNP PPF du calcul de l'amortissement de l'austement de la variation de juste valeur imputable au portefeuille d'encours clients couverts contre le risque de taux d'intérêt, sur les couvertures existantes en date de transaction sur le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Autriche.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant		Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après	
	mise en équivalence	% de mise en équivalence				mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2021	1 273	50%	636	(489)	-	147	(1)
Résultat net de la période	155		78	-	-	78	-
Distribution de dividendes	-		-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8		4			4	(9)
Au 31 décembre 2022	1 436	50%	718	(489)	-	229	(4)
Variation de périmètre	663		331	(255)		76	(32)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	9		4	(55)		(51)	-
Résultat net de la période	173		87			87	
Distribution de dividendes	(11)		(5)			(5)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(78)		(39)			(39)	8
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>2 192</b>	<b>50%</b>	<b>1 096</b>	<b>(799)</b>	<b>-</b>	<b>297</b>	<b>(28)</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe.

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
<b>Éléments du bilan consolidé après mise en équivalence</b>		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 096	718
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 096</b>	<b>718</b>
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	799	489
- Réserves consolidées - part du groupe	297	229
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	87	78
<b>Total du passif</b>	<b>1 096</b>	<b>718</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe.

### 9.2.3 Partenariat avec Santander au Brésil

Le partenariat au Brésil concerne les filiales Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Fin. e Inv. S.A. et Stellantis Corretora de Seguros E Serviços LTDA. Ces entités changent de méthode de consolidation en août 2023 passage de mise en équivalence à intégration globale.

Le partenariat au Brésil a débuté en août 2016.

Cette société n'est plus de mise en équivalence : 0%

Informations financières à 100% des comptes IFRS

Éléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Prêts et créances sur la clientèle	-	410
Autres postes de l'Actif	-	29
<b>Total de l'actif</b>	-	<b>439</b>
Dettes de refinancement	-	374
Autres postes du Passif	-	14
Capitaux propres	-	51
<b>Total du passif</b>	-	<b>439</b>

Éléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	52	58
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(33)	(35)
Produit net Bancaire	19	23
Charges générales d'exploitation et assimilées	(8)	(9)
Résultat brut d'exploitation	11	14
Coût du risque	(5)	(8)
Résultat d'exploitation	5	6
Impôt sur les bénéfices	(1)	(1)
<b>Résultat net</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant		Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après	
	mise en équivalence	% de mise en équivalence				mise en équivalence	dont écarts de conversion
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>47</b>	<b>50%</b>	<b>23</b>	<b>(27)</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>(16)</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	7		3			3	4
Résultat net de la période	5		2			2	
Distribution de dividendes	(7)		(3)			(3)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6		3			3	3
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>51</b>	<b>50%</b>	<b>25</b>	<b>(27)</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>(15)</b>
Variation de périmètre	(54)		(27)	27			14
Résultat net de la période	4		2			2	
Distribution de dividendes	(3)		(1)			(1)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2		1			1	7
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe et Stellantis Services Ltd.

Éléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	25
<b>Total de l'actif</b>	<b>-</b>	<b>25</b>
Capitaux propres	-	-
- Valeur historique des titres détenus (1)	-	27
- Réserves consolidées - part du groupe	-	(2)
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	-	2
<b>Total du passif</b>	<b>-</b>	<b>25</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe et Stellantis Services Ltd.

### 9.2.4 Partenariat avec Dongfeng en Chine

Le partenariat en Chine concerne la filiale Stellantis Leasing Services Co., Ltd. L'entité change de méthode de consolidation en avril 2023 passage de mise en équivalence à intégration globale.

Cette société n'est plus mise en équivalence : 0%

Informations financières à 100% des comptes IFRS à 100%

Éléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Prêts et créances sur la clientèle	-	194
Autres postes de l'Actif	-	14
<b>Total de l'actif</b>	<b>-</b>	<b>208</b>
Dettes de refinancement	-	151
Autres postes du Passif	-	3
Capitaux propres	-	78
<b>Total du passif</b>	<b>-</b>	<b>208</b>

Éléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	5	129
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(2)	(57)
Produit net Bancaire	3	77
Charges générales d'exploitation et assimilées	(1)	(22)
Résultat brut d'exploitation	2	55
Coût du risque	-	(22)
Résultat d'exploitation	2	33
Éléments hors exploitation	-	-
Résultat avant impôt	2	33
Impôt sur les bénéfices	(1)	(9)
<b>Résultat net</b>	<b>1</b>	<b>24</b>

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant		Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition (2)	Capitaux propres après	
	mise en équivalence	% de mise en équivalence				mise en équivalence	dont écarts de conversion
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>620</b>		<b>173</b>	<b>(67)</b>	<b>3</b>	<b>109</b>	<b>16</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	22		6			6	6
Cession des titres de Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	(501)		(134)	37	(3)	(105)	
Résultat net de la période	24		16			16	
Distribution de dividendes	(20)		(5)			(5)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(49)		(13)			(14)	(12)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>74</b>		<b>37</b>	<b>(35)</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Cession des titres de Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co.	(74)		(37)	25		(2)	(2)
Résultat net de la période	1		1			1	
Distribution de dividendes	-		-			-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1)		(1)			(1)	(1)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

Éléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	37
<b>Total de l'actif</b>	<b>-</b>	<b>37</b>
Capitaux propres	-	-
- Valeur historique des titres détenus (1)	-	35
- Réserves consolidées - part du groupe	-	7
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	-	6
<b>Total du passif</b>	<b>-</b>	<b>37</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

### 9.2.5 Partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

La filiale argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria est consolidée par mise en équivalence à compter du 1er juillet 2019, en cohérence avec l'analyse du contrôle des autres partenariats.

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS.

Éléments de Bilan (en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Prêts et créances sur la clientèle	43	101
Autres postes de l'Actif	9	7
<b>Total de l'actif</b>	<b>52</b>	<b>108</b>
Dettes de refinancement	26	90
Autres postes du Passif	13	36
Capitaux propres	14	22
<b>Total du passif</b>	<b>52</b>	<b>108</b>

Éléments de Résultat (en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	29	77
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(29)	(27)
Produit Net Bancaire	-	-
Charges générales d'exploitation et assimilées	(2)	(4)
Résultat brut d'exploitation	(2)	(4)
Coût du risque	-	-
Résultat d'exploitation	(2)	(4)
Éléments hors exploitation	-	-
Résultat avant impôt	(2)	(4)
Impôt sur les bénéfices	1	1
<b>Résultat net</b>	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant		Quote-part mise en équivalence	Élimination situation nette (2)	Écart d'acquisition	Capitaux propres après	
	mise en équivalence	% de mise en équivalence				mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2021	20	50%	10	(13)	-	(3)	(7)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	(3)	-	(1)	-	-	(1)	(1)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(7)	-	(4)	-	-	(4)	(4)
Variations liées à l'hyperinflation	12	-	6	-	-	6	-
Au 31 décembre 2022	22	50%	11	(13)	-	(2)	(11)
Résultat net de la période	(1)	-	(1)	-	-	(1)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(7)	-	(8)	-	-	(8)	(2)
Variations liées à l'hyperinflation (1)	10	-	5	-	-	5	-
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>14</b>	<b>50%</b>	<b>7</b>	<b>(13)</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>(20)</b>

(1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -10 millions d'euros sur le résultat net (dont -5 millions d'euros part des minoritaires).

entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +5 millions d'euros part des minoritaires).

(2) Élimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe

Éléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	11
<b>Total de l'actif</b>	<b>7</b>	<b>11</b>
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	13	18
- Réserves consolidées - part du groupe	(6)	(2)
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	(1)	(2)
<b>Total du passif</b>	<b>7</b>	<b>11</b>

(1) Élimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe

## Note 10 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	36	(4)	32	6	(2)	4
- Terrains et Constructions -	2	(1)	1	1	(1)	-
- Véhicules donnés en location	23	-	23	-	-	-
- Autres	11	(3)	8	5	(1)	4
Immobilisations incorporelles	398	(250)	148	352	(223)	129
- Logiciels	394	(246)	148	348	(219)	129
- dont logiciels en droit d'usage	6	(2)	4	6	(1)	5
- Autres	4	(4)	-	4	(4)	-
<b>Total</b>	<b>434</b>	<b>(254)</b>	<b>180</b>	<b>358</b>	<b>(225)</b>	<b>133</b>

### Tableau de variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2022			Autres mouvements	31.12.2023	
	Valeur brute	Entrées	Sorties		Valeur brute	Valeur brute
Immobilisations corporelles	6	29	-	1	36	
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	1	1	-	-	2	
- Véhicules donnés en location	-	23	-	-	23	
- Autres	5	5	-	1	11	
Immobilisations incorporelles	352	38	-	8	398	
- Logiciels	348	38	-	8	394	
- dont logiciels en droit d'usage	6	-	-	-	6	
- Autres	4	-	-	-	4	
<b>Total</b>	<b>358</b>	<b>67</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>434</b>	

### Tableau de variation des amortissements

(en millions d'euros)	31.12.2022			Autres mouvements	31.12.2023	
	Amortissements	Dotations	Reprises (2)		Amortissements	Amortissements
Immobilisations corporelles	(2)	-	-	(2)	(4)	
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	(1)	-	-	-	(1)	
- Véhicules donnés en location	-	-	-	-	-	
- Autres	(1)	-	-	(2)	(3)	
Immobilisations incorporelles	(223)	(27)	-	-	(250)	
- Logiciels	(219)	(27)	-	-	(246)	
- dont logiciels en droit d'usage	(1)	(1)	-	-	(2)	
- Autres	(4)	-	-	-	(4)	
<b>Total</b>	<b>(225)</b>	<b>(27)</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>(254)</b>	

(1) Les terrains et constructions sont évalués conformément à la norme IFRS 16 et contiennent exclusivement le droit d'usage.

(2) Y compris reprises d'amortissements liées aux cessions.

## Note 11 Dettes envers les établissements de crédit

### 11.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dettes à vue hors groupe	2	-
- Comptes ordinaires créditeurs	2	-
Dettes à terme hors groupe	466	-
- Bancaires classiques	466	-
Dettes rattachées	35	-
<b>Total des dettes au coût amorti</b>	<b>503</b>	<b>-</b>

### 11.2 Ventilation par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2023		31.12.2022	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
EUR	2	-	-	-
CNY	-	80	-	-
BRL	-	386	-	-
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>466</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 11.3 Échéancier des Dettes envers les établissements de crédit

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
	Dettes à terme	Dettes à terme
0 à 3 mois	51	-
3 à 6 mois	75	-
6 mois à 1 an	65	-
1 an à 5	275	-
+ 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>466</b>	<b>-</b>

## Note 12 Dettes envers la clientèle

### 12.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dettes à vue	1	1
- Comptes ordinaires		
- Comptes courants des sociétés du réseau	1	1
- Hors groupe	1	1
- Cash pooling (1) :		
- avant compensation	-	6
- compensation	-	(6)
Dettes à terme	22	-
- Entreprises liées	22	-
<b>Total des dettes au coût amorti</b>	<b>23</b>	<b>1</b>

(1) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec Stellantis International S.A. (entreprise liée), les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32

(cf. Note 7.1)

### 12.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2023		31.12.2022	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
EUR	1	-	1	-
CNY	-	22	-	-
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>-</b>

## Note 13 Dettes représentées par un titre

### 13.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
- CDN et BT	-	-
- dont en cours de livraison	-	-
Autres dettes représentées par un titre	41	-
Dettes rattachées	7	-
<b>Total des dettes au coût amorti</b>	<b>48</b>	<b>-</b>

### 13.2 Ventilation par devise de remboursement des dettes représentées par un titre

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
BRL	41	-
EUR	-	-
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>-</b>

La position de change résiduelle de Stellantis Financial Services Europe est présentée dans la Note 17.

### 13.3 Échéanciers des dettes représentées par un titre

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
0 à 3 mois	2	-
3 à 6 mois	2	-
6 mois à 1 an	8	-
1 an à 5	29	-
+ 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>-</b>

## Note 14 Contrats d'assurance émis – Passif

### 14.1 Mouvement du passif des contrats d'assurance

2023 (en millions d'euros)	PAA	GMM	Total
Contrats d'assurance émis au 31.12.2022	34	39	73
Résultat du service d'assurance	(10)	4	(6)
Flux de trésorerie	11	9	20
Charges financières des contrats d'assurance émis	-	1	1
Autre	(1)	(1)	(2)
<b>Contrats d'assurance émis au 31.12.2023</b>	<b>34</b>	<b>52</b>	<b>86</b>

2022 (en millions d'euros)	PAA	GMM	Total
Contrats d'assurance émis au 31.12.2021	25	15	40
Résultat du service d'assurance	(1)	13	12
Flux de trésorerie	11	11	22
Charges financières des contrats d'assurance émis	-	-	-
Autre	(1)	-	(1)
<b>Contrats d'assurance émis au 31.12.2022</b>	<b>34</b>	<b>39</b>	<b>73</b>

### 14.2 Mouvement du passif des contrats d'assurance analysé entre le passif pour couverture restante et le passif pour sinistres survenus - PAA

2023 (en millions d'euros)	Passif pour couverture restante	Compo- sante de perte	Passif pour sinistres survenus (1)	Passif pour sinistres survenus - Ajustement de risque	Total
Contrats d'assurance émis au 31.12.2022	16	3	12	3	34
Résultat du service d'assurance	(14)	3	3	(2)	(10)
Produits d'assurance	(17)	-	(12)	-	(29)
Charges service d'assurance	3	3	15	(2)	19
Sinistres survenus et autres charges	-	(4)	19	-	15
Autres charges directement rattachables payés	-	-	2	-	2
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	3	-	-	-	3
Variations liées aux services passés : variation des passifs pour sinistres survenus	-	-	(6)	(2)	(8)
Pertes sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes	-	7	-	-	7
Composantes d'investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie	15	-	(4)	-	11
Primes reçues	18	-	-	-	18
Flux de trésorerie d'acquisition payés	(3)	-	-	-	(3)
Sinistres	-	-	(2)	-	(2)
Autres charges directement rattachables payés	-	-	(2)	-	(2)
Charges financières des contrats d'assurance émis	-	-	-	-	-
Autre	-	-	(1)	-	(1)
<b>Contrats d'assurance émis au 31.12.2023</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>34</b>

(1) Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs



2022

(en millions d'euros)	Passif pour couverture restante	Compo- sante de perte	Passif pour sinistres survenus (1)	Passif pour sinistres survenus -	Total
				Ajustement de risque	
Contrats d'assurance émis au 31.12.2021	13	4	5	3	25
Résultat du service d'assurance	(8)	(1)	8	-	(1)
Produits d'assurance	(12)	-	(10)	-	(22)
Charges service d'assurance	4	(1)	18	-	21
Sinistres survenus et autres charges	-	(5)	9	-	4
Autres charges directement rattachables payées	-	-	3	-	3
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	4	-	-	-	4
Variations liées aux services passés : variation des passifs pour sinistres survenus	-	-	6	-	6
Pertes sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes	-	4	-	-	4
Composantes d'investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie	11	-	-	-	11
Primes reçues	15	-	-	-	15
Flux de trésorerie d'acquisition payés	(4)	-	-	-	(4)
Sinistres	-	-	3	-	3
Autres charges directement rattachables payées	-	-	(3)	-	(3)
Charges financières des contrats d'assurance émis	-	-	-	-	-
Autre	-	-	(1)	-	(1)
<b>Contrats d'assurance émis au 31.12.2022</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>34</b>

(1) Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs

14.3 Mouvement du passif des contrats d'assurance analysé par composantes - GMM

2023

(en millions d'euros)	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement de risque non financier	Marge de services contractuels (1)	Total
	Contrats d'assurance émis au 31.12.2022	13	16	10
Résultat du service d'assurance	(13)	9	8	4
Variations liées au service futur	(13)	12	18	17
Evolution des estimations ajustant la marge sur services contractuels	(14)	(3)	16	(1)
Modifications des estimations entraînant des pertes sur les contrats dénotaires ou une reprise de ces pertes	12	4	-	16
Contrats initialement comptabilisés dans la période	(11)	11	2	2
Variations liées au service actuel	2	(2)	(10)	(10)
Marge sur services contractuels reconnue pour les services fournis	-	-	(10)	(10)
Modification de l'ajustement pour risque non financier pour le risque expiré	-	(2)	-	(2)
Ajustements d'expérience - relatifs aux charges de services d'assurance	2	-	-	2
Variations liées au service passé	(2)	(1)	-	(3)
Flux de trésorerie	9	-	-	9
Primes reçues	28	-	-	28
Flux de trésorerie d'acquisition payés	(12)	-	-	(12)
Sinistres et autres charges payées	(7)	-	-	(7)
Autres charges directement rattachables payées	-	-	-	-
Charges financières des contrats d'assurance émis	1	-	-	1
Autre	-	-	(1)	(1)
<b>Contrats d'assurance émis au 31.12.2023</b>	<b>10</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>52</b>

(1) Inclut les nouveaux contrats et contrats évalués avec la méthode rétrospective lors de la transition.

2022	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement de risque non financier	Marge de services contractuels (1)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Contrats d'assurance émis au 31.12.2022	4	6	5	15
Résultat du service d'assurance	(2)	10	5	13
Variations liées au service futur	(4)	11	15	22
Evolution des estimations ajustant la marge sur services contractuels	(12)	(2)	13	(1)
Modifications des estimations entraînant des pertes sur les contrats dénotaires				
ou une reprise de ces pertes	17	5	-	22
Contrats initialement comptabilisés dans la période	(9)	8	2	1
Variations liées au service actuel	(1)	(2)	(10)	(13)
Marge sur services contractuels reconnue pour les services fournis			(10)	(10)
Modification de l'ajustement pour risque non financier pour le risque expiré	-	(2)	-	(2)
Ajustements d'expérience - relatifs aux charges de services d'assurance	(1)	-	-	(1)
Variations liées au service passé	3	1	-	4
Flux de trésorerie	11	-	-	11
Primes reçues	24	-	-	24
Flux de trésorerie d'acquisition payés	(6)	-	-	(6)
Sinistres et autres charges payées	(5)	-	-	(5)
Autres charges directement rattachables payées				
Charges financières des contrats d'assurance émis	-	-	-	-
Autre	-	-	-	-
<b>Contrats d'assurance émis au 31.12.2023</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>39</b>

(1) Inclut les nouveaux contrats et contrats évalués avec la méthode rétrospective lors de la transition.

## Note 15 Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Dettes fournisseurs	51	38
- Entreprises liées (1)	48	35
- dont activités d'assurance	2	2
- Hors groupe	3	3
- dont activités d'assurance	2	2
Dettes Financières	4	5
- dont activités d'assurance	3	5
Etat et autres organismes sociaux	8	4
Charges à payer	21	23
- Entreprises liées	2	(2)
- dont activités d'assurance		(3)
- Hors groupe	19	25
- dont activités d'assurance	4	5
Autres créiteurs divers	32	12
- Entreprises liées	9	3
- dont activités d'assurance	9	3
- Hors groupe	23	9
- dont activités d'assurance	12	9
Produits constatés d'avance	25	27
- Entreprises liées	-	1
- dont activités d'assurance	-	2
- Hors groupe	25	26
- dont activités d'assurance (2)	25	26
- dont appels de marge reçus sur swaps de couverture	-	-
Autres comptes de régularisation	1	2
- Hors groupe	1	2
<b>Total</b>	<b>142</b>	<b>111</b>

(1) Il s'agit principalement de refacturations des frais informatiques et de l'assistance technique avec Stellantis Auto SAS.

(2) Produits constatés d'avance dans le cadre des activités d'assurance pour 25 millions d'euros au 31 Décembre 2023.

## Note 16 Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	Variations	Ecart de conversion	31.12.2023
Provisions pour pensions et retraites	-	-	-	-
Provisions pour engagements douteux				
- Corporate réseau	-	-	-	-
- Corporate et assimilés	-	-	-	-
Provision pour risques fiscaux	2	(1)	-	1
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	1	2	-	3
Autres provisions	1	6	-	7
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>11</b>

## Note 17 Instruments financiers à terme

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Facteurs de risque et gestion des risques" du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique de la banque vise à neutraliser l'effet des variations de taux d'intérêt sur la marge opérationnelle de chaque entité du groupe par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

Risque de change :

La politique suivie n'autorise que des positions de change opérationnelles limitées. Entité par entité, les actifs et passifs sont adossés par l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 23.

Dans le cadre de sa politique de placement, Stellantis Financial Services Europe limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de dépôts sur des comptes bancaires et sur les comptes de banques centrales, ont été placés ponctuellement sur des dépôts bancaires d'une maturité inférieure à 2 mois et peuvent faire l'objet d'un placement en OPCVM lorsque l'horizon d'investissement le permet.

Position de change résiduelle de Stellantis Financial Services Europe consolidée

A. Positions de change opérationnelles

Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (cross currency swap, swap de devises, change à terme). La position résiduelle à fin décembre est non significative (+0,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre -0,7 millions d'euros à fin 2022).

Compte tenu de la politique de couverture, le résultat du groupe ne subira qu'un impact très limité en cas de forte variation des devises.

B. Positions de change structurelles

Les positions structurelles (Titres de participation détenus en devises après déductions des provisions pour dépréciations) et les résultats futurs ne font pas l'objet de couverture. La durée de l'activité de la filiale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte.

(en millions d'euros)

	ARS	CNY	PLN	BRL	TOTAL
Position de change au 31.12.2023	-	65	17	70	152
Rappel de la position au 31.12.2022	2	154	13	10	179

La position de change structurelle des titres de participation des filiales argentine, et brésilienne est basée sur l'évolution des devises respectives des pays.

## Note 18 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

Les échéanciers, pour les deux postes concernés, sont donnés dans la note 7.4 pour les Prêts et créances sur la clientèle et dans la note 11.3 pour les Dettes envers les établissements de crédit.

Covenants

Stellantis Financial Services Europe détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 90 millions d'euros.

Ces facilités bancaires ne portent pas de covenants ou de restrictions excédant les pratiques de marchés, avec toutefois les deux éléments notables suivants pouvant entraîner leur annulation :

- la perte de la détention directe ou indirecte par Stellantis de la majorité des actions de Stellantis Financial Services Europe;
- la perte par Stellantis Financial Services Europe de son statut bancaire.

## Note 19 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actif</b>						
Caisse, banques centrales	632	542	632	542	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)(2)	107	65	107	65	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti (3)(4)	805	549	793	580	12	(31)
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti (5)	556	-	564	-	(8)	-
<b>Passif</b>						
Dettes envers les établissements de crédit (6)	503	-	503	-	-	-
Dettes envers la clientèle (3)	23	1	23	1	-	-
Dettes représentées par un titre (6)	48	-	48	-	-	-

A l'exception des prêts et créances sur la clientèle, des prêts subordonnés et des dettes représentées par un titre, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

(1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.

(2) Les titres de participation non consolidés, comptabilisés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" depuis le 01 janvier 2018, ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(3) Hormis les prêts subordonnés, les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts subordonnés ;
- au paragraphe (5) pour les prêts et créances sur la clientèle ;
- au paragraphe (6) pour les dettes.

(4) Les prêts subordonnés sont comptabilisés au coût amorti et ne font pas l'objet de couverture.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre de Stellantis Financial Services Europe sur les marchés financiers. Cette juste valeur est déterminée en valorisant sur la base d'informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. De manière générale, ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur). L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(6) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre de Stellantis Financial Services Europe sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations disponibles sur le marché (niveau 1).
- Pour la dette envers les établissements de crédit, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

## Note 20 Autres engagements

### 20.1 Autres engagements

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	183	90
<b>Engagements de garantie</b>		
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	575	1
Garanties données en faveur de la clientèle	2	4
- Stellantis Financial Services Europe	2	4
<b>Autres engagements reçus</b>		
Titres reçus en garantie	25	-

(1) Il s'agit de lignes de crédit confirmées non tirées. (cf. Note 20.2)

Stellantis Financial Services Europe ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

### 20.2 Sécurité financière

La sécurité financière de Stellantis Financial Services Europe correspond à la réserve de liquidité et aux lignes de crédit confirmées non tirées.

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
<b>Réserve de liquidité</b>		
- Dépôts sur les comptes de banques centrales (cf. Note 4)	632	542
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 5)	-	-
- Comptes ordinaires débiteurs (cf. Note 6)	107	277
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (cf. Note 6)	59	-
<b>Lignes de crédit confirmées non tirées</b>		
- Lignes de crédit bilatérales revolving (1)	183	90
- Autres lignes de crédit bancaire	-	-
<b>Total</b>	<b>981</b>	<b>859</b>

(1) Constituent des engagements reçus de financement, principalement à long terme.

## Note 21 Intérêts et produits au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Ventes à crédit	23	-
- dont entreprises liées	-	-
Location avec option d'achat	12	-
- dont entreprises liées	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	4	2
- dont entreprises liées	3	2
Rémunérations des apporteurs	(4)	-
- Vente à crédit	(1)	-
- Location avec option d'achat	(3)	-
- Location longue durée	-	-
- dont entreprises liées	-	-
Autres coûts d'acquisition	(1)	-
Intérêts sur comptes ordinaires	-	-
Intérêts sur engagements de garantie	-	-
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>2</b>

## Note 22 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Frais de personnel	(12)	(5)
- Rémunérations	(10)	(4)
- Charges sociales	(1)	(1)
- Intéressement et participation	(1)	-
Autres charges générales d'exploitation	(14)	(8)
- Charges externes	(149)	(111)
- dont entreprises liées	(142)	(123)
- Refacturation	135	103
- dont entreprises liées	135	98
<b>Total</b>	<b>(26)</b>	<b>(13)</b>

Les informations concernant la rémunération des principaux dirigeants sont données dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

### Répartition géographique des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Code ISO pays :		
AR	(1)	(1)
FR	5	(6)
MT	(16)	(5)
MX	-	(1)
BR	(7)	-
TR	(3)	-
CN	(4)	-
<b>Total</b>	<b>(26)</b>	<b>(13)</b>

## Note 23 Coût du risque

23.1 Coût du risque et évolution de l'encours

(en millions d'euros)	31.12.2022	Production nette et écart de conversion (1)(2)	Coût du risque au 31.12.2023	Bilan au 31.12.2023
<b>Retail</b>				
Créances stage 1	-	518	-	518
Créances stage 2	-	13	-	13
Créances stage 3	-	19	(5)	14
Dépôts de garantie	-	(1)	-	(1)
<b>Encours brut</b>	-	<b>549</b>	<b>(5)</b>	<b>544</b>
Dépréciations créances stage 1	-	1	(3)	(2)
Dépréciations créances stage 2	-	(7)	7	-
Dépréciations créances stage 3	-	(9)	(5)	(14)
<b>Dépréciations</b>	-	<b>(15)</b>	<b>(1)</b>	<b>(16)</b>
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	-	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
<b>Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 7.2)</b>	-	<b>537</b>	<b>(4)</b>	<b>533</b>
<b>Coût du risque Retail</b>			<b>(4)</b>	
<b>Corporate réseaux</b>				
Créances stage 1	-	5	-	5
Créances stage 2	-	1	-	1
Créances stage 3	-	-	-	-
<b>Encours brut</b>	-	<b>6</b>	-	<b>6</b>
Dépréciations	-	-	-	-
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	-	-	-	-
<b>Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 7.2)</b>	-	<b>6</b>	-	<b>6</b>
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-
<b>Coût du risque Corporate réseaux</b>				
<b>Corporate et assimilés</b>				
Créances stage 1	-	26	-	26
Créances stage 2	-	-	-	-
Créances stage 3	-	-	-	-
<b>Encours brut</b>	-	<b>26</b>	-	<b>26</b>
Dépréciations créances stage 1	-	(1)	-	(1)
Dépréciations créances stage 2	-	(1)	1	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-
<b>Dépréciations</b>	-	<b>(2)</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	-	-	-	-
<b>Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 7.2)</b>	-	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>25</b>
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-
<b>Coût du risque Corporate et assimilés</b>			<b>1</b>	
<b>Encours total</b>				
Créances stage 1	-	550	-	550
Créances stage 2	-	15	-	14
Créances stage 3	-	18	(5)	14
Dépôts de garantie	-	(1)	-	(1)
<b>Encours brut</b>	-	<b>582</b>	<b>(5)</b>	<b>577</b>
Dépréciations créances stage 1	-	-	(3)	(3)
Dépréciations créances stage 2	-	(8)	8	-
Dépréciations créances stage 3	-	(9)	(5)	(14)
<b>Dépréciations</b>	-	<b>(17)</b>	-	<b>(17)</b>
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	-	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>Encours net (cf. renvoi Note 7.2)</b>	-	<b>567</b>	<b>(3)</b>	<b>564</b>
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-
<b>Total Coût du risque</b>			<b>(3)</b>	

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

(2) Dont l'entrée dans le périmètre de l'entité intégrée globalement, suite à l'acquisition de 50 % supplémentaire de Stellantis Financiamentos

### 23.2 Evolution du coût du risque

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2023	31.12.2022
Créances stage 1					
Dotations pour dépréciations	(10)	-	-	(10)	-
Reprises de dépréciations	7	-	-	7	-
Créances stage 2					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	7	-	1	8	-
Créances stage 3					
Dotations pour dépréciations	(8)	-	-	(8)	-
Reprises de dépréciations	3	-	-	3	-
Pertes sur créances irrécupérables	(5)	-	-	(5)	-
Récupérations sur créances amorties	2	-	-	2	-
Coût du risque	(4)	-	1	(3)	-

### Note 24 Impôt sur les bénéfices

#### 24.1 Evolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	31.12.2022 retraité	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2023
Impôts courants						
Actif	3					2
Passif	(3)					(31)
Total	-	6	-	(28)	(7)	(29)
Impôts différés						
Actif	8					34
Passif	(1)					(3)
Total	7	1	11	-	12	31

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

#### 24.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

La charge de l'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays. Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses. Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la Note 2 Principes comptables du Rapport annuel 2023.

A compter du 1er janvier 2022, le taux d'imposition auquel est soumis Stellantis Financial Services Europe est passé de 28,41% à 25,83%.

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Impôts courants	6	(5)
Impôts différés	1	12
Impôts différés de l'exercice	1	13
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	(1)
Total	7	7

### 24.3 Preuve d'impôt de Stellantis Financial Services Europe

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Résultat avant impôt	466	436
Neutralisation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(401)	(448)
Différences permanentes	30	(22)
Total imposable	95	(34)
Taux d'impôt légal applicable pour la période	25,8%	28,4%
Charge d'impôt théorique	(25)	9
Effet des différences de taux à l'étranger	-	-
Reprise de la dépréciation Créance crédit impôt italien s/dividendes	15	-
Impôts différés décomptabilisés	-	-
Remboursement d'impôt aux sociétés d'assurance	18	10
L'impôt retenu à la source sur cession des titres (1)	-	(13)
Autres	(1)	2
Impôt sur les bénéfices avant pertes de valeur sur actifs sur déficits reportables	7	8
Taux effectif d'impôt groupe	0,0%	0,0%
Impôts différés actifs sur déficits reportables :		
- Dotation pour dépréciation	-	(2)
- Reprise de dépréciation	-	1
Impôt sur les bénéfices	7	7

(1) Dans le cadre de cession d'entité Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company (DPCAFC)

#### 24.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

(en millions d'euros)	31.12.2022	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotation / Reprise pour dépréciations	Impôts différés décomptabilisés	Ecart de conversion et autres	31.12.2023
Impôts différés actifs sur déficits reportables	9	12	-		-	-	21
Dépréciations	(2)					-	(2)
Total	7	12	-		-	-	19

## Note 25 Information sectorielle

Les informations sectorielles IFRS 8 sont présentées avant mise en équivalence des coentreprises en partenariat et après élimination des opérations réciproques.

25.1 Eléments de Bilan  
Au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2023		
	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2023	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2023
<b>Actif</b>			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	48 900	(48 336)	564
- Corporate Réseau	16 474	(16 468)	6
- Client final	32 426	(31 868)	558
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	202	(95)	107
Titres au coût amorti	296	(296)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	2 259	(1 466)	793
Actifs d'impôts différés	219	(185)	34
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	-	3 090	3 090
Autres postes de l'Actif	6 700	(5 729)	971
<b>Total de l'actif</b>	<b>58 576</b>	<b>(53 027)</b>	<b>5 549</b>
<b>Passif</b>			
Dettes envers les établissements de crédit	28 486	(27 983)	503
Dettes envers la clientèle	8 163	(8 140)	23
Dettes représentées par un titre	9 585	(9 537)	48
Contrats d'assurance émis - Passif	102	(16)	86
Passifs d'impôts différés	817	(814)	3
Autres postes du Passif	3 641	(3 457)	184
Capitaux propres	7 782	(3 080)	4 702
<b>Total du passif</b>	<b>58 576</b>	<b>(53 027)</b>	<b>5 549</b>

(1) Cf. Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Bilan information sectorielle IFRS 8 retraité au 31.12.2022		
	Bilan information sectorielle IFRS 8 retraité au 31.12.2022	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Bilan consolidé retraité au 31.12.2022
<b>Actif</b>			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	41 040	(41 040)	-
- Corporate Réseau	10 147	(10 147)	-
- Client final	30 893	(30 893)	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	183	(118)	65
Titres au coût amorti	226	(226)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	1 810	(1 230)	580
Actifs d'impôts différés	221	(213)	8
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	36	2 846	2 882
Autres postes de l'Actif	4 404	(3 505)	899
<b>Total de l'actif</b>	<b>47 920</b>	<b>(43 486)</b>	<b>4 434</b>
<b>Passif</b>			
Dettes envers les établissements de crédit	22 096	(22 096)	-
Dettes envers la clientèle	7 074	(7 073)	1
Dettes représentées par un titre	8 405	(8 405)	-
Contrats d'assurance émis - Passif	91	(18)	73
Passifs d'impôts différés	730	(729)	1
Autres postes du Passif	2 437	(2 319)	118
Capitaux propres	7 087	(2 846)	4 241
<b>Total du passif</b>	<b>47 920</b>	<b>(43 486)</b>	<b>4 434</b>

(1) Cf. Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

25.2 Eléments de Résultat

Au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8		Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2023	Différences de présentation IFRS 8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2023
	hors PPA OVF au 31.12.2023	Impact PPA OVF au 31.12.2023				
<b>Produit net bancaire</b>	1 814	2	1 816	-	(1 726)	90
- Activités de financement	1 523	2	1 525	-	(1 444)	81
- Corporate Réseau	256	-	256	-	(255)	1
- Client final	1 027	-	1 027	-	(1 039)	12
- Éléments non répartis	246	2	248	-	(180)	68
- Assurances et services	291	-	291	-	(282)	9
<b>Coût du risque</b>	(70)	-	(70)	-	67	(3)
- Activités de financement	(70)	-	(70)	-	67	(3)
- Corporate Réseau	11	-	11	-	(17)	-
- Client final	(87)	-	(87)	-	84	(3)
<b>Résultat après coût du risque</b>	1 744	2	1 746	-	(1 659)	87
- Activités de financement	1 453	2	1 455	-	(1 377)	78
- Corporate Réseau	273	-	273	-	(272)	1
- Client final	934	-	934	-	(925)	9
- Éléments non répartis	246	2	248	-	(180)	68
- Assurances et services	291	-	291	-	(282)	9
<b>Charges générales d'exploitation et assimilées</b>	(660)	-	(660)	-	607	(53)
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 084	2	1 086	-	(1 052)	34
<b>Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)</b>	7	-	7	-	400	407
<b>Autres éléments</b>	71	-	71	-	(42)	29
<b>Résultat avant impôt</b>	1 156	2	1 158	-	(692)	466
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	(285)	-	(285)	-	232	7
<b>Résultat net</b>	871	2	873	-	(460)	413

(1) Cf. Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 22

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8		Compte de résultat IFRS 8 retraité au 31.12.2022	Différences de présentation IFRS 8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé retraité au 31.12.2022
	hors PPA OVF au 31.12.2022	Impact PPA OVF au 31.12.2022				
<b>Produit net bancaire</b>	1 759	-	1 759	-	(1 767)	(8)
- Activités de financement	1 457	-	1 457	-	(1 451)	6
- Corporate Réseau	159	-	159	-	(159)	-
- Client final	1 221	-	1 221	-	(1 221)	-
- Éléments non répartis	77	-	77	-	(71)	6
- Assurances et services	302	-	302	-	(316)	(14)
<b>Coût du risque</b>	(67)	-	(67)	-	67	-
- Activités de financement	(67)	-	(67)	-	67	-
- Corporate Réseau	(4)	-	(4)	-	4	-
- Client final	(63)	-	(63)	-	63	-
<b>Résultat après coût du risque</b>	1 692	-	1 692	-	(1 700)	(8)
- Activités de financement	1 390	-	1 390	-	(1 384)	6
- Corporate Réseau	155	-	155	-	(155)	-
- Client final	1 158	-	1 158	-	(1 158)	-
- Éléments non répartis	77	-	77	-	(71)	6
- Assurances et services	302	-	302	-	(316)	(14)
<b>Charges générales d'exploitation et assimilées</b>	(596)	-	(596)	1	562	(33)
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 096	-	1 096	1	(1 138)	(41)
<b>Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)</b>	16	-	16	-	432	448
<b>Autres éléments</b>	29	-	29	-	-	29
<b>Résultat avant impôt</b>	1 141	-	1 141	1	(706)	435
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	(267)	-	(267)	(1)	275	7
<b>Résultat net</b>	874	-	874	-	(431)	443

(1) Cf. Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

## Note 26 Informations relatives aux implantations

Ces informations sont données pour répondre à l'obligation déclarative décrite dans l'article L. 511-45 du code monétaire et financier.

Note 26.1 Implantations par pays

Code ISO pays	Entité	Méthode de consolidation		Localisation	Nature de l'activité (code NACE)
		31.12.2023	31.12.2022		
AR	PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	MEE	MEE	Buenos Aires	K64
	Stellantis Insurance Compania de Seguros S.A.U.	IG	IG	Buenos Aires	K65
AT	PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche		MEE	Vienne	K64
	Stellantis Bank S.A., succursale en Autriche	MEE	MEE	Vienne	K64
BE	Stellantis Financial Services Belux	MEE	MEE	Bruxelles	K64
	FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	MEE	MEE	Bruxelles	K64
BR	Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Fin. e Inv. S.A.	IG	MEE	Sao Paulo	K64
	Stellantis Corretora de Seguros E Serviços LTDA	IG	MEE	Sao Paulo	K65
CH	Opel Finance S.A.	MEE	MEE	Studen	K64
CN	Stellantis Leasing Services Co., Ltd	IG	MEE	Pékin	N77
	PSA Bank Deutschland GmbH		MEE	Neu-Isenburg	K64
DE	FT Auto ABS German Lease Master 2019	MEE	MEE	Luxembourg	K64
	Stellantis Bank S.A., succursale en Allemagne	MEE	MEE	Rüsselsheim	K64
	FT Auto ABS German VAC 2021	MEE	MEE	Frankfort	K64
	FT Auto ABS German Lease Master 2021	MEE	MEE	Luxembourg	K64
DZ	BPF Algérie	IG	IG	Alger	K64
	Stellantis Financial Services España, E.F.C., S.A.	MEE	MEE	Madrid	K64
ES	FT Auto ABS Spanish Loans 2018	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2020-1	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2022-1	MEE	MEE	Madrid	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Espagne		MEE	Madrid	K64
FR	Stellantis Financial Services Europe S.A.	IG	IG	Poissy	K64
	Crédipar	MEE	MEE	Poissy	K64
	CLV	MEE	MEE	Poissy	N77
	Banque Stellantis France	MEE	MEE	Poissy	K64
	FCT Auto ABS French Loans Master	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS LT Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
	Stellantis Bank S.A.	MEE	MEE	Poissy	K64
	FCT Auto ABS German Loans 2018	MEE	MEE	Paris	K64
	Ecarat 10 Germany	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases 2021 - Fonds G	MEE	MEE	Paris	K64
FCT Auto ABS French Leases 2023 - Fonds G	MEE	-	Paris	K64	
GB	Stellantis Financial Services UK Limited	MEE	MEE	Redhill	K64
	Auto ABS UK Loans plc	MEE	MEE	Londres	K64
	FT Auto ABS UK Loans 2019 - Fonds 4	MEE	MEE	Londres	K64
	Vauxhall Finance plc	MEE	MEE	Cardiff	K64
IE	Ecarat 10 PLC	MEE	MEE	Londres	K64
	Ecarat 11 PLC	MEE	MEE	Londres	K64
	Ecarat 12 PLC	MEE	MEE	Londres	K64
	Stellantis Renting Italia S.P.A.	MEE	MEE	Milan	N77
IT	Stellantis Financial Services Italia S.P.A.	MEE	MEE	Milan	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Italie		MEE	Rome	K64
	Auto ABS Italian 2018 1 S.r.l.	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Loans 2019	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Rainbow Loan 2020 1 S.r.l.	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Rainbow Loan 5 r.l.	MEE	MEE	Conegliano	K64
MT	Auto ABS Italian Stella Loans 2023-1 S.R.L.	MEE	-	Conegliano	K64
	Stellantis Services Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K64
	Stellantis Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Life Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Insurance Manager Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
NL	Stellantis Life Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
	PSA Finance Nederland B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
	PSA Financial Holding B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
	Stellantis Financial Services Nederland B.V.	MEE	MEE	Amsterdam	K64
PL	Opel Finance N.V.		MEE	Breda	K64
	Stellantis Consumer Financial Services Polska sp. z o.o.	MEE	MEE	Varsovie	K64
TR	Stellantis Financial Services Polska sp. z o.o.	MEE	MEE	Varsovie	K64
	BPF Pazarlama A.Ş.	IG	IG	Atasehr - Istanbul	K64

- Section K : Services financiers et assurances
  - K64 - Services financiers, à l'exclusion des assurances et caisses de retraite
  - K65 - Services d'assurance, de réassurance et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire
- Section N : Activités de services administratifs et de soutien
  - N77 - Location et location bail
- Section G : Commerce de voitures et véhicules automobiles
  - G45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motos

## Note 26.2 Eléments du compte de résultat et effectifs par pays

Au 31 décembre 2023

Code ISO pays	(en millions d'euros)			Eléments du compte de résultat				Effectifs (2)
	Subventions publiques reçues	Chiffre d'affaires (1)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt				
				Total	entreprises mises en équivalence	Impôt courant	Impôt différé	
AR	-	16	6	4	(1)	-	(3)	6
AT	-	-	-	2	2	-	-	-
BE	-	-	-	10	10	-	-	-
BR	-	37	18	9	2	(2)	-	295
CH	-	-	-	-	-	-	-	-
CN	-	12	7	4	1	-	-	40
DE	-	-	-	55	55	-	-	-
DZ	-	-	-	-	-	-	-	-
ES	-	-	-	37	37	-	-	-
FR	-	50	48	246	178	(1)	(1)	-
GB	-	-	-	41	41	-	-	-
IE	-	-	-	40	40	-	-	-
IT	-	52	-	(4)	24	12	5	77
NL	-	7	5	14	8	(1)	-	-
PL	-	-	-	5	4	-	-	-
TR	-	6	6	3	-	(1)	-	10
<b>Total</b>	-	<b>180</b>	<b>90</b>	<b>466</b>	<b>401</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>428</b>

(1) Conformément à l'instruction donnée par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution, le chiffre d'affaires communiqué correspond à l'intégralité des produits d'exploitation bancaires.

(2) Il s'agit de l'effectif en équivalent temps plein directement salarié des différentes filiales et succursales de Stellantis Financial Services Europe consolidées par intégration globale au 31 décembre 2023.

Les éléments du compte de résultat sont présentés avant élimination des opérations réciproques.

Les éléments "Chiffre d'affaires", "Produit net bancaire", "Impôt courant" et "Impôt différé" ne concernent que les entités consolidées par intégration globale.

## Note 27 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en millions d'euros)	Ernst & Young		Mazars		Divers	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Audit						
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels						
- Emetteur	0,2	0,2	0,2	0,2	-	-
- Filiales intégrées globalement	0,2	0,4	-	-	0,2	-
- dont France	-	-	-	-	-	-
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes						
- Emetteur	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
- dont France	-	-	-	-	-	-
Autres prestations rendues aux Filiales intégrées globalement						
- juridique, fiscal et social	-	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>

## Note 28 Evénements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2023 et le 15 février 2024, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration de SFS, aucun autre événement, susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers, n'est survenu.



## 2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société Stellantis Financial Services Europe,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Stellantis Financial Services Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable résultant de l'application, à compter du 1er janvier 2023, de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », exposé dans la note 2 ainsi que dans les autres notes de l'annexe des comptes consolidés présentant des données chiffrées liées aux incidences de ces changements.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Evaluation et quote-part de résultat des titres mis en équivalence

Risque identifié	Notre réponse
Tels que présentés dans la note 9 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés, les partenariats noués par votre groupe avec, d'une part, la société Santander Consumer Finance et, d'autre part, la société BNP Paribas Personal Finance, conduisent à comptabiliser par mise en équivalence les co-entreprises (et les entités contrôlées par ces dernières) détenues conjointement avec les partenaires.	Nos travaux ont consisté notamment à : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ examiner le processus d'établissement des comptes consolidés et du dispositif de contrôle afférent, y compris le processus de consolidation des co-entreprises ;</li> <li>▶ préparer et envoyer des instructions d'audit spécifiques aux auditeurs locaux des entités liées par des partenariats ;</li> </ul>
Comme indiqué dans la note 2-A.6 « Utilisation d'estimations et d'hypothèses », la direction de votre groupe réalise des tests de dépréciation fondés sur des hypothèses de flux de trésorerie en cas d'identification d'indice de perte de valeur des titres mis en équivalence. Ces tests sont généralement basés sur la valeur d'utilité issue des plans à moyen terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ coordonner et directement superviser les travaux réalisés par les auditeurs locaux et prendre connaissance de leurs conclusions et de leurs travaux sur les zones de risques significatives ;</li> <li>▶ réaliser des procédures de manière centralisée comprenant : (i) la prise de connaissance des travaux de l'audit interne et du contrôle permanent de votre groupe, (ii) l'analyse des écritures de mise en équivalence des participations et (iii) la réalisation de procédures analytiques détaillées sur le résultat ;</li> </ul>
Les titres mis en équivalence représentent au 31 décembre 2023 un total de 3 080 M€, pour un total bilan de 5 549 M€, et une quote-part de résultat de 401 M€ pour un résultat net part du groupe de 473 M€.	
Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation et la quote-part de résultat des titres mis en équivalence comme un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes consolidés, de la multiplicité des entités, de leur gouvernance propre à travers les partenariats hors groupe, et du recours élevé au jugement de la direction qu'implique l'évaluation de ces titres mis en équivalence. Par ailleurs, la quote-part de ce résultat mis en équivalence représente une part significative du résultat de votre groupe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ prendre connaissance et apprécier la méthodologie retenue pour identifier les indices de perte de valeur des titres mis en équivalence, notamment dans le contexte macro-économique, géopolitique et logistique particulier de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;</li> <li>▶ effectuer des tests de sensibilité sur les estimations, notamment le coût des capitaux propres et le taux de croissance à long terme utilisés par les co-entreprises détenues conjointement avec les partenaires ;</li> <li>▶ apprécier les flux de trésorerie retenus dans les plans à moyen et long terme des co-entreprises ;</li> <li>▶ réaliser des analyses corroboratives à partir des données de marché et des flux de trésorerie actualisés.</li> </ul>

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Stellantis Financial Services Europe par votre assemblée générale du 12 avril 2005 pour le cabinet MAZARS et du 19 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet MAZARS était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la treizième année

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 26 mars 2024  
Les Commissaires aux comptes

Mazars



Alexandra Kritchmar  
Associée

ERNST & YOUNG Audit



Luc Valverde  
Associé

**STELLANTIS**  
FINANCIAL SERVICES

